

Conservation de la biodiversité

**Conservation des espèces migratrices
et transfrontalières**

Document de travail

**Espèces suscitant des
préoccupations communes
en matière de conservation
en Amérique du Nord**

Commission de coopération environnementale
Montréal, Canada

Octobre 18, 2000

Table des matières

Avant-propos	iv
Remerciements	vii
I. Introduction.....	1
II. Profils d'espèce.....	5
Buse rouilleuse, <i>Buteo regalis</i>	5
Faucon pèlerin, <i>Falco peregrinus</i>	9
Pie-grièche migratrice, <i>Lanius ludovicianus</i>	13
Pluvier siffleur, <i>Charadrius melodus</i>	18
Pluvier montagnard, <i>Charadrius montanus</i>	22
Chouette des terriers, <i>Athene cunicularia</i>	25
Chouette tachetée septentrionale, <i>Strix occidentalis caurina</i>	29
Chouette tachetée du Mexique, <i>Strix occidentalis lucida</i>	32
Paruline à dos noir, <i>Dendroica chrysoparia</i>	34
Grue blanche d'Amérique, <i>Grus americana</i>	38
Condor de Californie, <i>Gymnogyps californianus</i>	42
Chien de prairie, <i>Cynomys ludovicianus</i>	46
Antilope du Sonora, <i>Antilocapra americana sonoriensis</i>	50
Petite chauve-souris à long nez, <i>Leptonycteris curasoae yerbabuena</i>	54
(Grande) chauve-souris à long nez du Mexique, <i>Leptonycteris nivalis</i>	54
Ours noir, <i>Ursus americanus</i>	59
Loup gris, <i>Canis lupus</i>	63
III. Conclusions générales.....	67
Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril.....	75

Avant-propos

En plus de partager un grand nombre d'écosystèmes et d'espèces migratrices, le Canada, le Mexique et les États-Unis entretiennent des liens économiques, sociaux et culturels toujours plus étroits. Les stratégies actuelles de conservation de la biodiversité du continent nord-américain ne suffisent pas à faire face aux conséquences d'un développement de plus en plus intense, et ne permettront vraisemblablement pas non plus de contrer adéquatement ces problèmes relativement nouveaux que constituent le changement climatique et l'arrivée d'espèces envahissantes toujours plus nombreuses. La qualité de vie, l'accès aux services écologiques et l'utilisation durable des ressources naturelles sont en jeu. Il est temps de trouver de nouveaux moyens de protéger la richesse des formes de vie qu'abrite notre continent. Les nouvelles stratégies doivent être acceptées et appliquées aussi bien sur le plan national qu'à l'échelle locale.

Il importe de souligner non seulement l'efficacité potentielle mais aussi, comme on le constate avec une acuité grandissante, le caractère essentiel d'une intervention régionale et continentale. Plusieurs précédents remarquables témoignent des avantages d'une telle action commune, notamment dans le cas des oiseaux migrateurs. Il faut répondre à la question suivante : Que peut-on faire de plus pour cerner et résoudre les problèmes de biodiversité d'envergure continentale et pour catalyser efficacement les efforts concertés des trois pays nord-américains?

En ce qui concerne leurs réalités socio-économiques et culturelles, leurs perspectives de gestion et de conservation et leurs structures institutionnelles, les trois pays présentent des différences qui offrent un potentiel inexploité pour la conservation des richesses naturelles du continent. Ce potentiel a généralement été interprété comme un obstacle à la conservation. Il est cependant possible d'éliminer les barrières, de mettre en commun les leçons tirées et d'actualiser ce potentiel; tel est le but premier du présent projet.

Dans un premier temps, nous avons commencé par dresser une liste des espèces migratrices et/ou transfrontalières suscitant des préoccupations communes en matière de conservation, et sur laquelle un groupe de travail trinational d'experts s'est entendu. Pour cette liste d'espèces, on a établi le statut des diverses espèces, repéré les lacunes à combler et mis au jour les possibilités de collaboration.

Le groupe de travail a proposé des espèces pour lesquelles une action continentale s'avère à la fois nécessaire et possible. Ces espèces composent une liste fort hétérogène : buse rouilleuse, grue blanche d'Amérique, faucon pèlerin, pluvier siffleur, pluvier montagnard, condor de Californie, chouette tachetée, pie-grièche migratrice, chouette des terriers, paruline à dos noir, ours noir, loup gris, chien de prairie *Cynomys ludovicianus*, antilope du Sonora, chauves-souris *Leptonycteris*. Il ne s'agit pas de quinze nouveaux problèmes à régler, mais plutôt d'une occasion de collaborer. Sans représenter des espèces phares, ces quinze espèces nous aideront à mettre résolument le cap sur la voie de la conservation de la biodiversité du continent nord-américain.

Quelles sont les caractéristiques émergentes et les activités de collaboration antérieures et futures, dans les stratégies visant les espèces en péril et entre ces stratégies?

Le présent rapport peut constituer l'amorce d'une telle collaboration. Chaque profil synthétise les principaux travaux réalisés — en concertation ou par un seul pays — au fil des ans. En tant que conservationnistes, nous avons eu tendance à borner notre vision des défis de l'avenir, à limiter notre horizon aux frontières nationales. Ce rapport nous offre l'occasion de mettre en commun nos visions et d'en dégager les thèmes communs. Comment les analyses savantes et biologiquement pointues présentées dans ces pages pourront-elles être transposées en mesures de conservation ralliant tous les acteurs nécessaires dans une plus vaste arène socio-économique? C'est là le défi que doivent relever les spécialistes nord-américains de la conservation.

La sauvegarde des espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation représente un travail en constante évolution, à divers degrés d'intensité. Ce qu'on souhaite, ce n'est ni modifier ni homogénéiser la classification des espèces dans chaque pays, mais plutôt formuler une nouvelle optique continentale commune, faire naître une nouvelle détermination bien précise qui pourrait faire progresser plus rapidement la conservation. Ces espèces individuelles peuvent servir — et serviront effectivement — d'indicateurs de succès, mais le résultat ultime doit prendre la forme de retombées globales profitant à la biodiversité du continent tout entier.

Biodiversité et coopération trilatérale : deux exemples

Considérant le caractère commun de l'environnement partagé par les trois pays et, par conséquent, de leur responsabilité à cet égard, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) comporte des dispositions environnementales, étayées par un accord parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). La Commission de coopération environnementale (CCE) a été créée par les trois pays signataires de l'ANACDE pour faciliter cette coopération en vue de conserver, de protéger et de bonifier l'environnement nord-américain.

Les travaux de la CCE s'articulent autour de grands secteurs de programmes : l'environnement, l'économie et le commerce; la conservation de la biodiversité; les polluants et la santé; le droit et les politiques de l'environnement. Dans chacun de ces secteurs, un vaste éventail d'intervenants — comprenant tous les paliers de gouvernement, des organisations non gouvernementales, des groupes autochtones, le secteur privé, des associations scientifiques et professionnelles et le grand public — jouent un rôle essentiel. Bon nombre des programmes de la CCE prennent appui sur les efforts déployés aux échelles locale, régionale et nationale, ou les complètent.

La CCE soutient également les efforts de conservation de la biodiversité par le biais du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), qui a versé depuis 1996 127 subventions totalisant 4,8 millions de dollars américains à des projets communautaires de nature environnementale. Grâce à ces subventions, de nombreuses collectivités ont pu adopter des démarches novatrices de conservation de la biodiversité tout en consolidant leurs assises économiques. D'autres se sont donné la main pour protéger des espèces transfrontalières et leurs habitats.

De concert avec la CCE, le Comité trilatéral (Canada, Mexique, États-Unis) sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes a également perçu la nécessité de faciliter la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Créé en 1996, et regroupant des

membres des trois organismes nationaux de gestion des espèces sauvages, le Comité trilatéral a pour mandat de faciliter et d'accroître la coordination, la coopération et la création de partenariats entre les organismes fauniques des trois pays et avec les autres entités associées et intéressées, pour ce qui est des projets et des programmes visant la conservation et la gestion de la faune, des végétaux, de la diversité biologique et des écosystèmes d'intérêt mutuel; ces projets et programmes peuvent porter sur la recherche scientifique, l'application de la loi, l'utilisation durable des ressources naturelles et tout autre aspect se rattachant à cet objectif.

Ensemble, la CCE (avec les liens qu'elle entretient avec les organismes publics et privés touchant l'économie, le commerce, la pollution, le droit et tous les secteurs de la biodiversité) et le Comité trilatéral (qui se concentre principalement sur la conservation des espèces sauvages au nom des trois organismes gouvernementaux nationaux) peuvent contribuer à préserver la riche diversité biologique qui caractérise l'Amérique du Nord.

Malgré le bien-fondé individuel des quinze profils dressés dans ce rapport, il importe de les lire tous, de les analyser et de s'engager à leur donner suite, car maintenant c'est à nous qu'il incombe de se mettre à l'œuvre et de cheminer vers une biodiversité durable.

Remerciements

De nombreuses personnes ont contribué à ce projet. Nous souhaitons remercier David Brackett, Directeur général du Service canadien de la faune et président de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'Union mondiale pour la nature, qui a aidé à délimiter la portée du projet et qui a présidé avec succès l'atelier de Montréal tenu du 22 au 25 septembre 1999. Tout au long de nos travaux, Hans Herrmann et Tara Wilkinson nous ont prodigué de précieux conseils et un indispensable soutien logistique. D'autres membres du personnel de la CCE nous ont également prêté main-forte, notamment Jocelyne Morin et Darlene Pearson. Mille mercis également à Ernesto Enkerlin, qui a passé en revue ce document et nous a fourni des renseignements essentiels quant aux points communs et aux divergences des trois pays nord-américains.

Nous souhaitons exprimer tout particulièrement notre gratitude à tous les participants à l'atelier de Montréal : Chuck Dauphiné, Lynda Maltby et Steve Wendt du Canada; Hesiquio Benitez, Humberto Berlanga et Rodrigo Medellín du Mexique; Nancy Gloman et Susan Jewell des États-Unis.

Enfin, nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont contribué à la préparation des profils d'espèce, à savoir Diane Amirault, Hector Arita, Ursula Banasch, Ed Bangs, Carl Benz, Mike Coffeen, Krishna Costello, Craig Czarnecki, Mike DeCapita, Pat Fargey, Paul Goossen, Anne Hecht, Brian Johns, Bob Leachman, Mike Lockhart, Nell McPhillips, Robert Mesta, Barry Mulder, Adolfo Navarro, Lisa O'Donnell, Lori Pruitt, Terry Rabot, Luis Antonio Sánchez, Karyn Scalise, Josef Schmutz, Jorge Servin, Steve Sheffield, Vinicio Sosa, Steve Spangle, Don Tiller et Troy Wellicome.

Enfin, un remerciement tout spécial à Wendy L. Hodges, pour son aide dans la préparation des profils concernant la grue blanche d'Amérique, le condor de Californie, l'ours noir, la paruline à dos noir et les chauves-souris.

Richard Laing Elizabeth McCance Oscar Flores Villela

I. Introduction

La Commission de coopération environnementale

En plus de partager beaucoup d'écosystèmes et d'espèces migratrices, le Canada, le Mexique et les États-Unis entretiennent des liens économiques, sociaux et culturels toujours plus étroits. Considérant le caractère commun de l'environnement partagé par les trois pays et, par conséquent, de leur responsabilité à cet égard, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) comporte des dispositions environnementales, étayées par un accord parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Premier accord commercial assorti d'engagements environnementaux, l'ALÉNA a donc ouvert la porte à d'exceptionnelles possibilités de coopération dans le domaine de l'environnement. La Commission de coopération environnementale (CCE) a été créée par les trois pays signataires de l'ANACDE pour faciliter cette coopération en vue de conserver, de protéger et de bonifier l'environnement nord-américain. Le mandat de la CCE vise précisément la conservation de la biodiversité. Ainsi, le Conseil de la CCE peut étudier diverses questions environnementales d'intérêt frontalier et transfrontalier et formuler des recommandations à leur sujet, par exemple la protection des espèces en voie de disparition ou menacées, les espèces exotiques, la conservation des espèces de flore et de faune sauvages et de leur habitat (spécialement les aires protégées).

La CCE joue un rôle exceptionnel sur la scène de la conservation de la biodiversité : elle se consacre à la région de l'Amérique du Nord; elle appuie la prise de décisions sur de solides données scientifiques; elle soutient le renforcement des capacités; elle « jette des ponts » pour faciliter une compréhension mutuelle; elle sert d'« intermédiaire impartial » et de facilitateur; elle table sur la participation du public et l'encourage; elle facilite le réseautage des experts (par thèmes et par régions).

Le programme de conservation de la biodiversité de la CCE vise à promouvoir la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis afin d'encourager la conservation, la gestion rationnelle et l'utilisation durable de la biodiversité nord-américaine. Pour ce faire, la CCE emprunte une démarche qui reconnaît, respecte et prend en compte la souveraineté des trois pays, tout en veillant à ce que les données recueillies aient un degré suffisant de comparabilité et de compatibilité pour favoriser une discussion éclairée et une coopération trilatérale.

La CCE a jusqu'à maintenant mis en œuvre plusieurs initiatives trinacionales sur la biodiversité, y compris le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN), les régions écologiques de l'Amérique du Nord, le Programme d'action mondial pour la protection de l'environnement marin dans le golfe du Maine et la baie des Californies, l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN). Pour chacune de ces initiatives, la CCE a collaboré avec un éventail de partenaires pour diffuser l'information essentielle, coordonner les efforts et concevoir des stratégies régionales. La CCE a également joué un rôle important en explorant les liens unissant la conservation de la biodiversité et les avantages économiques dans le contexte de son programme sur les biens et les services écologiques, en examinant en détail des initiatives précises comme celles portant sur le café d'ombre et l'écotourisme.

Pour exploiter au maximum les capacités de la CCE et profiter pleinement de ses ressources particulières, les responsables du programme de conservation de la biodiversité ont décidé de clarifier l'orientation et les priorités suivies par l'organisation en vue d'influencer concrètement la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Leur objectif primordial est d'élaborer un plan d'action à long terme sous la forme d'un plan stratégique pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Par ce plan à long terme, les responsables s'engageront à relever les défis et à fournir des résultats non seulement en ce qui concerne les projets de conservation qui chevauchent des frontières ou qui touchent des espèces communes, mais aussi pour ce qui est d'autres dossiers comme l'apprentissage transnational et la recherche de solutions communes à des problèmes communs. À la lumière des résultats de ce projet, on sera mieux à même de déterminer les enjeux et les régions à privilégier dans la conservation de la biodiversité nord-américaine.

But du projet

Ce document représente l'aide apportée par la CCE au Comité trilatéral (Canada, Mexique, États-Unis) sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes en vue d'accroître la collaboration entre les trois pays en matière de conservation de la biodiversité nord-américaine. L'ANACDE prévoit la prise de mesures favorisant la conservation des espèces sauvages et des habitats fauniques, plus particulièrement la sauvegarde des espèces en voie de disparition. Ce projet s'insère dans l'effort global déployé par la CCE pour intensifier la concertation dans la conservation de la biodiversité nord-américaine.

Les trois pays signataires de l'ANACDE partagent des espèces migratrices et transfrontalières, dont la sauvegarde nécessitera souvent une action concertée. Le but précis du présent projet consiste à cerner les activités de coopération binationales et/ou trinationales à mettre en œuvre pour étayer ou appliquer les plans ou les mesures de rétablissement des espèces migratrices ou transfrontalières en péril, et pour les espèces dont la conservation préoccupe au moins un des trois pays. En outre, les résultats obtenus faciliteront l'établissement des priorités du projet de la CCE sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité, qui vise à déterminer sur quels problèmes clés et sur quelles régions du continent nord-américain la Commission doit concentrer ses efforts de conservation à court, à moyen et à long terme.

Processus

Trois consultants (un de chaque pays) ont secondé la CCE dans ce projet. En premier lieu, ils ont dressé des tableaux des espèces d'oiseaux et de mammifères, à partir des trois listes nationales d'espèces considérées en péril (annexe). Ces tableaux ont ensuite servi à déterminer quelles espèces profiteraient le plus d'une concertation bilatérale ou trilatérale. Eu égard aux mandats respectifs des trois organismes gouvernementaux participants, cette étape s'est limitée aux oiseaux et aux mammifères.

En septembre 1999, des experts des trois pays ont été convoqués à un atelier pour convenir d'une série de critères devant guider le choix des espèces devant faire l'objet d'une coopération et pour commencer à cerner les possibilités de collaboration. Les critères de sélection retenus par les

experts comprenaient à la fois des critères impératifs et des critères recommandés. Voici en quoi consistent ces critères.

Critères impératifs

- ⇒ L'espèce doit être transfrontalière ou migratrice et, donc, fréquenter au moins deux des pays participants. Dans le cas des espèces transfrontalières, on englobe aussi bien les espèces aux populations partagées que les espèces aux populations non partagées mais dont l'aire de dispersion chevauche des frontières internationales.
- ⇒ Il doit s'agir exclusivement d'espèces d'oiseaux ou de mammifères. On s'intéressera particulièrement aux espèces aviennes visées par les traités bilatéraux existants.

Critères recommandés

La priorité doit être accordée aux espèces d'oiseaux et de mammifères qui sont en voie de disparition ou menacées dans un pays ou plus, qui ont disparu d'au moins un pays ou dont la conservation suscite des préoccupations. Cette dernière catégorie inclut les espèces considérées comme rares ou devant faire l'objet d'une protection spéciale au Mexique, les espèces candidates à une désignation aux États-Unis et les espèces jugées vulnérables au Canada par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada [COSEPAC, l'ancien Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC)]. Aux fins du présent projet, les espèces dont la conservation suscite des préoccupations comprennent également les espèces revêtant une importance écologique ou autre, y compris les espèces clés de voûte, les espèces parapluies, les espèces phares, les espèces indicatrices et les espèces endémiques, les espèces présentant une rareté taxinomique et celles dont l'Amérique du Nord héberge une forte proportion de la population mondiale.

Une priorité sera également donnée aux espèces dont la conservation est susceptible de démontrer éloquentement l'importance d'une coopération trilatérale ou bilatérale et de sensibiliser les gens aux problèmes de biodiversité en Amérique du Nord.

Les participants à l'atelier ont décidé de retenir, dans un premier temps, un maximum de 30 espèces pouvant faire l'objet d'une coopération. Chaque pays devait soumettre à la CCE une liste de dix espèces qui, à son avis, profiteraient d'une collaboration. Les autorités nationales étaient priées de fournir le maximum d'information, tout en justifiant le bien-fondé de leur proposition pour chaque espèce. Une série de questions ont été préparées pour aider les pays à justifier leurs choix.

En octobre 1999, des professionnels de la CCE, les trois consultants et le président du projet ont retenu quinze espèces à partir des trois listes nationales, en accordant la priorité aux espèces recommandées par plus d'un pays et à celles présentes dans les trois pays. Ils ont également cherché à respecter un certain équilibre taxinomique, écologique et géographique. Voici les espèces choisies : buse rouilleuse, grue blanche d'Amérique, faucon pèlerin, pluvier siffleur, pluvier montagnard, condor de Californie, chouette tachetée, pie-grièche migratrice, chouette des terriers, paruline à dos noir, ours noir, loup gris, chien de prairie *Cynomys ludovicianus*, antilope du Sonora et chauves-souris *Leptonycteris*. Le Groupe d'experts a subséquentement accepté ces

espèces comme étant, pour le présent projet, celles dont la conservation suscite des préoccupations communes. Les consultants ont ensuite dressé le profil de chaque espèce (voir ci-après à la section II), en interrogeant des spécialistes des trois pays et en les priant de remplir un questionnaire. Outre ces entrevues et questionnaires, la majorité de l'information utilisée pour dresser les profils a été puisée aux rapports de situation et aux plans de rétablissement disponibles.

Dans la réalisation des entrevues et l'élaboration des profils d'espèce, on a principalement tenu compte de cinq domaines de collaboration : 1) Y a-t-il ou devrait-il y avoir des objectifs de conservation communs aux divers pays? 2) Dans un des pays, existe-t-il des incitatifs économiques, des lois ou des politiques de conservation qu'au moins un des autres pays pourrait appliquer pour étayer les efforts de conservation? 3) Les activités bilatérales ou trilatérales d'évaluation et de surveillance des populations sont-elles des initiatives prioritaires? 4) Un des pays a-t-il mis en place des activités d'éducation ou de sensibilisation qu'au moins un des deux autres pays pourrait appliquer pour étayer les efforts de conservation? 5) Quelles sont les mesures de conservation prioritaires pour chaque espèce?

Au niveau de la présentation, on trouve dans chaque profil d'espèce des sections contenant les renseignements suivants : nom scientifique et nom commun; statut officiel; aire de dispersion; motifs de collaboration; contexte; facteurs touchant le statut de l'espèce, possibilités de collaboration; personnes-ressources. Sauf indication contraire, le statut indiqué est le statut officiel attribué à l'espèce à l'échelle nationale. Au Canada, ces désignations relèvent du COSEPAC. Au Mexique, les autorités fédérales ont adopté en 1994 la *Norma Oficial Mexicana* NOM-ECOL-059 (Norme officielle mexicaine), qui est un règlement énumérant les espèces en voie de disparition ou menacées au Mexique. Dans ce pays, toutes les espèces ont été officiellement désignées en 1994. Aux États-Unis, enfin, le statut indiqué est celui conféré en vertu de l'*Endangered Species Act* (Loi sur les espèces menacées).

Il est à souhaiter que les profils d'espèce aideront à cibler les possibilités d'accroître la collaboration entre les organismes de gestion des espèces sauvages des trois pays et qu'ils serviront également aux instances non gouvernementales. La CCE présentera ces profils au Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, pour tenter d'obtenir un accord sur les prochaines étapes à suivre. Le présent rapport se veut également un élément du Plan stratégique pour la conservation de la biodiversité, un plan d'action à long terme de la CCE.

II. Profils d'espèce

Nom scientifique : *Buteo regalis*

Nom commun : Buse rouilleuse

Statut officiel

Canada

Vulnérable depuis 1995.

Mexique

Non inscrite, mais considérée comme une espèce dont la conservation suscite des préoccupations.

États-Unis

Non inscrite, mais considérée comme une espèce dont la gestion pourrait être préoccupante. L'espèce est jugée « sensible » par le *Bureau of Land Management* (BLM, Bureau de gestion des terres) et est considérée en voie de disparition ou menacée par la quasi-totalité des États qu'englobe son aire de dispersion.

Aire de dispersion

La buse rouilleuse est une espèce endémique de l'Amérique du Nord. On trouve des populations reproductrices depuis les portions méridionales des Prairies canadiennes (Alberta, Saskatchewan, Manitoba) jusqu'au nord des Rocheuses et l'ouest des grandes plaines (17 États). Le sud des Rocheuses et le sud-ouest des grandes plaines sont occupés toute l'année par l'espèce. D'octobre à avril, la buse rouilleuse hiverne dans le sud des grandes plaines, à l'ouest jusqu'en Californie et au sud jusqu'au centre du Mexique (depuis le plateau Central jusqu'au nord de l'État de Guanajuato) et la Baja California (13 États mexicains).

Motifs de collaboration

La buse rouilleuse décline rapidement en de nombreux endroits de son aire de dispersion. Sans être officiellement inscrite dans les trois pays, elle y est partout considérée comme une espèce préoccupante. Cependant, on n'a pas suffisamment étudié les caractéristiques biologiques et les tendances démographiques de cette espèce pour établir de solides programmes de conservation et de gestion. À ce jour, la coopération trilatérale est minime. Comme l'espèce est présente dans les trois pays, qu'elle a décliné partout dans son aire de distribution et qu'on manque de données de base à son sujet, elle tirerait grand profit d'une collaboration internationale. Pour les trois pays, la buse rouilleuse offre une excellente occasion de coopérer pour empêcher l'espèce de décliner à un point où seule une action draconienne (allant jusqu'à l'inscription sur les listes américaine et mexicaine d'espèces en péril) empêcherait la situation d'empirer.

En outre, la buse rouilleuse est une espèce prairiale dont l'évolution est étroitement liée aux écosystèmes de prairie nord-américains. Elle représente une importante espèce indicatrice quant à la santé globale et au fonctionnement normal des prairies viables de l'Amérique du Nord, et exige donc des mesures de conservation particulières. Il faudrait consacrer beaucoup d'énergie à la préservation de l'écosystème prairial, ce qui permettrait, par ricochet, de sauvegarder la buse

rouilleuse et la buse de Swainson, le pluvier montagnard, la chouette des terriers, le chien de prairie, le putois d'Amérique et d'autres espèces ayant coévolué dans cet écosystème unique et spécial.

Contexte

La buse rouilleuse était autrefois répandue dans toute l'Amérique du Nord. Son abondance est en baisse depuis le début des années 1900, au point où la population actuelle équivaut environ au quart des effectifs initiaux. Dans l'ensemble, on pense que le déclin se poursuit. Cependant, des estimations démographiques menées en 1995 au Canada ont révélé une stabilisation ou même une hausse de la population, évaluée à au moins 2 500 couples. Cette estimation a mené en 1995 à un déclassement de l'espèce au Canada, dont le statut est passé de menacé à celui de vulnérable.

La buse rouilleuse est étroitement associée aux habitats prairiaux, et son déclin peut être imputé à l'amenuisement de ce type d'habitat. Depuis un siècle, de vastes étendues de prairie ont été converties en terres agricoles, aménagées ou autrement utilisées. Cette perte d'habitat a entraîné un rétrécissement marqué de l'aire de dispersion, de l'ordre d'environ 50 % au Canada.

Le manque de sites de nidification convenables semble également contribuer au déclin de l'espèce. Dans le cadre du programme de rétablissement instauré au Canada, on a aménagé des lieux de nidification artificiels. La stratégie a porté des fruits et s'est traduite par une hausse de la densité démographique en plusieurs endroits. Ce résultat encourageant laisse espérer que l'espèce réagira bien aux efforts de rétablissement.

Sans être inscrite sur les listes des États-Unis et du Mexique, la buse rouilleuse mérite quand même des mesures particulières de conservation. L'espèce et ses besoins en habitat (tant pour la reproduction que pour l'hivernage) demeurent largement méconnus.

Facteurs touchant le statut de cette espèce

La réduction radicale des prairies indigènes est un des principaux facteurs du déclin démographique de la buse rouilleuse. Actuellement, l'insuffisance des habitats convenant à la reproduction et à l'hivernage et le manque de proies sont deux sujets d'inquiétude. En effet, la buse rouilleuse se nourrit de petits mammifères, principalement d'écureuils terrestres, de lièvres et de chiens de prairie. La répression généralisée des chiens de prairie et des autres sciuridés coloniaux a probablement contribué au déclin de l'espèce. Plusieurs des espèces d'écureuils terrestres dont se nourrit la buse rouilleuse subissent également un déclin démographique. En outre, comme les petits mammifères sont chassés par d'autres espèces, on craint que celles-ci ne livrent une concurrence alimentaire à la buse rouilleuse. L'infestation des prairies par les espèces végétales envahissantes contribue également à la perte d'habitat, car certaines de ces espèces recouvrent les prairies et les transforment en denses broussailles, de sorte que la buse rouilleuse peine davantage à repérer ses proies.

La disparition des sites de nidification représente un autre péril. Les arbres propices à la construction de nids disparaissent pour diverses raisons : vieillissement, défrichage, sécheresses, dégâts causés par le bétail. On a toutefois démontré que la buse rouilleuse peut installer son nid dans des poteaux ou d'autres ouvrages artificiels.

La perte d'habitat, tant dans les quartiers d'hiver que dans le territoire de reproduction, est une source de préoccupation. Un rétrécissement des habitats prairiaux nuirait à l'espèce. Les perturbations anthropiques sont un autre facteur négatif, qu'il faudrait s'efforcer de combattre.

Possibilités de collaboration

1. Former un groupe international voué à la conservation de la buse rouilleuse. Au Canada, le déclassement de l'espèce a entraîné en 1995 la dissolution de l'équipe canadienne de rétablissement. Aux États-Unis, comme l'espèce n'est pas inscrite, il n'existe pas d'équipe de rétablissement. On recommande la création d'un groupe international, chargé de suivre la situation de l'espèce et de prendre les mesures de conservation nécessaires pour prévenir une accélération de son déclin. La mise en œuvre précoce de mesures simples, comme l'aménagement de lieux de nidification artificiels, pourrait prévenir la nécessité d'une intervention ultérieure plus draconienne.
2. Procéder à une évaluation de l'habitat encore existant dans toute l'aire de dispersion. En particulier, déterminer le nombre d'arbres convenant à la nidification. Pour jauger les perspectives d'avenir de la buse rouilleuse et définir les types de mesures de conservation nécessaires, il est urgent d'évaluer son habitat. Comme il s'agit d'une espèce migratrice, tant les quartiers d'hiver que l'aire de reproduction doivent pouvoir héberger des populations viables. Il faudrait évaluer les habitats sous l'angle de l'adéquation, de la disponibilité des proies et de la nidification.
3. Instaurer un programme de recherche concertée qui aidera à recueillir des données de base sur la biologie, la situation et la gestion de l'espèce. Des recherches conjointes contribueraient à combler les lacunes informationnelles concernant cette espèce mal connue. On a besoin d'information pour étayer les efforts de conservation dans les trois pays, et une démarche concertée aiderait à assurer une mise en commun et une utilisation constructive de ces données. Les priorités de recherche comprennent l'écologie d'hivernage (particulièrement au Mexique), la dispersion et l'étendue du nomadisme, la migration, les effets de la fluctuation des proies (particulièrement des lièvres), la réaction aux mesures de gestion et les tendances démographiques (rythme et raisons du déclin).
4. Procéder à une surveillance régulière de l'espèce dans toute son aire de distribution, pour pouvoir détecter les signes avant-coureurs d'une aggravation de son déclin.

Personnes-ressources

Canada

Ursula Banasch, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 4999-98 Avenue, bureau 200, Edmonton (Alberta) T6B 2X3; téléphone : 780-951-8700; courriel :

Ursula.banasch@ec.gc.ca

G.L. Holroyd, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 4999-98 Avenue, bureau 200, Edmonton (Alberta) T6B 2X3; téléphone : 780-951-8700; courriel :

geoffrey.holroyd@ec.gc.ca

Mexique

Mauricio Cotera, Pronatura Noreste, A.C., Ave. Alfonso Reyes 201-A, Col. Contry, Monterrey, N.L. 64860; téléphone (bureau) : 528-358-1106, poste 17; télécopieur : 528-358-1109; courriel : mcotera@pronaturane.org

Ernesto Enkerlin, Director, Pronatura Noreste; Profesor, Tecnológico de Monterrey, Centro de Calidad Ambiental, Garza Sada #2501 Sur, Monterrey, N.L., Mexico 64849; téléphone : 528-328-4032 / 387-5814; télécopieur : 528-387-5815 / 359-6280; courriel : eenkerlin@pronatura.org.mx

Ricardo Rodriguez Estrella, CIB-Noroeste, S.C., Apartado Postal 128, La Paz, Baja California Sur, 23000; téléphone : 52-112-53633, poste 37; télécopieur : 52-112-555343; courriel : estrella@cibnor.conacyt.mx

États-Unis

Steve Sheffield, Office of Migratory Bird Management, USFWS, 4401 N. Fairfax Drive, Arlington, VA 22203; téléphone : 703-358-1821; courriel : steven_r_sheffield@fws.gov

Clayton White, Brigham Young University (BYU); téléphone : 801-378-4860; courriel : clayton_white@byu.edu

Nom scientifique : *Falco peregrinus*

Nom commun : Faucon pèlerin

Statut officiel

Canada

Menacé depuis 1995.

Mexique

Menacé.

États-Unis

Retiré en août 1999 de la liste des espèces en péril. Considéré en voie de disparition par 34 États. Plusieurs autres États lui ont attribué une désignation : espèce menacée, préoccupante, etc. Seuls l'Arizona et le Colorado lui ont conféré le statut d'espèce rétablie dans l'État.

Aire de dispersion

Le faucon pèlerin habitait autrefois toute l'Amérique du Nord, des forêts subarctiques au Mexique, et même jusqu'en Amérique du Sud. Cette espèce cosmopolite demeure aujourd'hui très répandue; on la trouve dans certaines portions méridionales du Canada, un peu partout aux États-Unis et jusqu'au Mexique (en hiver, elle est présente à peu près partout au Mexique; elle se reproduit de Puebla jusqu'à la Baja California), l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Il s'agit d'une espèce hautement migratrice.

Motifs de collaboration

Encore récemment considéré comme menacé dans les trois pays, le faucon pèlerin est jugé rétabli aux États-Unis, où on l'a retiré de la liste des espèces en péril. Ce déclassement pourrait toutefois nuire aux programmes de rétablissement canadien et mexicain, car des faucons pourraient être capturés sur la côte du golfe du Mexique pour la pratique de la fauconnerie.

Malgré les consultations en cours sur ce problème précis, il pourrait être utile de créer un groupe conjoint « post-rétablissement », formé d'experts chargés de surveiller la population continentale et de veiller à la compatibilité des programmes de gestion. Dans le cas des espèces qui parcourent les trois pays durant leur migration, comme le faucon pèlerin, une communication trilatérale profiterait grandement aux programmes nationaux de conservation, puisque les facteurs influant sur la situation de l'espèce dans un pays se répercuteront sur sa situation dans les autres pays.

Contexte

La population de l'espèce est en hausse. En 1999, les États-Unis l'ont retirée de leur liste des espèces en péril, et le Canada l'a déclassée, faisant passer son statut d'espèce en voie de disparition à celui d'espèce menacée. Le dernier dénombrement effectué au Canada (1995) a donné les meilleurs résultats depuis qu'on y a commencé de tels relevés. Aux États-Unis, l'*US Fish and Wildlife Service* (USFWS, Service des pêches et de la faune) fera des dénombrements à intervalles de trois ans durant les treize prochaines années. À l'heure actuelle, on estime qu'il existe 1 650 couples reproducteurs au Canada et aux États-Unis. Le faucon pèlerin demeure sur la liste des espèces menacées au Mexique, mais on connaît peu de choses sur sa situation dans ce pays.

Les États-Unis et le Canada ont tous deux établi des équipes et des plans de rétablissement, mais aucun groupe international de rétablissement n'a été créé. Le cas du faucon pèlerin représente une réussite, car l'espèce chemine vers le rétablissement, et est même considérée rétablie aux États-Unis. Le pari, maintenant, consiste à pérenniser ce rétablissement. Si l'espèce a pu se rétablir, c'est en partie grâce à des programmes d'élevage en captivité et de réintroduction. Les États-Unis ont commencé en 1974 à lâcher dans la nature des sujets élevés en captivité; depuis, plus de 6 000 faucons ont ainsi été réintroduits. Certaines populations, particulièrement dans le sud du Canada, sont principalement formées d'individus nés en captivité. C'est pourquoi il importe de surveiller ces populations pour s'assurer qu'elles deviennent autosuffisantes. Pour l'instant, les mesures de conservation sont principalement axées sur la surveillance des populations et la mesure des contaminants.

Le faucon pèlerin a également profité de diverses initiatives de protection de l'habitat, dont le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental et le projet *Wetlands for the Americas* (Milieux humides pour les Amériques). Outre ces vastes programmes de sauvegarde de l'habitat, l'espèce a aussi grandement bénéficié de mesures antipollution, particulièrement l'interdiction du DDT. En 1997, la CCE a dressé un plan d'action sur le DDT pour la région nord-américaine, qui contribuera à réduire l'épandage de DDT au Mexique et, par conséquent, à rétablir le faucon pèlerin.

Facteurs touchant le statut de cette espèce

Le faucon pèlerin est très sensible au DDT et à d'autres contaminants. On pense que le recours aux pesticides organochlorés est la principale cause du déclin de l'espèce sur le territoire américain. C'est pourquoi toute levée de l'interdiction d'emploi de ce pesticide nuirait au faucon pèlerin. Il faut également surveiller et limiter d'autres contaminants de l'environnement. L'utilisation des pesticides dans les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, où le faucon pèlerin hiverne, continue de menacer l'espèce. À l'heure actuelle, l'utilisation des composés organochlorés est en baisse en Amérique latine, tandis que le Canada et les États-Unis les ont interdits. Aussi longtemps que l'emploi de ces produits continuera de diminuer et sera interdit en Amérique du Nord, l'abondance du faucon pèlerin continuera vraisemblablement d'augmenter.

L'espèce peut également souffrir d'un amenuisement de son l'habitat et de la disparition de ses proies. Cela ne devrait toutefois pas constituer un problème majeur, à condition que l'on continue de protéger les milieux humides. Il faut protéger l'habitat du faucon pèlerin partout dans son aire de distribution, y compris ses sites de nidification, ses lieux d'hivernage et ses voies migratoires.

La capture aux États-Unis de faucons en migration, pour les adeptes de la fauconnerie, pourrait représenter un péril. Aux États-Unis, la capture du faucon pèlerin est légale depuis sa radiation de la liste des espèces en péril. Cependant, l'USFWS l'a interdite jusqu'à la formulation de plans de gestion. Ces lignes directrices sont élaborées conjointement par les États américains concernés, le Canada et le Mexique. Il sera très important de se concerter dans la formulation du plan, pour faire en sorte que les captures faites par les fauconniers aux États-Unis ne perturbent pas le rétablissement de l'espèce dans les trois pays.

Possibilités de collaboration

1. Surveiller l'abondance de l'espèce dans toute son aire de distribution, et plus particulièrement de la population reproductrice canadienne. Comme l'espèce est en voie de rétablissement, il est important de préserver cette tendance. Le faucon pèlerin étant une espèce migratrice, la surveillance devrait couvrir toute l'aire de répartition, pour qu'on puisse, le cas échéant, détecter rapidement le lieu et les causes de tout déclin.
2. Faciliter le travail d'un groupe de travail officieux établi pour formuler un plan de gestion continental qui porterait sur les questions d'intérêt mutuel : surveillance de la population, capture de faucons, réintroduction, stratégies de conservation à long terme, etc.
3. Poursuivre les stratégies de conservation à long terme visant à protéger les milieux humides dans toute l'aire de dispersion de l'espèce. Les efforts actuellement déployés à l'échelle continentale semblent porter des fruits, et devraient donc se poursuivre. Il faudrait maintenir une collaboration trilatérale dans ces efforts, pour s'assurer qu'ils couvrent aussi bien le territoire de reproduction que les aires d'hivernage.
4. Concevoir un programme de sensibilisation s'adressant aux propriétaires fonciers et s'appliquant à toute l'aire de dispersion de l'espèce. Il existe déjà de tels documents de sensibilisation, qu'il convient de traduire dans les autres langues. Dans les aires de reproduction, les aires d'hivernage et le long des corridors migratoires, il importe de sensibiliser les propriétaires de terrains à l'importance des milieux humides pour le faucon pèlerin et pour d'autres espèces. Malgré l'efficacité des programmes existants de protection de l'habitat, il faut également sauvegarder les habitats situés sur ces terrains privés. À cette fin, on pourrait se pencher sur le recours aux servitudes de conservation.
5. Partout dans l'aire de dispersion, mesurer les concentrations de contaminants, même si diverses lois et politiques en font diminuer l'utilisation. On peut estimer les niveaux de contamination en analysant des œufs non éclos prélevés chez des populations représentatives. Comme le faucon pèlerin est hautement sensible aux contaminants de l'environnement, ce type de surveillance devrait s'insérer dans un système de détection précoce.
6. Évaluer la situation de l'espèce au Mexique. Même si on connaît bien sa situation au Canada et aux États-Unis, la situation de l'espèce au Mexique se répercute sur ses conditions dans les deux autres pays; par conséquent, une meilleure connaissance de sa situation au Mexique permettra de mieux éclairer les mesures de conservation appliquées au Canada et aux États-Unis.

Personnes-ressources

Canada

G.L. Holroyd, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 4999-98 Avenue, bureau 200, Edmonton (Alberta) T6B 2X3; téléphone : 780-951-8700; courriel : geoffrey.holroyd@ec.gc.ca

Mexique

Eduardo Iñigo Elias, Director de Conservación, Fundación ARA; courriel :

EIInigoFUNARA@compuserve.com

Ricardo Rodriguez Estrella, CIB-Noroeste, S.C., Apartado Postal 128, La Paz, Baja California Sur, 23000; téléphone : 52-112-53633, poste 37; télécopieur : 52-112-555343; courriel :

Estrella@cibnor.conacyt.mx

États-Unis

George Allen, USFWS, 4401 N. Fairfax Dr. Arlington, VA 22203; téléphone : 703-358-1714; courriel : george_t_allen@fws.gov

Robert Mesta, USFWS, 12661 E. Broadway Blvd., Tucson, AZ 85748; téléphone : 520-722-4289; courriel : Robert_Mesta@fws.gov

Nom scientifique : *Lanius ludovicianus*

Nom commun : Pie-grièche migratrice

Statut officiel

Canada

La population de l'Est est en voie de disparition depuis 1991, et celle des Prairies est menacée depuis 1986. En Ontario et au Manitoba, l'espèce est protégée par les lois provinciales sur la conservation de la faune.

Mexique

Non inscrite.

États-Unis

En voie de disparition, menacée ou préoccupante dans au moins 25 États. L'USFWS mène actuellement une évaluation dans toute l'aire de dispersion de l'espèce, pour évaluer sa situation et recueillir des données étayant son éventuelle désignation en vertu de l'*Endangered Species Act*. Une sous-espèce, la pie-grièche migratrice de San Clemente (*L. ludovicianus mearnsi*), figure déjà sur la liste fédérale des espèces en péril. Bien qu'une seule sous-espèce soit inscrite, l'USFWS reconnaît officiellement la pie-grièche migratrice comme une espèce préoccupante.

Aire de dispersion

Au Canada, la population de l'Est se reproduit de l'est du Manitoba jusque dans le sud de l'Ontario, et occasionnellement dans le Québec méridional. La population des Prairies est plus étendue et couvre l'ouest du Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Aux États-Unis, l'espèce a disparu de nombreux États du nord-est ou ne compte plus qu'une poignée de couples nicheurs. L'espèce hiverne dans le sud des États-Unis et au Mexique.

À son maximum historique, l'aire de reproduction de la pie-grièche migratrice s'étendait de l'Alberta jusqu'au Nouveau-Brunswick au Canada, partout aux États-Unis et sur la majorité du territoire mexicain. Bien qu'encore étendue, l'aire de reproduction connaît aujourd'hui un rétrécissement. Plus particulièrement, l'espèce ne niche plus qu'irrégulièrement dans le nord-est de son ancien territoire (jusqu'en l'Ohio vers l'ouest) ou dans les États septentrionaux du Michigan, du Wisconsin et du Minnesota. Au Canada, la population de l'Est ne niche plus que dans le sud de l'Ontario, qui compte une faible population reproductrice (moins de 50 couples), et occasionnellement dans le sud du Québec. Quant à la population des Prairies, elle est beaucoup plus abondante et niche en Saskatchewan et dans certaines régions de l'Alberta et du Manitoba. L'espèce a décliné dans toute son aire de répartition, et les populations en place sont fragmentées. L'habitat de reproduction comprend une grande diversité d'associations végétales et de strates physiographiques, mais doit inclure des prairies dégagées avec des arbres ou des arbustes dispersés çà et là. L'habitat d'occupation comprend les pâturages, les champs épuisés, les prairies, les savanes, les boisés de pins-génévriers et les steppes arbustives.

La pie-grièche migratrice est un migrant partiel; les populations habitant la moitié nord de l'aire de reproduction sont fortement migratrices, tandis que les populations méridionales sont résidentes. L'aire d'hivernage est surtout confinée au sud de 40° de latitude N.

Motifs de collaboration

Jadis répandue et commune, l'espèce a subi des déclin continentaux dont les causes sont mal connues. Ces baisses, tout comme le recul de l'aire de dispersion, ont été remarquées pour la première fois au début des années 1960, tant dans l'est du Canada que dans le nord-est des États-Unis. À l'heure actuelle, il y a peu d'espoir de voir s'inverser cette tendance à la baisse, mais tout effort de rétablissement devra reposer sur une coopération trilatérale. Avant d'élaborer une stratégie de conservation, il est nécessaire de se pencher sur les causes du déclin, en étudiant aussi bien les aires de reproduction que les quartiers d'hiver. Les déclin les plus marqués ont été observés chez les populations migratrices, qui englobent les populations ontariennes inscrites et la sous-espèce *L. ludovicianus migrans* dans le nord-est des États-Unis. Comme on connaît mal les lieux d'hivernage de ces populations migratrices septentrionales, il est primordial d'en étudier l'écologie d'hivernage.

Outre les recherches concertées et les activités de communication qu'il convient de mener en toute priorité pour mettre au point avec un maximum d'efficacité les efforts de rétablissement, il pourrait s'avérer nécessaire d'établir des programmes communs d'élevage en captivité et de réintroduction, ou de formuler d'autres stratégies de gestion commune. Plus particulièrement, il se pourrait que les États-Unis et le Canada doivent travailler de concert pour les populations de l'Ontario et du nord-est américain. La pie-grièche migratrice, espèce prairiale menacée, est un représentant exceptionnel de l'avifaune du Canada, des États-Unis et du Mexique et, à ce titre, sa conservation mérite une coopération internationale.

Contexte

Jadis répandue partout en Amérique du Nord, la pie-grièche migratrice a subi un déclin pancontinental, spécialement dans la portion orientale de son aire de dispersion. Une baisse marquée s'est produite avant le milieu des années 1960, et depuis 1966, le Relevé des oiseaux nicheurs de l'Amérique du nord a permis d'évaluer le déclin démographique annuel de l'espèce à 3,6 %. De la même façon, les recensements de Noël révèlent aussi des baisses marquées dans les quartiers d'hiver. Comme les déclin sont manifestes partout en Amérique du Nord, il est difficile d'en évaluer les causes exactes.

Au regard des évaluations régionales menées par les divers groupes de travail de l'association Partenaires d'envol, l'espèce nécessite des mesures de conservation dans toutes les régions. Elle figure sur la « liste bleue » de la *National Audubon Society* depuis la création de cette liste.

Au Canada, la population de l'Est et la population des Prairies divergent considérablement quant à leur abondance. En 1998, on estimait que la première comptait 31 couples reproducteurs en Ontario (contre 18 en 1997) et 9 individus au Québec. Quant à la deuxième, les évaluations menées en 1994 et 1996 indiquaient 500 couples au Manitoba, plusieurs milliers de couples en Saskatchewan et 2 500 couples en Alberta.

Outre son déclin démographique, l'espèce a également connu un rétrécissement de son aire de dispersion, particulièrement pour la population de l'Est. Le problème présente le plus d'acuité dans le nord-est des États-Unis, où il reste très peu de pies-grièches migratrices. L'habitat disponible pour cette population a aussi diminué dans le sud-est du Canada, bien qu'une petite population subsiste dans le sud de l'Ontario.

Comme la pie-grièche migratrice ne figure pas sur la liste des espèces en péril aux États-Unis, on n'y a établi aucun plan ni aucune équipe de rétablissement. Le Wisconsin et la Pennsylvanie, compris dans le territoire où l'aire de dispersion a rétréci, ont adopté des plans de rétablissement d'État. La pie-grièche migratrice de San Clemente, une sous-espèce, est inscrite à l'échelon fédéral et fait l'objet d'un plan de rétablissement. Au Canada, on a constitué des équipes de rétablissement pour les deux principales populations (de l'Est et des Prairies), et élaboré un plan national de rétablissement qui a été avalisé en 1993.

L'*International Shrike Working Group* (Groupe de travail international sur la pie-grièche) compte une section nord-américaine, dont font partie des Mexicains, des Canadiens et des Américains. Ce groupe tient des réunions annuelles ou bisannuelles pour discuter des problèmes entourant le déclin mondial des pies-grièches, ainsi que des activités de recherche, de gestion et de sensibilisation du public.

Plusieurs initiatives d'incitation et de sensibilisation du public sont en cours au Canada. En Ontario, on a expédié du matériel d'information à plus de 270 propriétaires fonciers dont les terrains constituent un habitat propice aux pies-grièches migratrices, pour les encourager à protéger cet habitat. En Alberta et en Saskatchewan, plusieurs autres campagnes de sensibilisation du public ont incité les propriétaires terriens à protéger l'habitat.

Facteurs touchant le statut de cette espèce

En raison du caractère si généralisé du déclin de l'espèce, les causes en sont majoritairement inconnues. L'amenuisement et la destruction de l'habitat sont probablement des facteurs, même si l'on sait que l'espèce fréquente également les régions agricoles et suburbaines. La modification des pratiques agricoles, qui a causé une perturbation des habitats prairiaux, pourrait toutefois être en cause.

Comme plusieurs facteurs peuvent intervenir, il est nécessaire et hautement prioritaire d'analyser les divers périls avant de pouvoir mettre au point des mesures de conservation constructives. Voici une liste des facteurs soupçonnés : disparition de l'habitat hivernal, disparition de l'habitat de nidification, fragmentation de l'habitat, collision avec des véhicules, pesticides, prédation, accroissement des perturbations humaines, changement climatique, compétition interspécifique.

Possibilités de collaboration

1. Évaluer les causes du déclin de l'espèce dans toute son aire de dispersion. Comme celle-ci couvre l'ensemble du continent, l'évaluation suppose un effort trilatéral. Il faudrait mettre en commun les données concernant les diverses populations, pour mieux comprendre les dangers pesant sur l'espèce.
2. Dresser un plan de recherche concertée sur l'espèce. En premier lieu, on doit regrouper le savoir actuel sur les facteurs touchant cette espèce, pour en cerner les lacunes. Ensuite, il faudrait élaborer un plan international de recherche pour combler ces carences. Les recherches devraient être axées sur : 1) les causes du déclin démographique; 2) l'écologie d'hivernage; 3) l'évaluation taxinomique. Ce plan devrait viser des objectifs de recherche particuliers et être assorti d'une stratégie de financement des recherches. Certains projets de recherche conjoints sont déjà en marche (particulièrement entre les États-Unis et le Canada),

mais profiteraient d'une collaboration accrue avec le Mexique. Par exemple, le Canada a lancé un projet de mesures isotopiques pour corrélérer les aires de reproduction et d'hivernage de l'espèce. On a jusqu'à maintenant fait des études au Texas, en Floride, en Géorgie et au Manitoba, mais le travail doit être étendu au Mexique.

3. Dresser un plan de gestion exhaustif pour toute l'aire de dispersion de l'espèce. Aux États-Unis, un tel plan ne peut être officiellement appelé plan de rétablissement, car l'espèce n'est pas inscrite. Cela dit, il est manifestement nécessaire d'appliquer des mesures de conservation coordonnées sur l'ensemble du continent. Il faudra mieux connaître les périls touchant l'espèce pour élaborer un plan global, sans toutefois attendre pour intervenir sur la foi du savoir déjà disponible. Ce plan devrait notamment consister à recenser sur toute l'aire de dispersion les habitats qui hébergent des populations saines de pies-grièches migratrices et à adopter des mesures de protection pour ces habitats.
4. Faire une évaluation taxinomique moderne de toute l'espèce. La première évaluation taxinomique exhaustive de l'espèce, qui a permis d'identifier onze sous-espèces, remonte aux années 1930. Ces travaux ont sous-tendu la majorité des mesures adoptées par la suite pour l'espèce. La nécessité d'un relevé biosystématique moderne fait généralement consensus. L'identification des sous-espèces est compliquée par les variations extrêmes de couleurs et de tailles au sein des populations, d'où l'importance de recourir à des méthodes taxinomiques modernes. Aux États-Unis et au Canada, le fait qu'on n'ait pas identifié adéquatement les sous-espèces a compliqué l'application des mesures de conservation prévues par la loi. Une meilleure compréhension des liens taxinomiques mènerait à une meilleure protection dans les deux pays, et l'établissement d'un projet de recherche concertée profitant aux deux pays constituerait une utilisation judicieuse des ressources.
5. Créer un réseau pour échanger de l'information et promouvoir l'établissement d'activités trilatérales de recherche concertée et de gestion. Malgré l'existence de groupes de travail internationaux, l'échange d'information a été déficient jusqu'à maintenant. Par exemple, les autorités américaines ignoraient qui contacter au Mexique pour y expédier un questionnaire sur la situation de l'espèce. Il y a un besoin criant d'information mexicaine. En raison de la rareté et de la dispersion des données sur cette espèce, il est urgent de mettre en commun l'information et de déterminer conjointement les nouveaux projets de recherche. À cette fin, on pourrait tirer profit des moyens modernes de communication.
6. Centrer l'attention des autorités américaines et canadiennes sur la population ontarienne de pies-grièches migratrices, qui compte aujourd'hui moins de 40 couples reproducteurs. Cette population est importante aussi bien pour les États-Unis que pour le Canada, car c'est la dernière population encore existante dans le nord-est de l'aire de dispersion de l'espèce. Elle pourrait servir de population-source pour le rétablissement de l'espèce dans le nord-est des États-Unis.

Personnes-ressources

Canada

B. Johns (population des Prairies), Service canadien de la faune, Environnement Canada;
courriel : Brian.Johns@ec.gc.ca

R. Wenting (population de l'Est), Service canadien de la faune, Environnement Canada
États-Unis

Lori Pruitt, Bloomington Field Office, USFWS, 620 South Walker Street, Bloomington, IN 47403; téléphone : 812-334-4261, poste 211; courriel : lori_pruitt@fws.gov

John Trapp, USFWS, 44014401 N. Fairfax Dr., Arlington, VA 22203; téléphone : 703-358-1965; courriel : john_trapp@fws.gov

Nom scientifique : *Charadrius melodus*

Nom commun : Pluvier siffleur

Statut officiel

Canada

La population de l'Est et la population des Prairies sont en voie de disparition depuis 1985.

Mexique

Menacé.

États-Unis

Les populations de la côte atlantique et du nord des grandes plaines sont menacées depuis 1985; celle des Grands Lacs est en voie de disparition.

Aire de dispersion

Le pluvier siffleur niche dans le nord des grandes plaines et dans les Prairies canadiennes, sur le pourtour des Grands Lacs et le long du littoral atlantique entre Terre-Neuve et la Caroline du Nord. Il passe l'hiver sur la côte de l'Atlantique et du golfe du Mexique, depuis la Caroline du Nord jusqu'au Mexique, ainsi qu'aux Bahamas, à Cuba et dans les Antilles. Il visite occasionnellement les États du Sonora et de Nayarit (ouest du Mexique).

Motifs de collaboration

La sauvegarde et l'accroissement des populations de pluviers siffleurs, une espèce en voie de disparition, nécessitent une collaboration et une coopération internationales. Les efforts déployés jusqu'à maintenant ont permis de stabiliser et d'augmenter certaines populations, alors que d'autres continuent de diminuer. Pour assurer la conservation de cette espèce en péril, il faudra que le Canada, les États-Unis et le Mexique maintiennent leur collaboration et coopèrent plus étroitement avec Cuba, les Bahamas et les pays des Antilles.

Dès 1986, les États-Unis et le Canada ont solidement assis leur coopération dans la conservation de l'espèce. Les équipes de rétablissement pour la côte atlantique et le nord des grandes plaines, de concert avec le Groupe de travail pour les Grands Lacs, coordonnent l'échange d'informations et de compétences sur les questions touchant toutes les populations, comme la protection des oiseaux dans leurs aires d'hivernage. En outre, le Canada et les États-Unis échangent des biologistes dans le cadre de projets précis; ils coordonnent les évaluations démographiques et les objectifs de rétablissement et ils mettent en commun chaque année les dénombrements des populations reproductrices.

Le Mexique a participé activement au recensement international du pluvier siffleur de 1991, auquel ont contribué de nombreux individus et organismes de conservation. Il est essentiel que le Mexique intensifie son apport, si l'on souhaite mieux évaluer la situation du pluvier siffleur et protéger son habitat d'hivernage au Mexique.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis doivent absolument mettre en commun leur savoir-faire, et ce, de façon permanente. Outre les recensements, les futures activités de collaboration pourraient viser les objectifs suivants : accroître le taux de succès d'envol; gérer conjointement

les habitats; déterminer les priorités de protection pour les aires de nidification et d'hivernage; accroître la mise en commun des données et l'intégration des programmes de surveillance.

On a récemment proposé un projet quinquennal de gestion des habitats lacustres alcalins dans les grandes plaines. Pour porter des fruits, ce projet devra faire l'objet de partenariats au Canada comme aux États-Unis, tant entre les organismes fédéraux, étatiques et provinciaux qu'avec des intervenants privés (dont de nombreux propriétaires fonciers et des organismes de conservation de la nature).

Contexte

Aux États-Unis, on distingue trois populations reproductrices : celle de la côte atlantique, celle des Grands Lacs et celle du nord des grandes plaines. Le Canada héberge deux populations reproductrices, soit celle de l'Atlantique et celle des Prairies. Le territoire hivernal s'étend le long du littoral de l'Atlantique et du golfe du Mexique, entre la Caroline du Nord et le Mexique, et jusque dans le nord de Cuba, aux Bahamas et aux Antilles.

Grâce à deux recensements internationaux menés conjointement dans les aires de reproduction et d'hivernage (1991 et 1996), le Canada et les États-Unis ont pu obtenir la première estimation démographique mondiale de cette espèce en voie de disparition. Le recensement international de 1996 a été très fructueux, avec la participation de 1 100 biologistes et bénévoles provenant de huit pays. On y a coordonné les travaux de participants représentant 11 organismes fédéraux, 16 organismes provinciaux, 37 organismes étatiques, 2 organismes tribaux, 70 organismes de conservation et associations d'affaires, en plus de centaines de bénévoles indépendants.

En 1996, sur toute l'aire de distribution de l'espèce, on comptait environ 5 800 individus reproducteurs, faisant partie de populations dispersées sur les plages de 20 États américains et 9 provinces canadiennes, en plus d'un petit nombre d'oiseaux fréquentant les îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon, juste au large de Terre-Neuve. Aux États-Unis, les populations de la côte atlantique ont augmenté entre 1989 et 1995, et demeurent stables depuis. Au Canada, durant cette période, les populations de l'Atlantique ont diminué. La population des Grands Lacs s'accroît légèrement. Les populations du nord des grandes plaines sont généralement à la baisse, mais au Canada quelques populations des Prairies sont en hausse.

Dans l'ensemble, les résultats du recensement indiquent que la situation de cet oiseau de grève demeure précaire, étant donné sa faible abondance, sa répartition éparse, les menaces constantes qui pèsent sur son habitat, son succès de reproduction dans toute l'aire de dispersion.

Facteurs touchant le statut de cette espèce

Le pluvier siffleur est très sensible à de nombreuses activités humaines. Il est particulièrement menacé par la modification et la destruction de son habitat et par la perturbation anthropique des adultes au nid et des oisillons incapables de voler. Sur la côte atlantique et dans les Grands Lacs, le développement récréatif et commercial ainsi que la stabilisation des dunes ont fortement contribué à la disparition des habitats de reproduction. Dans la région des grandes plaines, l'endiguement et la canalisation des rivières ont fait disparaître les barres de sable où le pluvier aime nicher. Quant aux aires d'hivernage, elles ont probablement rétréci à cause d'une mise en valeur des côtes et de l'aménagement d'ouvrages de stabilisation des inlets et des littoraux.

Le succès de la reproduction peut gravement souffrir des activités récréatives, particulièrement l'achalandage pédestre et automobile. Depuis 40 ans, le nombre de véhicules et de personnes circulant sur les plages s'est considérablement accru. La présence humaine peut indirectement nuire à la productivité en perturbant la délimitation du territoire, le comportement nuptial, la ponte et la couvaison. Les piétons, les autodunes (véhicules pouvant circuler sur des terrains sablonneux) et les autres véhicules (y compris ceux employés pour ratisser les ordures) peuvent endommager l'habitat et écraser directement les œufs ou les poussins. De plus, les ornières creusées par les véhicules hors-route peuvent emprisonner les oisillons incapables de voler.

En bordure des Grands Lacs et de la côte atlantique, l'urbanisation croissante et le développement récréatif ont amené une prolifération inusitée de prédateurs (renards, mouffettes, rats laveurs, goélands), attirés par l'abondance des ordures. Il en est résulté des taux de prédation supérieurs à la normale pour les poussins et les œufs de pluvier, de même qu'un abandon des aires de nidification. La forte prédation a également contribué au déclin de la population des Prairies canadiennes.

Possibilités de collaboration

1. Inciter les autorités fauniques mexicaines à participer davantage à la conservation du pluvier siffleur par le truchement du Groupe de coordination du pluvier siffleur, et à l'avenir, du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. On devrait envisager de dresser un plan d'action trilatéral, pour assurer la complémentarité des démarches.
2. Accroître la coopération internationale pour mieux comprendre la situation de l'espèce, les problèmes afférents à sa conservation et ses besoins en habitat d'hivernage, spécialement à Cuba, au Texas, au Mexique et dans les Caraïbes.
3. Intensifier la collaboration parmi les organismes gouvernementaux et les organismes de conservation, pour mieux mettre en commun les approches de gestion, notamment : les efforts à déployer pour dériver les promeneurs et les éloigner des fragiles nids de pluvier siffleur qu'on trouve sur les plages; les avantages et les inconvénients de l'érection de clôtures grillagées autour des nids pour tenir les prédateurs à l'écart; la gestion des niveaux des grandes masses d'eau.
4. Poursuivre et augmenter les programmes de recherche concertée, pour mieux comprendre la distribution du pluvier siffleur, ses habitudes migratoires, les taux de succès d'envol, son abondance démographique (y compris sa variabilité génétique), les besoins en gestion de l'habitat et la capacité de charge du milieu, de même que pour fixer les priorités de conservation.
5. Accroître le partage de l'information et de l'expérience au moyen de programmes de sensibilisation publique, de patrouille bénévole des plages, de bonne gestion et d'incitation.
6. Maintenir les activités conjointes visant à répertorier et à préserver les habitats du pluvier siffleur, notamment en étendant et en appliquant le projet quinquennal de gestion des habitats lacustres alcalins dans les grandes plaines, où l'espèce se concentre.
7. Intensifier les activités d'application des lois et des règlements sur la faune.

Personnes-ressources

Canada

Diane L. Amirault, Espèces en péril, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 17 Waterfowl Lane, C.P. 6227, Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6; téléphone : 506-364-5060; courriel : diane.amirault@ec.gc.ca

Stephen Flemming, Parc national Gros Morne, C.P. 130, Rocky Harbour (Terre-Neuve) A0K 4N0; téléphone : 709-458-3577; courriel : stephen_flemming@pch.gc.ca

Paul Goossen, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 4999-98 Avenue, bureau 200, Edmonton (Alberta) T6B 2X3; téléphone : 403-951-8743; courriel : paul.goossen@ec.gc.ca

Mexique

Miguel Angel Cruz, Pronatura Noreste

Roberto Phillips, Pronatura Noreste; CEDES-CCA 5° Piso, Garza Sada #2501 Sur, Col. Tecnológico, Monterrey, N.L., 64849; téléphone : 528-32-84032 et 38-75814; courriel : rphillips@pronatura.org.mx

États-Unis

Anne Hecht, Great Meadows National Wildlife Refuge, USFWS, Weir Hill Road, Sudbury, MA 01776; téléphone : 508-443-4325; courriel : Anne_Hecht@fws.gov

Mike DeCapita, USFWS, 2651 Coolidge Road, East Lansing, MI 48823; téléphone : 517-351-6274; courriel : Mike_Decapita@fws.gov

Susan Haig, Department of Biology, University of North Dakota, Grand Falls, ND 58202.

Nell McPhillips, USFWS, 420 South Garfield Avenue, Suite 400, Pierre, SD 57501; téléphone : 605-224-8693, poste 32; courriel : Nell_McPhillips@fws.gov

Nom scientifique : *Charadrius montanus*

Nom commun : Pluvier montagnard

Statut officiel

Canada

Inscrit comme en voie de disparition en 1987.

Mexique

Inscrit comme menacé.

États-Unis

Proposition d'inscription comme espèce menacée (16 février 1999).

Aire de dispersion

Le territoire occupé s'étend de l'Alberta et la Saskatchewan, au Canada, jusqu'à Zacatecas et l'ouest de San Luis Potosi, au Mexique, en passant par les hautes plaines des États-Unis. L'espèce niche surtout aux États-Unis, dans les États du Montana, du Wyoming, du Colorado, du Kansas et de l'Oklahoma. Aucune nidification n'a été confirmée au Canada depuis 1989, bien que des individus aient été observés en Alberta et en Saskatchewan. Un seul nid a été aperçu au Mexique. On estime que 85 % de la population nord-américaine de pluviers montagnards hiverne en Californie, tandis que le reste passe l'hiver dans le nord du Mexique, en Arizona et au Texas.

Motifs de collaboration

Depuis un siècle, l'habitat du pluvier montagnard a connu partout en Amérique du Nord un rétrécissement marqué, accompagné d'une baisse correspondante dans l'abondance de l'espèce. Une analyse démographique a révélé une réduction annuelle de 2,7 % entre 1966 et 1996. Une collaboration internationale est nécessaire pour sauvegarder l'espèce sur tout son territoire actuel. Il est essentiel de mener une action concertée pour conserver l'habitat estival restant, de même que les aires d'hivernage, particulièrement en Californie et au Mexique. Il faut uniformiser les méthodes de dénombrement pour pouvoir mener un relevé exhaustif et ainsi mieux comprendre la situation de l'espèce sur le continent. Cet inventaire permettra de construire une base solide, sur laquelle on s'appuiera pour fixer officiellement des objectifs internationaux de conservation.

Contexte

Le pluvier montagnard est une espèce prairiale endémique, qui a constamment décliné durant la plus grande partie du XX^e siècle. Dans les années 1970, les effectifs estimatifs en Amérique du Nord se situaient entre 214 000 et 319 000 individus. Malgré le caractère très approximatif de cette estimation, l'espèce subit un déclin incontestable puisque l'évaluation actuelle se situe entre 8 000 et 10 000 oiseaux, un nombre qui continue de chuter.

Le pluvier montagnard dépend des écosystèmes de prairie. L'espèce est associée aux chiens de prairie et à des espèces d'écureuils terrestres, ainsi qu'aux grand brouteurs, jadis le bison et aujourd'hui le bétail domestique. Son déclin est principalement imputable à la mise en culture des prairies et aux programmes d'éradication des écureuils terrestres. Les prairies ont fait l'objet d'une très vaste conversion agricole. Ainsi, depuis l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, 98 % de l'aire de dispersion du chien de prairie a disparu, surtout à cause de la destruction de l'habitat. En raison de cette transformation des prairies, les pluviers montagnards doivent de

plus en plus se replier vers des habitats artificiels comme les champs en jachère pour s'y reproduire, ce qui complique la planification de la conservation de l'espèce. Le pluvier montagnard est une bonne espèce indicatrice de l'état de santé des prairies indigènes et pourrait servir à mesurer le succès de la conservation d'un des écosystèmes nord-américains les plus menacés.

Bien que son aire de dispersion soit aux États-Unis, le pluvier montagnard s'aventure vers le nord jusque dans le sud du Canada, où c'est un rare visiteur et nicheur estival. En Alberta, depuis qu'on y a redécouvert l'espèce en 1979, la population nicheuse a fortement fluctué : alors qu'on y avait déjà recensé un plafond d'au moins onze adultes et six nids, aucun nid n'a été observé en 1999. Quelques individus ont également été aperçus dans des colonies de chiens de prairie en Saskatchewan. Comme l'espèce n'est pas régulièrement recensée au Canada, on ignore si elle est stable, en hausse ou en baisse. En raison de sa faible abondance et du peu d'habitat, le pluvier montagnard est jugé en voie de disparition au Canada depuis 1987 par le COSEPAC, qui a mis sur pied une équipe de rétablissement.

Aucun pluvier montagnard n'a été vu au nid au Canada depuis 1989. Les lieux de nidification les plus rapprochés du secteur canadien fréquenté par l'espèce se trouvent au Montana, dans le refuge faunique Charles M. Russel, à environ 210 km des dernières aires de nidification observées en Alberta et à quelque 140 km de la frontière de la Saskatchewan. On ignore quelle est la relation entre la population nicheuse du Montana et la population canadienne.

L'espèce est considérée comme menacée au Mexique. On ne connaît pas entièrement le territoire qu'elle occupe dans ce pays. On sait toutefois que certains secteurs de l'État de Chihuahua abritent d'importants habitats hivernaux.

Facteurs touchant le statut de cette espèce

On estime que les principaux facteurs en jeu sont la perte constante d'habitat découlant de la conversion agricole des prairies, les programmes de répression et d'éradication du chien de prairie et des écureuils terrestres, l'échec de la nidification dans les pâturages et les jachères.

La survie de l'espèce pourrait grandement profiter d'une collaboration internationale dans la protection des aires d'hivernage au Mexique et la préservation de l'habitat de reproduction, y compris des sites de nidification canadiens les plus septentrionaux.

Possibilités de collaboration

1. Collaborer à l'uniformisation des méthodes de recensement du pluvier montagnard, et mener des dénombrements pendant cinq années consécutives pour pouvoir estimer plus précisément la population totale. Ces données permettraient de mieux comprendre la situation de l'espèce dans l'ensemble de son aire de dispersion et serviraient d'assise à l'établissement d'objectifs de conservation internationaux.
2. Collaborer à la conclusion d'ententes régionales visant la conservation de l'espèce et de son habitat dans toute l'Amérique du Nord. La préservation pancontinentale des écosystèmes prairiaux doit être une priorité dans la protection des espèces telles que le pluvier montagnard, et constituera la stratégie de conservation la plus rentable pour cette espèce et de

nombreuses autres. Pour cela, il faudra probablement recourir à des mesures incitatives et à des servitudes pour promouvoir ainsi la conservation sur les terres privées et louées.

3. Collaborer au répertoriage des aires d'hivernage au Mexique et à l'établissement des besoins de conservation dans ces secteurs.
4. Entreprendre des recherches concertées sur le succès de reproduction du pluvier montagnard, ainsi que sur le choix et la sécurité des habitats. Il faut également étudier plus à fond les raisons de l'échec de nidification et la façon dont les prairies pourraient être mieux gérées et utilisées comme pacage, sans nuire outre mesure au pluvier montagnard.

Personnes-ressources

Canada

Paul Goossen, Service canadien de la faune, Environnement Canada; courriel : paul.goossen@ec.gc.ca

Mexique

Miguel Angel Cruz, Pronatura Noreste, A.C., Ave. Alfonso Reyes 201-A, Col. Contry, Monterrey, N.L., 64860; téléphone (bureau) : 528-358-1106, poste 17; téléc. : 528-358-1109

Héctor Gómez de Silva, Instituto de Ecología, UNAM, Ciudad Universitaria, D.F., Apdo. Postal 70-275, México, D.F. 04510; téléphone : 525-622-9045; télécopieur : 525-616-1976; courriel : hgomez@miranda.ecologia.unam.mx

Roberto Phillips, Pronatura Noreste; CEDES-CCA 5° Piso, Garza Sada #2501 Sur, Col. Tecnológico, Monterrey, N.L., 64849; téléphone : 528-328-4032 et 387-5814; courriel : rphillips@pronatura.org.mx

États-Unis

John Cornely, USFWS, Denver, CO; téléphone : 303-236-8145, poste 688; courriel : John_Cornely@fws.gov

Walter D. Graul, Colorado Division of Wildlife, 317 W. Prospect, Fort Collins, CO 80525; téléphone : 303 484-2836

Fritz L. Knopf, USGS/BRD/MESC, Ft. Collins, CO; téléphone : 970-226-9462. courriel : fritz_knopf@usgs.gov

Craig Knowles, PO Box 113, Brown-Gulch Road, Boulder, MT 59632; téléphone : 406-225-3221

Bob Leachman, USFWS, 764 Horizon Drive, South Annex A, Grand Junction, CO 81506; courriel : bob_leachman@fws.org

Sally L. Olson, University of Montana, Missoula, MT; téléphone : 406-243-5372

John Cornely, USFWS, Denver, CO; téléphone 303-236-8145, poste 688; courriel : john_cornely@fws.gov

Patty Stevens, USFWS Region 6; téléphone : 303-236-8155, poste 251; courriel : patty_stevens@fws.gov

Steve Dinsmore, USFWS; téléphone : 970-482-5264; courriel : sdinsmore@lamar.colostate.edu

Nom scientifique : *Athene cunicularia*

Nom commun : Chouette des terriers

Statut officiel

Canada

En voie de disparition depuis 1995. Même statut attribué par la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

Mexique

Menacée.

États-Unis

Non désignée à l'échelon fédéral, mais sous examen. En voie de disparition au Minnesota et en Iowa; considérée comme espèce vulnérable ou préoccupante dans plusieurs États.

Aire de dispersion

La chouette des terriers a une répartition éparse dans les régions prairiales de l'Amérique du Nord. Au Canada, c'est un résident estival qui s'accouple dans le sud l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, de même que dans la portion intérieure sud de la Colombie-Britannique. Historiquement, l'aire de répartition englobait le Minnesota, les deux Dakotas et, en direction ouest, l'est de l'État de Washington, l'Oregon et la Californie. Vers le sud, l'espèce était présente aussi loin qu'à Hidalgo et dans l'État de Mexico, ainsi qu'aux îles Guadalupe et Clarion. Les populations septentrionales nichent régulièrement dans l'ensemble du territoire mexicain, sauf dans la péninsule du Yucatán, où la chouette est un visiteur hivernal occasionnel. Il existe une population non migratrice en Floride, mais celle-ci déborde le champ d'intérêt du présent rapport.

Motifs de collaboration

La population de chouettes des terriers a décliné dans toute son aire de distribution au Canada et aux États-Unis. Au Mexique, les données sont insuffisantes pour qu'on puisse dégager des tendances démographiques. Une coopération internationale est nécessaire pour mieux étudier la situation de l'espèce et les causes de son déclin et pour mieux déterminer l'emplacement et les besoins en conservation des aires d'hivernage. Il faut de toute urgence se pencher sur le déclin rapide de la population reproductrice au Canada, en Californie et dans les États du nord des États-Unis. Les Prairies canadiennes hébergent aujourd'hui beaucoup moins de 1000 couples reproducteurs (un plancher historique), contre quelque 2500 en 1990. On ignore la cause du déclin, qui peut être imputable à des facteurs intervenant hors des aires de reproduction, notamment dans les voies migratoires aux États-Unis et les aires d'hivernage dans le sud des États-Unis et au Mexique.

L'équipe canadienne de rétablissement a fixé des objectifs de conservation pour l'espèce. Le plan de rétablissement prévoit l'établissement et le maintien, pendant dix ans, d'une population d'au moins 3000 couples dans les Prairies, de même que l'établissement et le maintien, durant au moins dix ans, d'une population comptant 50 couples en Colombie-Britannique. La concrétisation de ces objectifs de rétablissement semble nécessiter une collaboration internationale.

Contexte

La population de chouettes des terriers est en déclin au Canada et aux États-Unis. La baisse du nombre de couples nicheurs au Canada, bien documentée, perdure depuis au moins le milieu du XX^e siècle, ce qui coïncide avec l'émergence des pratiques agricoles modernes. Les Prairies canadiennes comptent aujourd'hui moins de 1 000 couples reproducteurs. Le déclin des couples reproducteurs a été bien étudié depuis dix ans, ce qui a amené le COSEPAC, en 1995, à faire passer le statut de l'espèce de « menacée » à « en voie de disparition ».

Au vu des dénombrements effectués aux États-Unis, l'espèce décline dans la plus grande partie de son aire de dispersion. Sans être inscrite en vertu de l'*Endangered Species Act* américaine, elle est considérée comme préoccupante. La chouette des terriers est jugée en voie de disparition par les États du Minnesota et de l'Iowa, et considérée comme une espèce préoccupante par l'État de Washington, l'Oregon, la Californie, le Montana, le Wyoming, l'Idaho, le Dakota du Nord, le Dakota du Sud, l'Utah, l'Oklahoma et la Floride. La population floridienne n'étant pas migratrice, nous n'en tiendrons pas compte dans ce rapport.

Une collaboration internationale est nécessaire pour mieux documenter la situation de l'espèce, pour cerner les causes de son déclin et pour fixer des priorités de conservation. Il faut intervenir sans délai pour combattre la diminution des populations reproductrices canadiennes. On devra pour cela mener des recherches internationales concertées pour mieux comprendre les raisons possibles du déclin et faire des relevés pour répertorier les aires d'hivernage et mieux connaître l'écologie d'hivernage.

Facteurs touchant le statut de cette espèce

On connaît imparfaitement les raisons du déclin démographique; cependant, il semble en grande partie imputable à une utilisation accrue du territoire, plus particulièrement à la conversion agricole des prairies et aux programmes d'éradication des chiens de prairie et des lagomorphes. L'utilisation plus intense des terres s'est traduite par un rétrécissement et une fragmentation généralisés de l'habitat de nidification. La fragmentation complique la recherche de partenaires d'accouplement et semble nuire à la dispersion des juvéniles. Au Canada, l'habitat disparaît aujourd'hui à un rythme beaucoup moindre, mais la population de chouettes continue de décliner, ce qui laisse penser que d'autres facteurs importants sont en jeu. Il est possible que les chouettes qui nichent dans les habitats restants subissent une prédation plus intense, soient moins productives à cause d'un moindre succès de chasse et soient plus vulnérables à la mortalité par collision ou par exposition aux pesticides. Le carbofurane est un pesticide particulièrement préoccupant dont l'utilisation réduit considérablement le bassin de proies, ce qui peut nuire à la survie et à la reproduction des chouettes. En outre, on ignore le parcours migratoire et les aires d'hivernage des populations de chouettes des terriers. Il est probable que des facteurs agissant dans ces régions contribuent à accroître la mortalité.

Possibilités de collaboration

1. Collaborer pour effectuer à l'échelle du continent une évaluation de la population de chouettes des terriers et un relevé des individus nicheurs, notamment par télémétrie aérienne, pour jeter les bases des objectifs de conservation de l'espèce en Amérique du Nord.

2. Collaborer à la réalisation d'importants projets de recherche sur l'espèce : causes de mortalité, écologie hivernale, effets de l'amenuisement et de la fragmentation de l'habitat, facteurs touchant la productivité, conséquences de l'activité humaine, etc. Une collaboration internationale sera nécessaire pour établir les priorités de recherche et rationaliser le coût des études.
3. Accroître les efforts de repérage des aires d'hivernage aux États-Unis et au Mexique, et déterminer les besoins de conservation de ces aires. En outre, il faudrait instaurer un programme de surveillance pour mieux connaître les voies migratoires de l'espèce.
4. Faire des études sur les moyens de sauvegarder l'habitat restant de l'espèce, y compris les grandes étendues de prairie et les colonies de chiens de prairie, en adoptant des mesures incitatives, en établissement des servitudes de conservation pour les terrains privés et en créant des aires protégées. On devrait envisager l'établissement d'un groupe de travail international sur l'écosystème des prairies et des terres arides, qui se pencherait sur les stratégies de conservation et d'utilisation durable convenant à cette écorégion.
5. Poursuivre la mise en commun des expériences, des données et de l'information sur la chouette des terriers en continuant de tenir des symposiums internationaux sur l'espèce et en diffusant largement les données et l'information.
6. Mettre en commun l'information sur les programmes efficaces de participation des propriétaires fonciers, comme « Opération chouette des terriers » au Canada, pour maximiser l'appui et la participation du public aux activités de conservation.
7. Conclure des ententes pour interdire l'usage du carbofurane sur le territoire que fréquente la chouette des terriers.

Personnes-ressources

Canada

Ursula Banasch, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 4999-98 Avenue, Bureau 200, Edmonton (Alberta) T6B 2X3; téléphone : 780-951-8700; courriel : ursula.banasch@ec.gc.ca

G. Holroyd, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 4999-98 Avenue, Bureau 200, Edmonton (Alberta) T6B 2X3; téléphone : 780-951-8700; courriel : geoffrey.holroyd@ec.gc.ca

Karyn Scalise, Direction de la pêche et de la faune, Ministère de la Gestion de l'environnement et des ressources, 3211 Albert Street, Bureau 436, Regina (Saskatchewan) S4S 5W6; téléphone : 306-787-2461; courriel : Karyn.Scalise.erm@govmail.gov.sk.ca

Troy Wellicome, Service canadien de la faune, Environnement Canada, 4999-98 Avenue, Bureau 200, Edmonton (Alberta) T6B 2X3; téléphone : 780-951-8700; courriel : Troy.Wellicome@ec.gc.ca

Mexique

Mauricio Coterá, Pronatura Noreste

Ernesto Enkerlin, Director, Pronatura Noreste; Professor, Tecnológico de Monterrey, Centro de Calidad Ambiental, Garza Sada #2501 Sur, Monterrey, N.L., 64849; téléphone : 528-328-4032 / 387-5814; télécopieur : 528-387-5815 / 359-6280; courriel : eenkerlin@pronatura.org.mx

États-Unis

Steve Sheffield, Office of Migratory Bird Management, USFWS, 4401 N. Fairfax Drive, Suite 634, Arlington, VA 22203; téléphone : 703-358-1821; courriel : Steve_Sheffield@fws.org

Ted Thomas, North Pacific Coast Ecoregion, USFWS, 510 Desmond Drive SE, Lacey, WA 98503; téléphone : 360-753-4327; courriel : ted_Thomas@fws.gov

Martha Desmond, New Mexico State University, Las Cruces, NM courriel : mdesmond@nmsu.edu

Nom scientifique : *Strix occidentalis caurina*
Nom commun : Chouette tachetée septentrionale

Statut officiel

Canada

En voie de disparition depuis 1986.

Mexique

Non présente.

États-Unis

Menacée depuis 1990.

Aire de dispersion

La chouette tachetée septentrionale est un oiseau non migrateur, qui se reproduit dans les montagnes côtières et les versants est et ouest des monts Cascade, depuis le nord de la Californie jusqu'au sud-ouest de la Colombie-Britannique, en passant par l'Oregon et l'État de Washington. Au Canada, elle n'est présente qu'en Colombie-Britannique, où elle fréquente les vieilles forêts conifériennes.

Motifs de collaboration

Une collaboration internationale favoriserait considérablement la conservation de la chouette tachetée septentrionale. C'est aux États-Unis que les méthodes de gestion et de recherche visant cette sous-espèce sont le plus avancées. La mise en commun des résultats des recherches sur l'écologie de la sous-espèce et ses besoins de gestion pourrait énormément aider les gestionnaires canadiens de la faune et de la forêt à concevoir des stratégies de gestion et de conservation pour la population canadienne de la sous-espèce.

Cette sous-espèce est associée aux derniers stades de succession végétale ou aux vieilles forêts. En raison d'un amenuisement et d'une fragmentation de son habitat, elle est en péril dans toute l'Amérique du Nord. La population totale actuelle en Amérique du Nord est estimée à au moins 8 500 couples, mais comme l'abondance est en baisse, la sous-espèce est considérée comme menacée depuis 1990 en vertu de l'*Endangered Species Act* américaine, et a été désignée « en voie de disparition au Canada » en 1988 par le COSEPAC.

La chouette tachetée septentrionale ne fréquente qu'un petit secteur au Canada, où l'on dénombre aujourd'hui qu'environ 100 couples résidents. Le COSEPAC considère la sous-espèce en voie de disparition à cause de sa faible population et de l'étendue relativement faible de son aire d'occupation. En raison des difficultés de recensement, on n'a pu dégager les tendances démographiques. Cependant, comme l'habitat forestier suranné dont dépend la sous-espèce a considérablement rétréci en Colombie-Britannique depuis le début du XX^e siècle, il est probable que les populations historiques étaient plus nombreuses et que l'aire de dispersion était plus étendue.

Contexte

La chouette tachetée septentrionale est une sous-espèce dont la conservation est préoccupante sur la totalité son aire de répartition aux États-Unis et au Canada. Comme elle vit dans des forêts

vieilles ou aux derniers stades de succession végétale, l'exploitation forestière a eu pour effet de diminuer considérablement le territoire habitable par la chouette, et entraîné une fragmentation de l'habitat qui peut perturber sa capacité de dispersion. En outre, la coupe de bois crée un habitat plus propice aux prédateurs et aux compétiteurs de la chouette tachetée, ce qui réduit son taux de productivité et de survie.

Le dénombrement de la sous-espèce est malaisé. On estime que les effectifs nord-américains (en baisse) se chiffrent à au moins 8 500 couples, dont une centaine au Canada, dans l'extrémité nord de son aire de dispersion.

Par crainte d'une disparition de la sous-espèce aux États-Unis et pour mieux jauger les retombées économiques d'éventuelles stratégies de conservation, on a mené d'importantes recherches sur la biologie et l'écologie de la sous-espèce. Au Canada, on réalise également d'autres recherches pour mieux connaître la population totale, son comportement de dispersion, les préférences et les besoins en habitat, les causes de la mortalité et les facteurs limitatifs. On a également ébauché deux plans de gestion.

Les facteurs touchant la survie de la sous-espèce sont probablement les mêmes au Canada et aux États-Unis. Une collaboration internationale permettrait de mieux comprendre ses caractéristiques biologiques et écologiques, de même que les mesures de gestion nécessaires. De plus, en coordonnant les activités d'inventaire et de surveillance, on pourrait mieux évaluer la situation globale de la sous-espèce et ses tendances démographiques, et mieux comprendre les éventuelles relations qui unissent les populations des deux pays.

Facteurs touchant le statut de cette sous-espèce

Le principal facteur limitatif a trait à la disponibilité de l'habitat, y compris la disponibilité alimentaire. L'exploitation forestière a rétréci le territoire habitable et en altère la qualité en changeant la configuration du paysage. La fragmentation de l'habitat nuit à la capacité de dispersion et peut intensifier la mortalité, puisque la coupe de bois peut rendre l'habitat plus propice aux espèces prédatrices et compétitrices de la chouette tachetée septentrionale, comme le grand-duc d'Amérique, l'autour des palombes et la chouette rayée. La contamination toxique peut également nuire au succès de la nidification, en amincissant les coquilles d'œuf.

Possibilités de collaboration

1. Accroître la collaboration internationale concernant : la réalisation de dénombrements visant à cerner le statut et l'évolution démographiques de la sous-espèce; l'établissement des besoins en habitat (spécialement quant aux sites de nidification privilégiés); la poursuite des programme de baguage, dans le cadre d'une surveillance à long terme.
2. Intensifier la collaboration internationale dans la formulation des plans de gestion, plus particulièrement pour faciliter la planification de la conservation au Canada. Le Canada pourrait tirer parti de l'expérience acquise dans ce domaine par les États-Unis, pour mieux planifier la survie de la population canadienne et réduire le plus possible les effets néfastes pour l'activité économique.
3. Déterminer les possibilités de recherche concertée sur la sous-espèce (recours à la radiotélémetrie pour délimiter son domaine vital; choix de l'habitat; détermination des

attributs des peuplements forestiers en vue d'évaluer et de déterminer l'habitat convenant à la sous-espèce; etc.).

Personnes-ressources

Canada

D. Dunbar, Ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs de la Colombie-Britannique; téléphone : 604-582-5200; courriel : dave.dunbar@gems3.gov.bc.ca

David A. Kirk, Aquila Applied Ecologist, C.P. 47, Wakefield (Québec) J0X 3G0; courriel : David.Kirk1@sympatico.ca

États-Unis

Barry Mulder, USFWS Regional Office, 911 Ne 11th Ave., Portland, OR 97232-4181; téléphone : 503-808-2572; courriel : barry_mulder@fws.gov

Barry Noon, Colorado State University; téléphone : 970-491-7905; courriel : brnoon@cnr.colostate.edu

Nom scientifique : *Strix occidentalis lucida*
Nom commun : Chouette tachetée du Mexique

Statut officiel

Canada

Non présente.

Mexique

Menacée.

États-Unis

Menacée depuis 1993.

Aire de dispersion

La chouette tachetée du Mexique est présente dans certaines portions du sud du Colorado et de dans l'Utah, l'Arizona, le Nouveau-Mexique et l'ouest du Texas, de même que dans le nord-ouest du Mexique jusqu'aux États de Michoacán et de Baja California. Elle aime fréquenter les montagnes et les canyons, où l'on trouve souvent de denses forêts pluriétagées au couvert fermé.

Motifs de collaboration

Cette sous-espèce est menacée par la destruction et la modification de son habitat, résultant surtout de l'exploitation forestière et des incendies. Il est nécessaire de mieux comprendre ses tendances démographiques et sa distribution, tant aux États-Unis qu'au Mexique, si l'on souhaite mieux gérer et sauvegarder la chouette tachetée du Mexique. On doit, de toute urgence, mener des activités internationales de recherche et de surveillance pour mieux comprendre la situation de la sous-espèce et les périls qui la menacent au Mexique, afin de mieux comprendre les besoins et les priorités de conservation. Eu égard à la nécessité d'une concertation internationale, l'équipe américaine de rétablissement de la sous-espèce compte dans ses rangs un représentant du Mexique.

Contexte

La chouette tachetée du Mexique est une des trois sous-espèces de chouette tachetée reconnues par l'*American Ornithologists Union* (AOU, Union des ornithologues des États-Unis). C'est la sous-espèce dont l'aire de dispersion est la plus étendue. Il n'existe aucune estimation fiable de son abondance historique, mais on croit qu'elle conserve aujourd'hui la même aire de distribution que jadis. En 1990, la population totale de la sous-espèce dans le sud-ouest des États-Unis était estimée à 806 couples et 548 individus, pour un effectif total de 2 160 oiseaux. Selon les dénombrements effectués depuis, il semble que ces estimations étaient probablement trop faibles.

Les données disponibles ne suffisent pas à évaluer la population du Mexique. Cela dit, les spécimens recueillis et les observations effectuées depuis 120 ans nous donnent une bonne idée de la répartition générale. Un examen des grandes collections muséales a révélé qu'entre 1870 et 1961 environ, les spécimens récoltés au Mexique provenaient de quatorze emplacements répartis dans sept États. En 1991, la présence de la sous-espèce était confirmée en 23 endroits au Mexique. Le Service des pêches et du gibier du Nouveau-Mexique finance actuellement une

étude sur la chouette dans le secteur de San Juanito-Creel, au centre-ouest de l'État de Chihuahua. On y a jusqu'à maintenant repéré un couple et quatre individus.

Les États-Unis ont désigné la chouette tachetée du Mexique comme sous-espèce menacée en raison des menaces qui pèsent sur son habitat forestier, sans disposer d'aucune information sur les tendances démographiques. Les autorités américaines ont instauré un programme de surveillance de la population de chouettes tachetées, mais il faudra attendre de 10 à 15 ans pour obtenir des données fiables sur l'évolution démographique.

Facteurs touchant le statut de cette sous-espèce

Les deux principales menaces sont l'exploitation forestière et les incendies de forêt catastrophiques. Le problème de la conservation des habitats est abordé dans le plan américain de rétablissement et les plans de récolte de bois dans la portion américaine de l'aire de dispersion. Les incendies demeurent un grave péril.

Possibilités de collaboration

1. Le Mexique et les États-Unis doivent collaborer pour mieux comprendre la situation de la sous-espèce au Mexique, ses tendances démographiques et les facteurs qui menacent sa conservation.
2. Une recherche concertée permettrait de mieux comprendre la biologie et l'écologie de la sous-espèce, ce qui appuierait la gestion et la planification de la conservation.
3. Il serait hautement souhaitable de procéder à un aménagement concerté des secteurs boisés occupés par la sous-espèce, notamment par une mise en commun de l'information sur les méthodes d'exploitation forestière et la gestion du bois de feu, pour mieux sauvegarder l'habitat de la chouette tachetée du Mexique et faciliter l'établissement de programmes de restauration réalisables.

Personnes-ressources

Mexique

José Luis Rangel Salazar, ECOSUR, Carretera Panamericana y Periférico Sur S/N, Barrio de Guadalupe, San Cristóbal de las Casas, Chiapas, 29290; téléphone : 967-81883 à 85; télécopieur : 967-82322; courriel : jlrangel@sclc.ecosur.mx

Alfredo Garza Herrera, Instituto de Ecología Durango

États-Unis

Steve Spangle, USFWS Regional Office, P.O. Box 1306, Albuquerque, NM 87103; téléphone : 505-248-6655; courriel : steve_spangle@fws.gov

Richard Reynolds, USDA FS, 970-498-2320

Nom scientifique : *Dendroica chrysoparia*

Nom commun : Paruline à dos noir

Statut officiel

Canada

Non présente.

Mexique

En voie de disparition.

États-Unis

En voie de disparition depuis 1990.

Aire de dispersion

La paruline à dos noir fréquente un territoire très restreint. Elle s'accouple exclusivement dans la forêt de chênes–genévriers du centre du Texas. Elle migre dans divers habitats de forêt alpestre du Mexique oriental (signalements à Coahuila, Nuevo León, Tamaulipas, Hidalgo et Veracruz). L'espèce passe l'hiver entre les hautes terres du Chiapas septentrional et le Nicaragua, et a été très rarement observée dans le nord-est en période de migration. L'urbanisation et l'agriculture ont détruit une grande partie de l'habitat de reproduction. Lorsqu'une espèce a des besoins en habitat aussi définis et limités, la perte d'habitat entraîne généralement un déclin démographique (USFWS, 1994).

Motifs de collaboration

L'espèce mérite une protection urgente. Les projections de l'USFWS prévoient une poursuite du déclin démographique. La baisse alarmante des populations et la rapide destruction de l'habitat d'hivernage et de nidification continuent de menacer l'espèce. Le principal péril réside dans la destruction de l'habitat imputable à l'urbanisation. On peut également s'inquiéter des cas observés de parasitisme du nid par le vacher à tête brune (*Molothrus ater*).

On connaît mal la biologie d'hivernage de l'espèce, mais il semblerait qu'elle a besoin d'habitats plus étendus en période hivernale. Dans l'État de Chiapas (Mexique), on a observé la présence d'individus dans de petits îlots de forêt montagneuse humide, qui disparaissent malheureusement à un rythme inquiétant.

De toute urgence, il faut à la fois protéger les habitats de reproduction et d'hivernage et mener des études biologiques sur les sites d'hivernage. Il n'existe aucun accord de conservation entre les États-Unis, le Mexique ou tout pays d'Amérique centrale où hiverne la paruline à dos noir, alors que de tels accords seraient essentiels à la survie de l'espèce.

Contexte

En 1990, les pertes constantes et imminentes d'habitat résultant de l'urbanisation et des pratiques agricoles ont justifié une inscription d'urgence de l'espèce aux États-Unis, où une équipe et un plan de rétablissement ont été mis sur pied en 1992. Le plan de rétablissement propose l'implantation de plusieurs mesures aux États-Unis, à commencer par la protection d'un habitat de nidification suffisant pour accueillir une population reproductrice viable, et la protection d'un habitat internuptial adéquat où la population viable pourrait migrer. Le plan prône également

l'adoption de mesures de protection et de gestion qui assurent la survie de toutes les populations de parulines à dos noir vivant actuellement sur le territoire domaniale américain, au moins jusqu'à ce qu'on ait déterminé quel est l'arrangement spatial optimal des populations nécessaire pour assurer le maintien à long terme de l'espèce.

On a mis en train plusieurs initiatives axées sur les objectifs du plan de rétablissement. Ainsi, dans la réserve militaire de Fort Hood, on protège une grande population de parulines à dos noir et l'on se penche sur les mesures de protection et de gestion nécessaires pour l'espèce. Au Texas, l'USFWS est en train de créer le refuge national de faune Balcones Canyonlands dans les comtés de Travis, Burnet et Williamson, tandis que la ville d'Austin et le comté de Travis établissent la réserve faunique Balcones Canyonlands. Ensemble, la réserve faunique et le refuge protégeront environ 30 % de l'habitat de l'espèce dans le comté de Travis. Cependant, ces deux initiatives sont aux prises avec des problèmes de financement.

Par ailleurs, les responsables de l'*Environmental Defense Fund* (Fonds de défense de l'Environnement) ont proposé de conclure des accords de « sanctuarisation » avec des propriétaires fonciers, pour mieux protéger l'espèce sur certaines terres privées du centre du Texas. La *Central Texas Cattlemen's Association* (CTCA, Association des éleveurs du centre du Texas) commence également à former des partenariats avec des groupes d'agriculteurs et des propriétaires fonciers privés, en vue de promouvoir la conservation de l'espèce sur les terrains privés.

La CTCA, l'USFWS, la réserve militaire de Fort Hood, le Service des parcs et de la faune du Texas et le *Department of Agriculture* (Ministère de l'Agriculture) des États-Unis ont conclu un protocole d'entente concernant la répression du vacher à tête brune sur les terrains privés bordant la réserve militaire de Fort Hood, pour empêcher cette espèce d'y parasiter les nids des parulines et des autres oiseaux chanteurs.

En février 1999, la *National Fish and Wildlife Foundation* (Fondation nationale des pêches et de la faune) a parrainé l'organisation, au Guatemala, d'une rencontre visant à amorcer un dialogue sur la promotion de la conservation de la paruline à dos noir dans ses quartiers d'hiver. Les participants à cette réunion représentaient aussi bien l'habitat de reproduction [*The Nature Conservancy* (Société pour la conservation de la nature), Fort Hood, USFWS] que les aires d'hivernage (propriétaires fonciers, fonctionnaires, organismes de conservation de la nature).

Les aires d'hivernage ont fait l'objet de quelques études, notamment par John Rappole et Daniel Thompson, mais le sujet mérite d'être approfondi. On sait très peu de choses sur les mouvements migratoires de l'espèce au Mexique. Les habitats d'hivernage au Mexique sont aussi très mal connus; l'information disponible laisse penser que les parulines hivernent dans les habitats de forêt montagneuse humide, qui disparaissent à un rythme alarmant.

Facteurs touchant le statut de cette espèce

La plus grande partie de l'habitat, dans le centre du Texas, est de propriété privée. Des organismes non gouvernementaux ont joué un rôle essentiel en incitant les propriétaires privés à contribuer aux efforts de conservation de l'espèce et de son habitat. L'USFWS a également mis en place des programmes incitatifs pour les propriétaires fonciers. Le rapide développement urbain et agricole amenuise les habitats de reproduction le long de l'escarpement Balcones, entre

Austin et San Antonio. Divers moyens doivent être mis en œuvre pour préserver l’habitat, dont les suivants : programmes d’acquisition, d’éducation publique et de sensibilisation; servitudes de conservation; planification régionale; mesures d’incitation comme le programme de sanctuarisation de l’*Endangered Species Act*.

En priorité, il faut mieux comprendre la biologie de l’espèce dans son territoire hivernal et intervenir pour prévenir la poursuite de l’aggravation à grande échelle de l’habitat. Il faut établir des programmes incitatifs pour protéger l’habitat hivernal de la paruline, semblables aux programmes visant les aires de reproduction. On doit encourager les options de développement durable des habitats situés au Mexique et en Amérique centrale, pour assurer la survie à long terme de l’espèce. Il faut également déterminer ses habitudes migratoires pour protéger les corridors reliant les aires d’hivernage aux aires de nidification.

Possibilités de collaboration

Une rencontre internationale a été organisée au Guatemala pour promouvoir une coopération internationale entre les États-Unis, le Mexique et le Guatemala. Aucun plan de rétablissement international n’a encore été arrêté pour la paruline à dos noir, mais on a cerné plusieurs domaines de collaboration possibles :

1. Faire une évaluation internationale de la paruline à dos noir pour mieux comprendre ses habitudes de migration, repérer les habitats propices à la nidification dans le nord du Mexique et jeter les bases d’un programme de surveillance internationale à long terme.
2. Dresser un plan international et mettre sur pied une équipe internationale de rétablissement, et éventuellement élaborer un accord bilatéral de conservation États-Unis–Mexique.
3. Conclure des ententes sur la préservation des habitats de reproduction, d’hivernage et de migration pour maintenir des populations viables de parulines à dos noir.
4. Établir des initiatives de recherche concertée pour mettre en commun le savoir-faire ainsi que l’information et les données disponibles sur l’espèce. Pour étayer les efforts de conservation, on a proposé de cartographier tout l’habitat d’hivernage de l’espèce en faisant appel à la technologie des systèmes d’information géographique. Il faudrait inventorier les habitats d’Amérique centrale et du Mexique et se servir ensuite de cette information pour déterminer les priorités de conservation.

Personnes-ressources

Mexique

Claudia Macias Caballero, ITESM-Campus Monterrey, CEDES 5° piso, Sucursal de Correos “J”, Apdo. Postal 4889, Monterrey, Nuevo León, 64849; téléphone : 8-328-4032; télécopieur : 8-359-6280; courriel : cmacias@campus.mty.itesm.mx

Roberto Phillips, Pronatura Noreste, CEDES-CCA 5° Piso, Garza Sada #2501 Sur, Col. Tecnológico, Monterrey, Nuevo León, 64849; téléphone : 528-328-4032 et 387-5814; courriel : rphillips@pronatura.org.mx

Rosa María Vidal, Pronatura Chiapas, A.C., Av. Juárez No. 11-B, Centro, San Cristóbal de las Casas, Chiapas, 29200; téléphone : 967-85000; télécopieur : 967-5-5000; courriel : pronaturach@laneta.apc.org et rosavidal@pronatural.org.mx

États-Unis

Charles Duncan, The Nature Conservancy

Krishna Costello, Austin Fish and Wildlife Service Office, USFWS, 10711 Burnet Road, Suite 200, Austin, TX 78758; téléphone : 512-490-0057; courriel : krishna_costello@fws.gov

Nom scientifique : *Grus americana*

Nom commun : Grue blanche d'Amérique

Statut officiel

Canada

En voie de disparition depuis 1978. Également inscrite en vertu de la *Wildlife Act* (Loi sur les espèces sauvages) de la Saskatchewan et de la *Loi sur les espèces sauvages* des Territoires du Nord-Ouest.

Mexique

En voie de disparition. Considérée disparue du Mexique.

États-Unis

En voie de disparition depuis 1967. Il existe également une population « non essentielle » (expérimentale) en Floride.

Aire de dispersion

L'aire historique de répartition de la grue blanche d'Amérique s'étend depuis le littoral de l'Arctique jusqu'au centre du Mexique (nord au sud) et, d'ouest en est, depuis l'Utah jusqu'au New Jersey, la Caroline du Sud, la Géorgie et la Floride. L'espèce comptait à la fois des populations résidentes non migratrices et des populations migratrices, avec des aires de reproduction et d'hivernage distinctes. À la lumière de données recueillies vers le milieu du XIX^e siècle, la principale aire de reproduction s'étendait depuis le centre de l'Illinois, le nord de l'Iowa, l'ouest du Minnesota, le nord-est du Dakota du Nord, le sud du Manitoba et la Saskatchewan jusqu'aux environs d'Edmonton (Alberta). L'espèce nichait également plus vers l'ouest, mais on n'a recueilli que peu d'information à ce sujet avant que la colonisation du territoire par les Européens n'entraîne un déclin rapide de l'espèce.

On connaît trois parcours migratoires historiques reliant les territoires de reproduction aux aires d'hivernage. Il existait une voie migratoire qui unissait les aires de reproduction situées en Illinois, au Minnesota, dans le Dakota du Nord et au Manitoba aux aires d'hivernage de la Louisiane et au Texas. Une autre voie migratoire, traversant l'ouest du Texas, liait les sites de nidification du Dakota du Nord, des provinces canadiennes et des Territoires du Nord-Ouest aux aires d'hivernage bordant le golfe du Mexique au Texas et aux hautes terres du centre du Mexique. Quant au troisième corridor migratoire, qui traversait les Appalaches, il liait les aires de nidification de la baie d'Hudson au Canada aux aires d'hivernage du littoral atlantique situés au New Jersey, en Caroline du Sud et dans les deltas fluviaux qu'on trouve plus au sud (probablement en Floride, en Alabama et en Géorgie) aux États-Unis. La côte de la Louisiane hébergeait des populations résidentes et des populations migratrices.

Aujourd'hui, il ne subsiste qu'un seul parcours migratoire primaire, qui réunit les lieux de nidification du parc national Wood Buffalo, au Canada, aux aires d'hivernage du refuge national de faune Aransas, au Texas. Il traverse le nord-est de l'Alberta, le centre-sud de la Saskatchewan, le nord-est du Montana, l'ouest du Dakota du Sud, le centre du Nebraska et du Kansas, le centre-ouest de l'Oklahoma et le centre-est du Texas.

Il n'existe que trois populations sauvages, et on a créé cinq centres d'élevage en captivité. Les populations sauvages comprennent la population migratrice qui hiverne au refuge national de faune Aransas, une population sauvage établie dans les montagnes Rocheuses en Idaho, au Montana et au Wyoming (elle hiverne au Nouveau-Mexique), ainsi qu'une population résidente en Floride. Les populations qui vivent en Floride et dans les Rocheuses sont le fruit d'un effort expérimental visant l'établissement d'une population non migratrice.

En outre, on dénombre six populations captives aux États-Unis et une au Canada, totalisant un peu plus d'une centaine de grues. Quatre des populations américaines captives ne comptent que quelques individus.

Motifs de collaboration

La conservation de l'espèce a nécessité une coopération canado-américaine, qui a débuté en 1916 avec l'adoption de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. En 1985, les deux pays ont conclu un protocole d'entente qui assurait un cadre officiel à leurs efforts de collaboration. Le protocole d'entente a été reconduit en 1990 et en 1995, pour des périodes de cinq ans. Un plan de rétablissement assorti d'un protocole d'entente est en cours de révision pour l'an 2000.

Espèce migratrice, la grue blanche d'Amérique est touchée par les mesures prises aussi bien au Canada qu'aux États-Unis et au Mexique. Seule une collaboration Canada-États-Unis a permis de sauvegarder l'espèce. Le Canada protège le principal territoire de reproduction, tandis que les États-Unis préservent les aires d'hivernage fréquentées par la seule population migratrice. Sans une telle collaboration, l'espèce aurait probablement disparu depuis longtemps.

Même si la grue blanche d'Amérique semble aujourd'hui absente du Mexique, une coopération internationale sera nécessaire pour rétablir une population migratrice dans les hautes terres mexicaines. Les solides liens de coopération qui unissent de longue date les États-Unis et le Canada dans la protection de l'espèce pourraient servir de tremplin à une collaboration avec le Mexique.

Contexte

La grue blanche d'Amérique est une espèce très menacée, dont il n'existe historiquement qu'une seule population reproductrice migratrice. Deux autres populations sauvages sont en voie d'établissement. On a également établi trois populations captives primaires. En dépit d'une légère hausse des populations, elles demeurent peu nombreuses et isolées. L'espèce est fortement vulnérable aux catastrophes naturelles (sécheresses, ouragans, etc.) et aux perturbations anthropique telles que les déversements de produits chimiques. En outre, il arrive que des chasseurs abattent par erreur des grues blanches d'Amérique, en les confondant avec des espèces légalement chassables.

Les populations de grues blanches d'Amérique augmentent très lentement. En 1941, la population migratrice comptait 16 individus, tandis qu'une troupe non migratrice de six oiseaux subsistait en Louisiane. On s'attendait à ce que plus de 180 individus vivent dans la nature au Canada avant la fin de l'an 2000.

Il existe des centres d'élevage *ex situ* aux États-Unis et au Canada. Depuis 1993, on s'efforce d'établir en Floride une population non migratrice, à l'aide de sujets élevés en captivité. On a procédé au lâcher de 184 grues depuis 1993. Cette population non migratrice compte actuellement 64 sujets. Par ailleurs, on a établi une population migratrice dans les Rocheuses en Idaho et au Wyoming, qui passe l'hiver au Nouveau-Mexique et peut-être dans le nord du Mexique. Cette population ne s'est pas appariée et ne compte actuellement que trois individus. On ne prévoit pas poursuivre cette tentative de réintroduction. On envisage actuellement de tenter une réintroduction dans l'est du continent, avec nidification au Wisconsin et hivernage en Floride.

Les États-Unis ont approuvé un plan de rétablissement de l'espèce en 1985, et le Canada a fait de même en 1987. Depuis, ces plans ont fait l'objet d'une révision et d'une nouvelle approbation. Un plan international officiel de rétablissement a été établi en 1985, par le biais du Protocole d'entente canado-américain sur la conservation de la grue blanche d'Amérique. Le protocole a été reconduit en 1990 et en 1995. On est en train d'élaborer une version révisée et plus détaillée du plan international de rétablissement.

Le plan international a pour objectif à long terme d'accroître l'abondance de l'espèce jusqu'au point où elle ne serait plus considérée en voie de disparition. Le protocole d'entente Canada-États-Unis de 1995 visait un objectif souhaitable de 1000 individus. Les objectifs à court et à moyen termes prévoient l'établissement d'une population stable ou croissante dans le parc national Wood Buffalo, totalisant un minimum de 40 couples reproducteurs avant la fin de l'an 2000, et l'établissement de deux autres populations sauvages d'ici l'an 2020, comptant chacune au moins 25 couples reproducteurs.

Des recherches sont en cours sur la nourriture disponible dans les aires de reproduction. On poursuit également des travaux de dénombrement et de surveillance dans l'aire de nidification et de repos située en Saskatchewan. D'autres recherches ont porté sur les causes de la mortalité chez les oisillons. On a aussi entrepris des recherches sur le potentiel de l'est de la Saskatchewan et de la région des lacs du Manitoba comme sites de reproduction. On cherche également à déterminer si le Wisconsin peut servir d'aire de reproduction.

Diverses instances non gouvernementales s'intéressent activement à la conservation de la grue blanche d'Amérique : la *National Audubon Society*, la *Whooping Crane Conservation Association* (Association pour la conservation de la grue blanche), le zoo de Calgary, *Operation Migration* (Opération migration), la *Texas A&M University*, l'*International Crane Foundation* (Fondation internationale pour la grue blanche) la *National Wildlife Federation* (Fédération nationale de la faune), le *Platte River Whooping Crane Habitat Maintenance Trust*, la Chambre de commerce de Socorro et la *Texas Waterways Operators Association* (Association des exploitants de voies d'eau du Texas).

Facteurs touchant le statut de cette espèce

Un seul événement catastrophique (sécheresse prolongée, ouragan, déversement de pétrole ou de produits pétrochimiques, etc.) pourrait avoir des effets dévastateurs sur les faibles populations migratrices et non migratrices. En outre, le trafic maritime, l'érosion par les vagues, les opérations de dragage et la pêche commerciale du crabe causent une constante et inquiétante altération de l'habitat hivernal. Des sécheresses ont nui à l'habitat de reproduction.

La grue blanche d'Amérique présente une intolérance générale à la présence humaine, et est facilement perturbée. Elle est dérangée par la majorité des aéronefs, mais particulièrement par les hélicoptères. Les grues semblent tolérer jusqu'à un certain point le passage de barges, mais ne peuvent supporter un intense trafic maritime commercial.

Un certain nombre de grues sont mortes en cours de migration, après avoir heurté une ligne électrique ou avoir été la cible de chasseurs. Dans certains cas, les grues semblent avoir été abattues par des chasseurs en quête d'autres espèces aviennes avec lesquelles s'associe la grue blanche d'Amérique. Dans d'autres cas, les grues ont pu être la proie de chasseurs qui les ont confondues avec d'autres espèces ou qui ignoraient le statut protégé de l'espèce.

La maladie est un autre facteur en jeu. Sans être considérée comme une importante cause de mortalité au cours des siècles précédents, la maladie pourrait potentiellement causer des ravages. Les grues blanches d'Amérique que l'on sait malades sont immédiatement retirées et mises en quarantaine. Le plancher démographique atteint en 1941 (seulement 22 individus encore en vie) a probablement réduit la diversité génétique de la population restante, et ainsi exacerbé sa vulnérabilité aux maladies. Les maladies connues les plus préoccupantes sont la tuberculose, l'encéphalite équine de l'Est et l'herpès de la grue, des affections particulièrement contagieuses.

Possibilités de collaboration

1. Reconduire et signer le protocole d'entente de 2000 sur la conservation de la grue blanche d'Amérique et inclure le Mexique dans un futur protocole d'entente.
2. Créer d'autres populations de grues blanches d'Amérique, comme prévu à l'accord Canada–États-Unis, en considérant l'établissement d'une population migratrice dans les hautes terres du Mexique.
3. Maintenir le programme international de surveillance à long terme de l'espèce, poursuivre la mise en commun des compétences, des données et des recherches, et commencer à accroître la participation du Mexique à ces activités.
4. Maintenir les efforts de protection de la grue blanche d'Amérique à l'intérieur et le long des corridors et des haltes migratoires au moyen de mesures appropriées, notamment en conservant les programmes de sensibilisation des chasseurs quant à la façon d'identifier les grues blanches d'Amérique.

Personnes-ressources

Canada

Brian Johns, Service canadien de la faune, Environnement Canada; courriel :

Brian.Johns@ec.gc.ca

États-Unis

Tom Stehn, Aransas Wildlife Refuge, PO Box 100, Austwell, TX 77950; téléphone : 361-286-3559; courriel : tom_stehn@fws.gov

Nom scientifique : *Gymnogyps californianus*

Nom commun : Condor de Californie

Statut officiel

Canada

Non présent.

Mexique

Inscrit comme en voie de disparition, bien que l'espèce ait disparu du pays.

États-Unis

En voie de disparition depuis 1967. Inscrit comme en voie de disparition dans l'État de Californie. Une population expérimentale fréquente certains secteurs de l'Arizona, du Nevada et de l'Utah.

Aire de dispersion

L'aire de dispersion historique s'étendait de la Colombie-Britannique jusqu'à la Baja California. Cependant, le territoire actuellement occupé se limite principalement aux chaînes côtières de la Californie méridionale; l'espèce niche surtout dans les montagnes couvertes de chaparral de la forêt nationale Los Padres, et s'alimente dans les savanes de la vallée San Joaquin. Des oiseaux élevés en captivité ont été lâchés à trois endroits aux États-Unis : les falaises Vermilion en Arizona, la réserve naturelle Ventana/Big Sur, la forêt nationale Los Padres/le canyon Lion, en Californie.

Motifs de collaboration

L'existence et la survie à long terme du condor de Californie dépendent des résultats que donneront les programmes de reproduction et d'élevage en captivité menés aux États-Unis. Cette espèce, disparue du Mexique et du Canada (aucune désignation du COSEPAC), était menacée d'une extinction certaine aux États-Unis avant l'établissement des programmes de reproduction en captivité. Les populations sauvages de condors ont cessé d'exister en 1987 avec la capture du dernier condor encore en liberté, décidée après une considérable baisse des effectifs dans la nature.

Grâce au succès des programmes de reproduction et d'élevage en captivité, le nombre de condors de Californie est passé de 27 à 161; à compter de 1991, on a commencé à lâcher des condors dans la nature, une expérience qui semble fructueuse. Les États-Unis et le Mexique ont créé des réserves fauniques visant à protéger l'espèce.

Après l'établissement de liens de collaboration adéquats, on pourrait éventuellement employer des condors vivant en captivité aux États-Unis pour repeupler d'anciens habitats en Baja California (Mexique). À l'heure actuelle, il n'existe aucun programme ou accord de coopération bilatérale sur lequel on pourrait appuyer des efforts de réintroduction internationaux. Une réintroduction fructueuse du condor de Californie au Mexique pourrait favoriser le rétablissement et la survie à long terme de cette espèce en péril. Même si le territoire historique de l'espèce s'étendait jusqu'en Colombie-Britannique, le Canada n'a établi aucun plan de rétablissement ni de réserve pour cette espèce.

Contexte

Selon les vestiges fossiles recueillis, le condor de Californie était autrefois présent partout sur le littoral du Pacifique et de l'Atlantique. Le territoire postpléistocène de l'espèce se limitait à la côte du Pacifique, entre la Colombie-Britannique et la Baja California. Plus récemment, toutefois, l'aire de distribution était confinée à un secteur en forme de croissant situé au nord de Los Angeles.

À compter des années 1870, une chasse excessive et l'empoisonnement ont semble-t-il contribué pour beaucoup au déclin de l'espèce. Un rétrécissement et une dégradation marqués de l'habitat ont radicalement restreint le territoire disponible, ce qui limite aujourd'hui la superficie dans laquelle on peut espérer réintroduire l'espèce.

De nombreux organismes se sont donné la main pour sauvegarder le condor de Californie, dont l'USFWS, l'*US Forest Service* (Service des forêts des États-Unis), les services des pêches et du gibier de la Californie et de l'Arizona, le *Peregrine Fund* (Fonds pour le faucon pèlerin), les Forêts nationales Los Padres et Kaibab, le Service des ressources naturelles de l'Utah, la tribu Hualapai, la nation Navajo, les zoos de Phoenix, Los Angeles et San Diego, le BLM, la *Glen Canyon National Recreation Area* (Aire récréative nationale Glen Canyon), le parc national Grand Canyon, en plus d'un grand nombre de particuliers et de propriétaire fonciers privés.

En 1953, le condor de Californie a été protégé par l'État de Californie. En 1967, alors que l'espèce était au bord de l'extinction, elle a été désignée en voie de disparition en vertu de lois américaines adoptées avant l'*Endangered Species Act*. En 1975, on a constitué une équipe de rétablissement et adopté un premier plan de rétablissement. Des biologistes ont amorcé en 1979 des études qui ont mené, en 1983, à une première tentative de couvaison d'œufs en captivité. En 1985 et 1986, face à la disparition tragique des derniers condors sauvages, on a décidé de capturer tous les spécimens sauvages encore vivants.

Depuis la capture du dernier condor sauvage en 1987, les programmes de reproduction en captivité se sont intensifiés et ont fait grimper le nombre d'individus de 27, en 1987, à 61 en 1999. On a commencé en 1991 à réintroduire des condors dans des habitats protégés, situés à l'intérieur de réserves fauniques créées spécialement pour l'espèce. Ces réserves désignées comprennent les falaises Vermilion en Arizona et, en Californie, les réserves Sespe et Sisquoc dans la forêt nationale Los Padres ainsi que la réserve naturelle Ventana/Big Sur. Les premiers lâchers de condors ont été problématiques, car quatre condors sont morts à la suite de collisions avec des lignes de transport d'électricité et un autre s'est empoisonné à l'éthylène glycol, une substance courante dans l'antigel. Les plus récentes tentatives de réintroduction ont été plus fructueuses, mais les périls qui pèsent sur les condors en liberté, y compris de la part des chasseurs, n'ont pas complètement disparu.

Aux États-Unis, on a élaboré un plan de rétablissement du condor de Californie, dont la dernière révision remonte à avril 1996. Il vise l'établissement de deux populations sauvages comptant 150 oiseaux chacune, et d'une population captive de 150 individus. Au Mexique, les autorités sont en train d'établir un plan et une équipe de rétablissement; un plan international est en voie de formulation.

Il existe au Mexique une réserve établie comme site de réintroduction possible, soit le parc national San Pedro Mártir, dans l'État de Baja California.

Facteurs touchant le statut de cette espèce

À l'heure actuelle, les principaux périls menaçant l'espèce sont l'intoxication causée par les balles de plomb que le condor peut ingérer en se nourrissant des restes de cerfs parés et non récupérés par les chasseurs, le heurt de lignes électriques et l'ingestion de poisons destinés aux écureuils terrestres et aux coyotes. D'importantes pertes et dégradations d'habitat limitent gravement la superficie potentielle où les condors peuvent vivre ou être réintroduits avec succès.

Aucun condor ne s'est encore reproduit dans la nature depuis la capture du dernier spécimen en 1987, ce qui menace évidemment la survie à long terme de l'espèce. Il est nécessaire de trouver une solution à ce problème. Il est aussi essentiel d'abaisser le taux de mortalité des sujets réintroduits. On peut réduire la mortalité en enfouissant les lignes électriques dans certains secteurs clés, et en pratiquant les lâchers dans des endroits plus reculés, où les condors risquent moins de heurter des lignes électriques ou d'ingérer des produits toxiques. Il est aussi prioritaire d'encourager les chasseurs à utiliser des balles fabriquées d'un autre matériau que le plomb. Il faut sensibiliser les chasseurs et le grand public, pour prévenir la mortalité accidentelle ou intentionnelle. Dans l'ensemble des secteurs où l'on procède à des lâchers du condor, on devrait instaurer des programmes de sensibilisation visant les populations locales, privilégier un contact individuel avec les gens et tenir des réunions publiques.

Possibilités de collaboration

1. Comme l'espèce pourrait éventuellement migrer au Mexique depuis les sites de lâcher de la Californie méridionale et de l'Arizona, il faudrait établir un plan international et une équipe internationale de rétablissement, où le Mexique et les États-Unis seraient représentés, en vue de la formulation d'un accord international sur la conservation de l'espèce.
2. Évaluer les sites potentiels de réintroduction du condor de Californie au Mexique et, si c'est possible, y réintroduire des condors élevés en captivité.
3. Offrir au Mexique un soutien technique pour l'aider à réintroduire l'espèce, notamment en contribuant à l'établissement des programmes de sensibilisation nécessaires dans les collectivités locales de la Baja California.
4. Envisager la création au Mexique d'un centre de reproduction en captivité.
5. Instaurer un programme international de surveillance à long terme du condor de Californie, pour suivre le progrès des réintroductions.
6. Intensifier la mise en commun des compétences et des informations sur le condor de Californie, et mettre en place les moyens d'établir des initiatives de recherche concertée.
7. Instituer des tribunes internationales (p. ex., réunions et conférences) où l'on pourra discuter des besoins de conservation et de gestion du condor de Californie.

Personnes-ressources

Mexique

Ariel Rojo, Dirección General de Vida Silvestre, Instituto Nacional de Ecología; courriel : arojo@ine.gob.mx

Horacio De la Cueva Salcedo, CICESE, Apartado Postal 2732, Ensenada, Baja California, 22800; téléphone : 61-74-5050; courriel : cuevas@cicese.mx

États-Unis

Carl Benz, Ventura Ecological Services Field Office, USFWS, 2493 Portola Road, Suite B, Ventura, CA 93003; téléphone : 805-644-1766; courriel : carl_benz@fws.gov

Robert Mesta, Arizona Field Office, USFWS, Tucson, AZ; courriel : robert_mesta@fws.gov

Nom scientifique : *Cynomys ludovicianus*

Nom commun : Chien de prairie

Statut officiel

Canada

Vulnérable depuis 1999. Le chien de prairie *Cynomys ludovicianus* et ses habitats sont protégés par deux lois provinciales de la Saskatchewan, soit la *Wildlife Act* (1981) et la *Critical Wildlife Habitat Protection Act* (1997).

Mexique

Menacé.

États-Unis

Mérite le statut d'espèce menacée, mais des priorités plus urgentes retardent l'inscription.

Aire de dispersion

L'aire de répartition s'étend du Canada au Mexique, mais la zone actuelle d'occupation et de distribution représente un faible pourcentage de la zone de dispersion historique. Selon certains chercheurs, l'espèce n'occupe aujourd'hui que 2 % de son territoire historique.

Motifs de collaboration

Aux yeux de nombreux scientifiques, *Cynomys ludovicianus* est une espèce « clé de voûte », dont la sauvegarde contribuera à la préservation de la région des prairies mixtes et des prairies courtes des grandes plaines. Une collaboration entre le Canada, le Mexique et les États-Unis dans la gestion de l'espèce soutiendrait l'ensemble des efforts déployés pour conserver l'espèce et les écosystèmes prairiaux qu'elle occupe. En outre, la préservation des colonies de *Cynomys ludovicianus* procure un habitat à de nombreuses autres espèces prairiales dont plusieurs sont en déclin ou préoccupantes, comme le pluvier montagnard, la buse rouilleuse, la chouette des terriers et le renard véloce. La conservation des colonies s'avère également essentielle à la survie et à la réintroduction du putois d'Amérique, le mammifère le plus menacé sur le continent.

Contexte

On reconnaît en Amérique du Nord cinq espèces de chiens de prairie. Au début du siècle, on pense que les chiens de prairie occupaient de 40 millions à 100 millions d'hectares d'écosystèmes prairiaux dans l'ouest du continent. On a estimé à cinq milliards d'individus la population totale de *Cynomys ludovicianus* sur le continent avant l'établissement des Européens. En 1961, la superficie occupée par l'espèce avait chuté à environ 165 000 hectares, soit un rétrécissement d'environ 99 %. Aujourd'hui, *Cynomys ludovicianus* subsiste principalement dans des colonies isolées çà et là dans son ancienne aire de dispersion, avec des concentrations notables sur les terres tribales et les terres de l'*US Forest Service*, dans le nord des grandes plaines et au Mexique.

De toutes les espèces de chien de prairie, *Cynomys ludovicianus* est la plus répandue. Jadis, l'espèce formait de vastes colonies qui occupaient plusieurs centaines de kilomètres carrés. Aujourd'hui, même si de petites colonies continuent d'exister dans l'ensemble de l'aire de dispersion historique, elles sont maintenant fragmentées et isolées, ce qui peut considérablement précariser la sauvegarde à long terme de l'espèce et nuire à de nombreuses espèces qui

dépendent de ces colonies ou y sont associées (chouette des terriers, serpent à sonnettes, pluvier montagnard, putois d'Amérique, etc.).

Cynomys ludovicianus est la seule espèce de chien de prairie présente au Canada, où elle ne fréquente qu'un secteur du sud de la Saskatchewan. Selon un recensement effectué en 1996, le Canada héberge 22 colonies couvrant quelque 932 hectares. Le nombre de colonies et leur superficie semblent toutefois en hausse. Environ 96 % des colonies sont situées sur des terres que l'on propose d'incorporer au parc national des Prairies, et quelque 56 % des colonies font déjà partie de terrains acquis par le gouvernement du Canada pour l'établissement du parc. Dans cette région, les chiens de prairie et leur habitat sont déjà protégés par des lois provinciales, à savoir la *Wildlife Act* (Loi sur les espèces sauvages) et la *Critical Wildlife Habitat Protection Act* (Loi sur la protection des habitats fauniques d'importance cruciale) de la Saskatchewan.

La seule population connue et en santé de *Cynomys ludovicianus* au Mexique se trouve au Chihuahua, un secteur d'environ 40 000 hectares. Il s'agit là du plus vaste complexe contigu d'habitat en Amérique du Nord pour *Cynomys ludovicianus*, un complexe qui s'étendait peut-être jadis jusque dans le sud des États-Unis. Il pourrait constituer un secteur d'une extrême importance pour la réintroduction du putois d'Amérique, puisqu'on n'a jusqu'à maintenant repéré en Amérique du Nord qu'une demi-douzaine environ de colonies de chiens de prairie suffisamment étendues pour héberger des peuplements de putois d'Amérique. La population mexicaine de chiens de prairie décline rapidement, en raison d'une perte d'habitat imputable à la conversion agricole des prairies et aux mesures d'éradication du chien de prairie dans les pâturages.

Aux États-Unis, il reste des populations de *Cynomys ludovicianus* sur environ 70 % de leur aire de dispersion historique, bien que 37 % de l'aire de dispersion américaine ait été convertie en terres agricoles. Les programmes d'éradication ont toutefois durement touché le chien de prairie. Ainsi, de 1980 à 1985, le plus vaste complexe restant de *Cynomys ludovicianus* dans le Dakota du Sud a diminué de plus de 90 %. Même les terres publiques des États-Unis, y compris les parcs nationaux, ont été le théâtre de programmes de répression du chien de prairie. Les programmes de répression réduisent annuellement de 10 % à 20 % environ la population totale de *Cynomys ludovicianus*, en dépit d'un certain rétablissement dans des secteurs donnés. Ces programmes résultent principalement de la compétition apparente entre le chien de prairie et le bétail. Cependant, selon une récente analyse coûts/avantages des programmes de répression et à la lumière d'autres recherches, il semble que la compétition livrée par le chien de prairie n'exerce qu'un effet nul ou minime sur la productivité du bétail. Ces études ont mené à une réduction des programmes de répression financés par les fonds publics. On sait également que les colonies de chiens de prairie sont frappées par des épidémies sur 66 % de leur aire de dispersion aux États-Unis, ce qui décime les colonies au point quelquefois d'en amener la disparition complète.

Facteurs touchant le statut de cette espèce

Trois grands périls menacent la survie à long terme de *Cynomys ludovicianus* : la maladie, les programmes d'éradication ainsi que l'amenuisement et la fragmentation de l'habitat. Les programmes d'éradication se poursuivent, malgré des recherches révélant la faible compétition (de 4 % à 7 %) que livre le chien de prairie au bétail. En d'autres termes, cela signifie qu'environ 300 chiens de prairie consomment autant de nourriture qu'une vache et un veau. D'autres études indiquent qu'il n'existe aucune différence marquée entre le poids marchand du bétail coexistant

avec le chien de prairie et le poids marchand du bétail élevé sur des terres d'où le chien de prairie est absent. En outre, la cohabitation des grands mammifères brouteurs avec les chiens de prairie est aussi un fait historique bien établi. Des millions de bisons, de wapitis et d'antilopes partageaient le territoire avec des milliards de chiens de prairie.

Étant donné l'énorme réduction de la superficie totale occupée par les chiens de prairie en Amérique du Nord, des efforts urgents sont nécessaires pour éviter une perte supplémentaire. Bien qu'il soit vrai que le chien de prairie continue de vivre dans la plus grande partie de son aire de dispersion historique et qu'il n'est pas en danger imminent de disparition, une perte supplémentaire d'habitat menacerait non seulement cette espèce mais également de nombreuses espèces qui y sont associées. Une aggravation de la fragmentation et de l'amenuisement de l'habitat réduit également les possibilités de réintroduction du putois d'Amérique.

Possibilités de collaboration

1. Examiner s'il serait avantageux d'élaborer une stratégie nord-américaine, ou des stratégies/plans régionaux, sur la conservation de *Cynomys ludovicianus* comme espèce « clé de voûte » des Prairies, dans le cadre d'initiatives plus globales de préservation des écosystèmes prairiaux. Un des objectifs consisterait à maintenir ou à bonifier les complexes de *Cynomys ludovicianus* dans toute leur aire de dispersion historique, pour soutenir la réintroduction du putois d'Amérique (de 2 000 à 4 000 hectares et plus).
2. Instaurer un mécanisme interorganismes pour partager l'expérience accumulée dans la gestion du chien de prairie et pour mieux évaluer et surveiller la situation de *Cynomys ludovicianus* dans l'ensemble du territoire qu'il occupe. Des recensements concertés permettraient d'évaluer de façon fiable les populations nord-américaines et étayeraient l'établissement d'objectifs de conservation régionaux pour *Cynomys ludovicianus*.
3. Se concerter dans la mise en train de programmes de recherche, y compris d'études sur la relation entre le chien de prairie et le bétail. En outre, il serait bon de mener des recherches concertées sur la biologie et l'écologie de *Cynomys ludovicianus* partout dans son aire de dispersion.
4. Mettre davantage en commun l'information et les résultats des recherches visant l'apaisement de la relation conflictuelle entre les propriétaires fonciers et le chien de prairie. Il serait particulièrement important de se pencher conjointement sur l'emploi et l'efficacité des mesures incitatives dans la protection des colonies de chiens de prairie, et sur le choix des mesures incitatives à privilégier pour promouvoir une expansion des colonies sur les terres privées et publiques.
5. Intensifier la mise en commun des programmes et du matériel d'éducation et d'information visant à mieux faire connaître la diversité des rôles et des avantages rattachés aux chiens de prairies et à leurs colonies.
6. Poursuivre la collaboration sur le répertoriage des sites propices à la réintroduction du putois d'Amérique.

7. Maintenir les efforts mis en œuvre pour déterminer les possibilités d'établir une aire protégée internationale entre le Mexique et les États-Unis, en vue de sauvegarder le plus vaste complexe encore existant de *Cynomys ludovicianus* en Amérique du Nord.
8. Établir conjointement les mesures à prendre pour prévenir une aggravation de la fragmentation des complexes existants de chiens de prairie, qui cause l'isolement des colonies.

Personnes-ressources

Canada

Pat Fargey, Coordonnateur de la gestion des écosystèmes, Parc national Grasslands, Parcs Canada, Val Marie (Saskatchewan) S0N 2T0; téléphone : 306-298-2166; courriel :

Pat_Fargey@pch.gc.ca

Mexique

Gerardo Ceballos, Instituto de Ecología, UNAM; courriel :

gceballo@miranda.ecologia.unam.mx

Jesús Pacheco, Instituto de Ecología, UNAM; courriel : jpacheco@miranda.ecologia.unam.mx

États-Unis

Pete Gober, USFWS, 420 S. Garfield Avenue, Suite 400, Pierre, SD 57501-5408; téléphone : 605-224-8693, poste 24; courriel : pete_gober@fws.gov

Mike Lockhart, National Black-footed Ferret Conservation Center, 410 East Grand Avenue, Suite 315, Laramie, WY 82073; téléphone : 307-721-8805; courriel : mike_lockhart@fws.gov

Brian Miller, Denver Zoological Foundation, 2300 Steele St, Denver, CO 80205; courriel : zooconservation@denverzoo.org

Patricia Mehlhop, USFWS Region 6, Prairie Coordinator patricia_mehlhop@fws.gov

Bob Luce, Inter-state Prairie dog coordinator, État du Wyoming; téléphone : 307-362-9558.

Nom scientifique : *Antilocapra americana sonoriensis*

Nom commun : Antilope du Sonora

Statut officiel

Canada

L'espèce *Antilocapra americana* est présente dans les Prairies canadiennes, mais pas la sous-espèce *sonoriensis*.

Mexique

L'espèce *Antilocapra americana* est inscrite comme en voie de disparition.

États-Unis

L'antilope du Sonora est considérée en voie de disparition depuis 1967. En voie de disparition dans l'État de l'Arizona.

Aire de dispersion

L'aire de dispersion actuelle de l'antilope du Sonora couvre certaines portions des États-Unis et du Mexique. En Arizona, on trouve l'espèce dans le refuge faunique national Cabeza Prieta, dans la réserve Barry M. Goldwater et au monument national Organ Pipe Cactus, depuis la route 85 vers l'ouest jusqu'aux monts Cabeza Prieta (ou peut-être jusqu'aux monts Gila et Tinajas Atlas), et à peu près depuis le canal Wellton-Mohawk jusqu'à la frontière mexicaine, vers le sud. Selon des observations récentes non confirmées, certains individus fréquenteraient également la réserve de la nation Tohono O'odham et le désert de Lechuguilla, à l'ouest des monts Cabeza Prieta.

Dans l'État de Sonora, au Mexique, la présence de l'espèce est confirmée à l'est immédiat de Sonoyta, vers le sud jusqu'à la région de Puerto Peñasco, vers l'est jusqu'aux plaines sablonneuses jouxtant Bahia de San Jorge, et vers l'ouest jusqu'aux platières entourant la Sierra de Pinacate. Actuellement, l'antilope du Sonora occupe un territoire atteignant presque 2 millions d'hectares. L'aire de dispersion historique au Mexique se trouvait dans l'État de Sonora, de l'ouest de Hermosillo jusqu'au golfe de Californie (mer de Cortés).

Motifs de collaboration

L'antilope du Sonora est une espèce en voie de disparition qui est en déclin dans l'ensemble de son aire de dispersion, tant au Mexique qu'aux États-Unis. Aux États-Unis, elle ne fréquente que les terres publiques. Au Mexique, elle est présente sur des terres publiques et privées, mais la superficie d'habitat disponible est limitée par le broutage du bétail et l'agriculture. Dans les deux pays, les déplacements de l'antilope sont fortement restreints par la présence de clôtures, d'autoroutes et d'autres obstacles. La clôture qui démarque la frontière entre les États-Unis et le Mexique, de même que la route 2, forment deux obstacles majeurs. Étant donné l'habitat limité dont elle dispose et les obstacles considérables à ses déplacements, l'antilope du Sonora doit faire l'objet d'une gestion intensive si l'on souhaite en assurer la survie à long terme.

La survie à long terme repose également sur la viabilité des populations mexicaine et américaine, ce qui suppose une répression du braconnage. Les États-Unis et le Mexique doivent coopérer pour garantir la protection de populations saines dans les deux pays, pour assurer un échange génétique suffisant et pour coordonner les activités de recherche et de surveillance. Les gestionnaires doivent continuer de collaborer, de communiquer efficacement et de prendre des

décisions concertées pour faire face à certains problèmes, comme la gestion des antilopes le long de la frontière. Une collaboration faciliterait également l'élevage en captivité et la réintroduction de la sous-espèce.

Contexte

L'antilope du Sonora est une des cinq sous-espèces d'antilope du continent nord-américain. Outre l'antilope du Sonora, on trouve au Mexique deux sous-espèces, *Antilocapra americana peninsularis* et *Antilocapra americana mexicana*, également en voie de disparition.

Les États-Unis hébergent actuellement moins de 300 antilopes du Sonora, qui composent une population unique occupant un secteur de l'Arizona. Depuis 1992, cette population a été recensée tous les deux ans en Arizona. En 1992, les effectifs étaient estimés à 246 têtes. Après plusieurs années de sécheresse, ce nombre avait chuté à 172 en 1998. La nouvelle sécheresse qui a sévi en 1999 semble avoir anéanti la majorité des faons nés durant l'année. C'était la troisième fois en cinq ans qu'une telle mortalité massive survenait.

Toute la population américaine d'antilopes du Sonora occupe des terres publiques, surtout fédérales. Plusieurs instances se partagent la propriété de ces terrains, dont les autorités militaires, le BLM, l'USFWS, le *National Park Service* (Service national des parcs) et le Service des pêches et du gibier de l'Arizona.

Au Mexique, on pense qu'il reste de 200 à 500 spécimens dans l'État du Sonora, et moins de 1 000 dans tout le pays. En 1993, l'Arizona et le Mexique ont réalisé conjointement une étude qui estimait la population à 313 individus dans l'État du Sonora, sans toutefois s'étendre à l'ensemble du pays. Aucun dénombrement aérien n'a eu lieu au Mexique depuis 1993, ce qui complique la gestion de la sous-espèce.

En 1990, un fonds de conservation appelé *Campfire* a mis sur pied l'*International Sonoran Antelope Foundation* (Fondation internationale pour l'antilope du Sonora), qui vise à mieux protéger la sous-espèce en recueillant des fonds pour financer les programmes de rétablissement au Mexique et aux États-Unis. La fondation a de plus participé activement à la sensibilisation du public.

Le Mexique et les États-Unis ont amorcé une collaboration pour protéger l'antilope du Sonora. En 1997, le *Department of Interior* (Ministère de l'Intérieur) et le *Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca* (Semarnap, Secrétariat à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches) ont signé une lettre d'intention prévoyant l'établissement de projets concertés de recherche et de gestion, et ce dans trois aires protégées, soit le refuge national de faune Cabeza Prieta, le monument national Organ Pipe Cactus en Arizona et la réserve de la biosphère de Pinacate au Mexique, réserve qui jouxte le refuge national de faune Cabeza Prieta. Outre cet accord bilatéral officiel, des représentants du gouvernement fédéral mexicain et de l'État du Sonora font partie de l'équipe américaine de rétablissement. De plus, les autorités mexicaines ont récemment formé un comité national pour le rétablissement de l'antilope de Sonora, qui a tenu deux réunions et qui collabore étroitement avec le Service des pêches et du gibier de l'Arizona.

Facteurs touchant le statut de cette espèce

Le principal facteur contribuant au déclin de la sous-espèce a été la perte d'habitat. Aujourd'hui, l'habitat continue de se rétrécir et de se fragmenter. L'antilope du Sonora est un animal nomade et, par conséquent, vulnérable à une fragmentation de son habitat. Les principaux obstacles sont les routes, notamment la route 2 au Mexique et les routes 85 et 8 en Arizona. Des études révèlent que la route 85 empêche les antilopes d'atteindre un habitat utilisable, en direction est. La clôture qui démarque la frontière américano-mexicaine représente une autre barrière de taille, qui bloque la migration des antilopes et empêche l'échange génétique entre les deux populations.

Aux États-Unis, la présence d'autres routes, voies ferrées, clôtures et canaux empêche la dispersion des antilopes et les confine aux secteurs qu'elles occupent actuellement. Les terres de la réserve indienne Tohono O'odham pourraient offrir un habitat, mais les clôtures à bétail tiennent les antilopes à l'écart. En outre, le broutage du bétail a considérablement modifié l'abondance et la qualité de la végétation, ce qui peut enlever à certains secteurs leur qualité d'habitat pour l'antilope. On connaît encore mal les effets du broutage du bétail sur l'habitat de l'antilope, mais ils représentent vraisemblablement d'importants facteurs limitatifs.

D'autres facteurs touchent actuellement la situation de l'antilope du Sonora, soit les sécheresses prolongées, le manque de nourriture, la prédation, les activités militaires, le développement agricole et peut-être le braconnage. Les sécheresses prolongées nuisent à la survie des faons en réduisant la quantité de végétation nutritive disponible pour les femelles en lactation et pour les faons. Les animaux affaiblis peuvent constituer des proies faciles pour le cougar, le coyote et le lynx roux. L'aire occupée par l'antilope du Sonora est également la scène d'une considérable activité militaire, dont on ignore les conséquences pour l'instant.

Possibilités de collaboration

1. Examiner les coûts et les avantages d'une modification de la clôture démarquant la frontière américano-mexicaine, pour déterminer s'il serait faisable d'y permettre le passage des antilopes. Une migration (ou un quelconque autre type d'échange) entre les deux populations vivant de part et d'autre de la frontière favoriserait probablement la survie de l'espèce en maintenant sa diversité génétique. Les déplacements des antilopes dans la zone limitrophe sont complexes, car il faut tenir compte de la circulation automobile et d'autres problèmes. En permettant aux antilopes de franchir la clôture, on pourrait accroître la mortalité imputable aux collisions avec des véhicules.
2. Renforcer les efforts de gestion concertée, particulièrement pour la réserve de la biosphère de Pinacate, le refuge national de faune Cabeza Prieta et le monument national Organ Pipe Cactus. La contiguïté de ces trois aires protégées nécessite une planification concertée pour toute la région. Une planification régionale s'avérera particulièrement importante si l'on modifie la clôture frontalière.
3. Mener des recherches concertées pour déterminer les besoins essentiels en habitat de la sous-espèce, et plus spécialement pour préciser les habitats nécessaires à différentes activités (mise bas, corridors de déplacement, etc.) et cerner les effets du broutage du bétail et d'autres activités sur l'étendue et la qualité de l'habitat dans toute l'aire de dispersion de la sous-

espèce. Il faudrait recueillir les données sous une forme standardisée, pour pouvoir comparer les études et obtenir une compréhension commune des besoins en habitat.

4. Il est essentiel de collaborer pour évaluer l'abondance des populations mexicaines d'antilopes du Sonora dans toute leur aire de dispersion. Une mise en commun du matériel et des compétences pourrait avoir un effet catalyseur, et le recours à des techniques d'évaluation communes assurerait une évaluation internationale complète. Cela permettrait également d'établir, comme c'est nécessaire, un programme de surveillance conjointe à long terme.
5. Constituer un groupe de travail bilatéral, qui examinerait les options existant pour l'établissement d'un programme concerté d'élevage en captivité. Selon l'étude d'évaluation de la viabilité des populations, l'antilope du Sonora court un grave danger d'extinction et l'élevage en captivité peut donc s'avérer une mesure de conservation nécessaire. Pour maintenir une diversité génétique convenable, le programme d'élevage en captivité devrait faire appel à des antilopes provenant des populations des deux pays. Si l'on entreprend un tel programme d'élevage en captivité, il est probable qu'une concertation profiterait aux deux pays.
6. Collaborer au repérage des sites propices à la réintroduction de la sous-espèce, à leur évaluation et à l'établissement de leur priorité relative. Les critères de repérage, d'évaluation et de priorité devraient être établis de façon concertée.

Personnes-ressources

Mexique

Dalia Amor Conde, Instituto de Ecología, UNAM; courriel : dalfer@hotmail.com

Jorge Cancino, CIBNOR, La Paz, Baja California Sur; courriel : jcancino@cibnor.conacyt.mx

Carlos Castillo, Director de la Reserva de la Biósfera El Pinacate; courriel : castillo@cideson.mx

Santiago González, Arizona Game and Fish Department

Alberto Gonzalez Romero, Instituto de Ecología, A.C.

Carlos Manterola, Unidos para la Conservación, courriel : asmupc@infosel.net.mx

Rodrigo Medellín, Instituto de Ecología, UNAM; courriel : medellin@miranda.ecologia.unam.mx

Rafaela Paredes, CIDESON, Hermosillo, Sonora; courriel : paredes@cideson.mx

José Maria Reyes, Instituto Nacional de Ecología; courriel : jmreyes@ine.gob.mx

Victor Sánchez Sotomayor, Reserva El Vizcaíno, Baja California; courriel : vizcaino@cibnor.mx

États-Unis

David L. Harlow, Arizona Ecological Services Field Office, 2321 West Royal Palm Road, Suite 103, Phoenix, AZ 85021; téléphone : 602-640-2720

John Hervert, Arizona Fish and Game Department, 2221 W. Greenway Road, Phoenix, AZ 85023

Don Tiller, Cabeza Prieta National Wildlife Refuge, USFWS, 1611 N. Second Ave, Ajo, AZ 85321; téléphone : 520-387-6483; courriel : Don_Tiller@fws.gov

Nom scientifique : *Leptonycteris curasoae yerbabuenae* et *Leptonycteris nivalis*

Nom commun : Petite chauve-souris à long nez et (grande) chauve-souris à long nez du Mexique

Statut officiel

Canada

Non présentes.

Mexique

Les deux espèces sont inscrites comme menacées.

États-Unis

Les deux espèces sont inscrites comme en voie de disparition depuis le 30 septembre 1988. *Leptonycteris curasoae yerbabuenae* est considérée comme une espèce menacée au Nouveau-Mexique et préoccupante en Arizona (où elle était autrefois inscrite comme en voie de disparition). Le Nouveau-Mexique et le Texas considèrent *Leptonycteris nivalis* comme étant en voie de disparition.

Aire de dispersion

La **petite chauve-souris à long nez** est présente en Arizona depuis les monts Picacho jusqu'aux Agua Dulces vers le sud et l'ouest, jusqu'aux Chiricahuas en direction sud et est, et jusqu'au Mexique dans les États de Veracruz, d'Oaxaca et de Chiapas. On la trouve également dans le sud-ouest du Nouveau-Mexique, en Baja California et en Amérique centrale. Les chauves-souris qui passent l'été aux États-Unis vont hiverner au Mexique, sans toutefois y hiberner.

Quant à la **chauve-souris à long nez du Mexique**, son territoire s'étend surtout du Texas et du Nouveau-Mexique jusqu'au Guatemala. Des spécimens ont été récoltés dans 15 États mexicains. Aux États-Unis, on la trouve dans le sud-ouest du Texas et du Nouveau-Mexique. Au Nouveau-Mexique, l'espèce fréquente les broussailles des hauts déserts et les boisés de pins/chênes, à l'intérieur ou à proximité des secteurs montagneux. Au Texas, son habitat est formé de boisés où dominant les chênes et les pins s'étendant dans les communautés de faible altitude. Dans le nord du Mexique, on sait que l'espèce habite les boisés de pins/chênes de moyenne et haute altitude (entre 450 et 2 800 mètres d'altitude dans les broussailles désertiques).

Les deux espèces migrent au Mexique. En été, elles se reproduisent dans le nord du Mexique et dans le sud des États-Unis. Elles passent l'hiver au Mexique.

Motifs de collaboration

Les deux espèces franchissent la frontière américano-mexicaine dans leur migration. Pour sauvegarder ces espèces, les deux pays doivent protéger les sites de reproduction estivaux, les zones d'hivernage ainsi que les corridors migratoires. Les deux espèces sont touchées par les mêmes facteurs de part et d'autre de la frontière, les principales causes de leur déclin démographique étant la perturbation des aires de repos et le rétrécissement des zones d'alimentation.

Les États-Unis et le Mexique ont conjointement établi des mesures de conservation et mené des recherches en vue de la préparation d'un plan de rétablissement pour *Leptonycteris nivalis*. Ce plan a été publié en 1994 par l'USFWS, mais aucune des mesures qui y étaient prévues n'a été

officiellement mise en œuvre, même si les autorités mexicaines ont continué de mener certains travaux dans cet esprit. Pour ce qui est de *Leptonycteris curasoae yerbabuena*, l'USFWS approuvé en 1998 un plan de rétablissement qui prévoit également une intense collaboration bilatérale. À l'heure actuelle, d'importants efforts de collaboration sont reconnus et soutenus par les deux gouvernements fédéraux et par certaines instances locales et municipales.

Le statut des deux espèces est incertain. Il semble que toutes deux soient en déclin au Mexique, et stables ou en baisse aux États-Unis. Cependant, les deux espèces sont hautement vulnérables à une quelconque catastrophe survenant dans les lieux de repos. Les deux espèces ont disparu des aires de repos qu'elles fréquentaient auparavant, mais de nouveaux sites ont été découverts depuis l'inscription des deux espèces aux États-Unis.

Contexte

Les deux espèces se nourrissent principalement du nectar et du pollen des fleurs d'agave et de saguaro, deux plantes dont elles constituent apparemment les principaux pollinisateurs. Les deux espèces sont menacées par la récolte des agaves (spécialement au Mexique, pour l'industrie des spiritueux) et par la perturbation anthropique des colonies de repos, particulièrement les lieux de repos maternels aux États-Unis et dans le centre-nord du Mexique. En raison de leur fort gréganisme en période de repos, ces espèces courent le danger d'un déclin catastrophique en cas de perturbation humaine des lieux de repos.

En 1984–1985, une étude a fait le point sur la situation de la petite chauve-souris à long nez. On y recommandait sa désignation comme espèce menacée en vertu de l'*Endangered Species Act*, principalement pour les raisons suivantes : 1) les déclinés apparents subis par les populations du Mexique et de l'Arizona; 2) l'absence de protection officielle de l'espèce et son habitat (y compris les agaves comme source de nourriture) au Mexique. Par la suite, l'USFWS l'a inscrite comme étant en voie de disparition dans toute son aire de dispersion.

Depuis les dénombrements de 1984–1985, l'abondance de la petite chauve-souris à long nez s'est substantiellement rétablie aux États-Unis. Les populations sont beaucoup plus nombreuses (de deux ordres de grandeur en Arizona uniquement) qu'on l'estimait en 1985, et en certains endroits elles semblent demeurer relativement stables d'année en année. Cependant, en raison de son comportement de repos fortement grégaire, cette espèce sera toujours vulnérable aux déclinés catastrophiques résultant d'une perturbation humaine des sites d'hivernage.

Le plan de rétablissement dressé en 1994 présente les étapes à suivre pour faire passer le statut de la chauve-souris à long nez d'espèce en voie de disparition à celui d'espèce menacée. Les mesures de rétablissement mettent l'accent sur la protection des zones connues de repos et d'alimentation (y compris les populations de cactus colonnaires et d'agaves paniculés), une surveillance de la population pendant au moins cinq ans à certains emplacements clés de son aire de dispersion connue, l'élaboration d'un programme d'éducation publique sur les bienfaits des chauves-souris en Arizona, au Nouveau-Mexique et au Mexique, l'établissement d'un programme de recherche axé sur des questions essentielles à la gestion de l'espèce.

Le plan de rétablissement de 1994 de la petite chauve-souris à long nez couvre les États-Unis et le Mexique. Le Mexique était pleinement représenté dans l'équipe de rétablissement lors de la préparation du document. Bien que les données des trois dernières années indiquent une

population stable, les effets croissants du broutage du bétail continuent de menacer l'habitat d'alimentation de l'espèce, tout comme la récolte des pédoncules d'agave pour la production de spiritueux.

Le déclassement de la petite chauve-souris à long nez sera envisagé après qu'on aura constaté une stabilisation (autour de 10 %) ou une hausse des populations à trois groupes d'emplacements : 1) trois importants sites de maternité en Arizona (Copper Mountain Mine, Bluebird Mine et Old Mammon Mine); 2) trois importants sites « postmaternité » (Patagonia Bat Cave, State of Texas Mine et Hilltop Mines); 3) au moins quatre importantes zones de repos au Mexique (les cavernes Pinacate, Santo Domingo, San Andrés et Rancho Tempisque). La stabilisation ou la hausse démographique doit survenir dans un laps de temps d'au moins cinq ans suivant l'approbation du plan de rétablissement.

La chauve-souris à long nez du Mexique a été inscrite en même temps que la petite chauve-souris à long nez, mais elle est moins bien connue. Les États-Unis ont parachevé un plan de rétablissement en 1994. Le programme de conservation des chauves-souris prévoit également des activités de recherche et de conservation pour cette espèce. Le principal objectif est de faire passer son statut d'espèce en voie de disparition à celui d'espèce menacée, par les mesures suivantes :

1. protection, surveillance et repérage des sites de repos;
2. détermination des besoins en nourriture et protection de l'habitat d'alimentation;
3. détermination et atténuation des autres périls et facteurs restrictifs;
4. modélisation de la viabilité de la population.

Le déclassement total de l'espèce ne constitue pas encore un objectif de conservation, puisqu'on manque de données sur ce qui constitue une population ou sur la façon dont une population migre et utilise l'habitat.

Dans un total de 20 sites répartis dans douze États mexicains et un État américain, les deux populations font l'objet d'une surveillance périodique (fluctuations de population, déplacements, alimentation, reproduction, analyse d'ADN, mesure de la teneur en isotopes de carbone stables). En Arizona, une étude sur l'écologie d'alimentation de la petite chauve-souris à long nez est en cours.

En mai 1999, l'*Arizona-Sonora Desert Museum* (Musée du désert de l'Arizona et du Sonora) a mis en train une initiative quinquennale sous le thème « Les pollinisateurs migrants et leurs corridors : une conservation interfrontalière », pour promouvoir la conservation des deux espèces et aussi d'autres espèces de chauves-souris. D'autres organisations s'intéressent également à la protection des chauves-souris, notamment la *Bat Conservation International* (Société internationale de conservation des chauves-souris), la *Nature Conservancy* (Société de conservation de la nature), le Service des parcs et de la faune du Texas, le Service des pêches et du gibier du Nouveau-Mexique, la division des ressources biologiques de l'*US Geological Survey* (Commission géologique des États-Unis), le Service des parcs au parc national Big Bend, certains organismes gouvernementaux du Mexique [surtout le *Secretaría de Desarrollo Social* (Secrétariat au développement social)]. En outre, plusieurs organisations non gouvernementales, universités et instituts de recherche du Mexique souhaitent participer aux programmes de

conservation. L'industrie de la tequila constitue une ressource potentielle inexploitée pour la sauvegarde des populations sauvages d'agaves bleues (d'où provient la tequila) que pollinisent les chauves-souris de ce genre.

Facteurs touchant le statut de ces espèces

Le principal facteur touchant la conservation des deux espèces a trait aux activités humaines, comme le broutage du bétail, la gestion des incendies et le vandalisme des sites de repos. Dans les deux pays, les zones d'alimentation des chauves-souris sont altérées par le broutage et la gestion des incendies. Il faut davantage protéger les agaves et les cactus colonnaires dans l'ensemble des aires de repos et des corridors migratoires, pour préserver les ressources alimentaires des deux espèces. Il serait probablement bon d'encourager un replantage d'agaves après la récolte. Les producteurs de pitaya (*Stenocereus pecten-aboriginum*, *S. queretaroensis*) des basses-terres de l'État de Jalisco protègent maintenant activement les chauves-souris nectarivores pour accroître leurs rendements fruitiers; il faudrait encourager de telles mesures sur toute l'aire de dispersion.

Le vandalisme des sites de repos, tant dans les zones de maternité que dans les zones d'hivernage, représente un problème grave et constant. Le vandalisme peut causer l'abandon des lieux ou la mort d'un grand nombre d'animaux. En juin et juillet, quand les juvéniles sont encore très petits, toute perturbation peut les faire cesser de s'agripper à la roche et causer une chute mortelle. Durant l'hibernation, une perturbation activera le métabolisme des chauves-souris, dans un réflexe de fuite. Une telle utilisation des réserves de gras peut causer la mort des chauves-souris par inanition, avant le printemps.

L'établissement de programmes de sensibilisation du public pourrait contribuer grandement à l'atteinte des objectifs de conservation. Il est nécessaire d'expliquer aux gens les bienfaits des chauves-souris pour l'environnement, et potentiellement pour l'économie. Il faut instaurer des programmes pour encourager les propriétaires fonciers à protéger les aires de repos des chauves-souris et les sources de nectar. Un facteur supplémentaire à prendre en compte, au Mexique, a trait aux programmes de répression des chauves-souris vampires.

Le manque de données biologiques freine la conservation des deux espèces de chauve-souris. Il faut étudier la superficie, l'emplacement et la configuration de l'habitat nécessaire à la survie de populations viables et mettre à jour les estimations démographiques. On doit également explorer plus en profondeur le comportement de migration des chauves-souris, la relation entre celles-ci et les végétaux, ainsi que leurs habitudes alimentaires en période de repos et leurs mœurs d'accouplement. Il faudrait aussi déterminer les effets de la récolte d'agaves sur la survie et le rétablissement de la chauve-souris à long nez du Mexique.

Possibilités de collaboration

1. Établir et financer un vaste programme bilatéral de surveillance à long terme des aires de repos occupées et non occupées, et protéger tous les sites de repos.
2. Maintenir en place une équipe internationale de rétablissement comme celle établie en 1984–1985 lors de la rédaction du plan de rétablissement de la petite chauve-souris à long nez.

3. Établir et protéger d'autres aires de repos et d'alimentation, tant au Mexique qu'aux États-Unis.
4. Instaurer un programme exhaustif de sensibilisation et d'éducation des propriétaires fonciers, axé sur la protection des lieux de repos et des sources de nectar dans les zones d'alimentation.
5. Établir des programmes d'incitation des propriétaires privés, pour mieux protéger les sites de repos et d'alimentation.
6. Intensifier la mise en commun des données et des compétences et établir des recherches concertées.

Personnes-ressources

Mexique

Ticul Alvarez, Laboratorio de Cordados Terrestres, Esc. Nac. de Cienc. Biol.; téléphone : 525-729-6000, poste 62421; courriel : tsolorza@vmredipn.ipn.mx

Hector T. Arita W., Instituto de Ecología, UNAM, Morelia, Michoacán; courriel : arita@oikos.unam.mx

Luis Gerardo Herrera, Instituto de Biología, UNAM, AP 70-153, Mexico, D.F. 04510; téléphone : 525-622-5701; courriel : gherrera@ibunam.ibiologia.unam.mx

Matias Martinez-Coronel, Laboratorio de Citogenetica Animal, Dep. de Biología, UAM-Iztapalapa, Av. Michoacan y Purisima, Col. Vicentina, Mexico, D.F. 09340; téléphone : 525-723-6459; télécopieur : 525-724-4688; courriel : msol@xanum.uam.mx

Rodrigo Medellín L., Instituto de Ecología, UNAM, México, D.F.; courriel : medellin@miranda.ecologia.unam.mx

Arnulfo Moreno, Instituto Tecnológico de Cd. Victoria; courriel : leptoncycteris@hotmail.com

Guillermo Tellez, Instituto de Ecología, UNAM, México, D.F.; courriel : memorias@nosferatu.ecologia.unam.mx

États-Unis

Krishna Costello, Austin Ecological Services, USFWS, 10711 Burnet Road, Suite 200, Austin, TX 78758; téléphone 512-490-0057; courriel : Krishna_Costello@fws.gov

Mike Coffeen, Arizona State Office, USFWS, 2321 W. Royal Palm Road, Suite 103, Phoenix, AZ 85021; téléphone 602-640-2720; courriel : Mike_Coffeen@fws.gov

Virginia Dalton, 1468N Westridge Ave., Tucson, AZ 85745

Theodore H. Fleming, Department of Biology, University of Miami, Coral Gables, FL 33124; téléphone : (305) 284 6881

Mike Bogan, USGS/UNM, Albuquerque NM; 505-346-2870, poste 12

Don Wilson, Smithsonian Institute, Washington, DC; téléphone : 202-357-1920; courriel : Wilson.Don@NMNH.SI.EDU

Nom scientifique : *Ursus americanus*

Nom commun : Ours noir

Statut officiel

Canada

L'ours noir n'est pas désigné par le COSEPAC, car sa conservation n'est pas préoccupante au Canada. En Colombie-Britannique, une loi provinciale interdit la chasse de deux sous-espèces.

Mexique

En voie de disparition.

États-Unis

La sous-espèce *Ursus americanus luteolus* (ours noir de Louisiane) a été inscrite au niveau fédéral comme espèce menacée, en 1992. La protection conférée aux autres sous-espèces d'ours noir varie d'un État à l'autre.

Aire de dispersion

Les scientifiques reconnaissent 16 sous-espèces d'ours noir qui vivent dans la plus grande partie de l'Amérique du Nord, depuis le Canada et l'Alaska jusqu'au nord de la Californie le long de la côte du Pacifique, et dans les États des Rocheuses jusqu'au centre-nord du Mexique. On remarque également des populations dans certaines parties du Minnesota, du Wisconsin, du Michigan, de la Nouvelle-Angleterre, de la Floride et de la Louisiane.

Jadis répandues partout au Mexique, les populations d'ours noirs y sont aujourd'hui restreintes et fragmentées. L'ours noir occupe la majeure partie du territoire canadien, où il occuperait 85 % environ de son aire de dispersion historique.

Motifs de collaboration

Même si de nombreuses populations d'ours noirs sont stables ou en hausse en Amérique du Nord, certaines semblent connaître un déclin rapide, spécialement dans certains États du Sud des États-Unis et au Mexique. L'occupation humaine du territoire, la chasse et, en bout de ligne, la destruction de l'habitat par la conversion agricole des forêts se sont combinés pour causer le déclin de l'ours noir de Louisiane. Cette sous-espèce se déplace sur de grandes distances et peut fréquenter l'État du Mississippi, adjacent. On ignore toutefois s'il existe des populations reproductrices à l'extérieur de la Louisiane. L'ours noir de Louisiane est maintenant principalement confiné au bassin de la rivière Tensas et aux bassins amont et aval de la rivière Atchafalaya, en Louisiane. En Floride, les deux principaux périls qui menacent les ours sont la destruction de l'habitat et les collisions avec les véhicules.

Au Mexique, le braconnage et la destruction de l'habitat par l'élevage du bétail sont les principales menaces. Partout dans l'aire de répartition, la fragmentation de l'habitat existant et l'intensification de la présence humaine dans l'habitat engendrent de graves conflits qui menacent la majorité des populations ursines.

Il serait bon que les États-Unis et le Mexique collaborent pour étudier le déclin de l'espèce dans la portion méridionale de son territoire et pour planifier des mesures de conservation. Cette collaboration viserait à la fois à gérer les populations communes et à mieux comprendre les

caractéristiques biologiques fondamentales des populations vivant dans le sud des États-Unis et au Mexique, notamment par la collecte d'informations sur les besoins en habitat, les déplacements, la viabilité des populations et la diversité génétique. On pourrait s'assurer d'une meilleure collaboration en faisant appel à l'*International Association of Bear Research and Management* (Association internationale de recherche et de gestion de l'ours).

Contexte

On reconnaît actuellement 16 sous-espèces d'ours noir, qui bénéficient de divers degrés de protection dans l'ensemble de leur territoire. Aux États-Unis, les populations d'ours noirs sont en hausse dans certaines régions, stables dans d'autres et en déclin ailleurs. Au Mexique, les effectifs sont en baisse, en plus d'être fortement restreints et fragmentés. Au Canada, les populations semblent stables ou en hausse dans la majorité des régions, et la conservation de l'espèce ne suscite aucune préoccupation.

Le déclin d'une sous-espèce, l'ours noir de Louisiane, a amené les autorités fédérales américaines à l'inscrire sur la liste des espèces menacées. En vertu de son statut d'espèce menacée, l'ours noir de Louisiane est protégé par les articles 7 et 9 de l'*Endangered Species Act*. On a préparé un plan de rétablissement pour la sous-espèce, dont les objectifs de conservation prévoient notamment la préservation de vastes superficies forestières restantes et le raccordement de vastes superficies boisées pour maximiser la dispersion des ours. L'ours noir est considéré comme une espèce dont la protection et la gestion sont prioritaires dans les refuges fauniques nationaux des rivières Tensas et Atchafalaya, sur les terres publiques d'État et dans certaines territoires privés importants, comme les Deltic Farms près de Tallulah en Louisiane. En outre, d'importantes recherches sont en cours pour répondre à certaines questions essentielles concernant le cycle évolutif des trois sous-populations vivant en Louisiane.

L'État de la Louisiane a majoré les amendes imposées pour l'abattage illégal d'ours. Le *Black Bear Conservation Committee* (BBCC, Comité de conservation de l'ours noir), une coalition d'intérêts privés et publics visant à inciter les propriétaires fonciers privés à coopérer pour rétablir les populations d'ours noirs et à promouvoir de nombreuses initiatives privées et publiques de protection de l'espèce, travaille de concert avec l'USFWS pour concrétiser les objectifs de rétablissement de l'espèce.

Au Mexique, le rétrécissement de l'habitat et le braconnage ont également incité les autorités à protéger l'ours noir. Les objectifs de conservation, actuellement en gestation, englobent pour l'instant un rétablissement des populations, une remise en état de l'habitat et une sensibilisation des gens à l'environnement. L'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) est en train de rédiger un plan de rétablissement. Les parcs nationaux Maderas del Carmen (Coahuila), Sierra Gorda (Querétaro), El Chico (Hidalgo) et Cañón de Santa Elena (Chihuahua) abritent tous des ours noirs. Les parcs Maderas del Carmen et Cañón de Santa Elena hébergent la plus forte densité connue d'ours noirs en Amérique du Nord et ont été reconnus comme la source de colonisation fructueuse récemment observée dans le parc national Big Bend, au Texas. Des études sur l'écologie et le cycle évolutif des ours noirs ont été effectuées dans le parc national Maderas del Carmen et à Sierra del Burro, au Coahuila.

Au Canada, la chasse de l'ours noir est permise, car les populations n'y courent aucun danger immédiat. Les effectifs y sont estimés à environ 400 000 bêtes, soit la moitié du total nord-

américain. L'ours noir est classé et chassé comme gros gibier partout au Canada, et les trappeurs de sept provinces ou territoires recherchent sa fourrure. On modifie les limites de chasse et de piégeage lorsque la population semble diminuer, comme c'est le cas au Québec.

Au Mexique et aux États-Unis, de nombreux organismes non gouvernementaux s'intéressent à la conservation de l'espèce, dont l'*Asociación Nacional de Ganaderos Diversificados* (Association nationale pour un élevage diversifié), le BBCC, l'*Universidad Autónoma de Nuevo León* (Université autonome de Nuevo León), l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM, Université nationale autonome du Mexique), le groupe *Unidos para la Conservación* (Union pour la conservation), la *Texas A&M University* à Kingsville, les *Defenders of Wildlife* (Défenseurs des espèces sauvages) et le Sierra Club.

En Louisiane et au Coahuila (Mexique), les propriétaires fonciers et les éleveurs sont très conscients de la nécessité de protéger l'espèce et participent activement aux activités de recherche et de conservation. Le programme mexicain d'incitation UMA (*Unidad de Manejo y Aprovechamiento de la Vida Silvestre* – Unité de gestion et de mise en valeur des espèces sauvages) a contribué au mieux-être de l'espèce, tandis qu'aux États-Unis un programme très fructueux de réserves humides offre des dédommagements fonciers ou des servitudes perpétuelles ou à long terme aux propriétaires fonciers privés pour les encourager à reboiser les terres agricoles marginales; en Louisiane, l'accent est mis sur les secteurs bordant ou avoisinant l'habitat actuel des ours.

Les États-Unis et le Mexique envisagent de mettre sur pied une équipe internationale de rétablissement. Il serait bon d'y faire siéger des experts canadiens, pour profiter de leur expérience dans la gestion des ours.

Facteurs touchant le statut de cette espèce

Deux grands facteurs sont à prendre en compte, au premier chef l'amenuisement de l'habitat et l'empiétement du territoire de l'ours par les activités humaines. Les ours ont besoin de vastes superficies boisées, qui sont aussi fortement prisées par les humains pour leur matière ligneuse et à des fins de développement agricole, industriel et urbain. La sauvegarde des ours nécessite une planification à long terme visant à réduire, à prévenir et à renverser la fragmentation de l'habitat, spécialement dans les secteurs densément peuplés.

Le second péril est le braconnage et la mortalité accidentelle. Il est urgent d'établir des programmes de sensibilisation du public pour réprimer le braconnage et réduire le nombre de collisions avec des véhicules. En outre, dans les secteurs où l'ours doit cohabiter avec les humains, la population humaine doit apprendre comment empêcher les ours de causer des problèmes ou de devenir une nuisance, puisque les ours problématiques doivent souvent être abattus ou capturés. Il faut également examiner de près le problème du braconnage visant à satisfaire la demande asiatique de produits dérivés de l'ours, en vue d'empêcher la disparition de populations ursines.

Possibilités de collaboration

1. Instaurer un mécanisme, comme une équipe internationale de rétablissement, pour mieux comprendre la biologie et les besoins de conservation de l'ours noir dans le sud des États-Unis et au Mexique.
2. Explorer les possibilités de collaborer davantage pour mieux gérer les populations d'ours partagées par le Canada et les États-Unis, et pour cerner les possibilités de préserver les portions restantes du territoire historique de l'espèce (conservation à l'échelle du paysage et de l'habitat).
3. Examiner la nécessité et les avantages de conclure des accords de coopération trilatéraux visant l'établissement d'objectifs de conservation continentaux, la mise en commun des données, de l'information et des compétences, et une coordination des efforts d'application de la loi pour mieux réprimer le braconnage de l'ours noir et le commerce de ses produits dérivés.
4. Déterminer la nécessité d'un mécanisme pour la surveillance internationale à long terme de l'ours noir et la production de rapports.
5. Mettre en commun les informations et les méthodes de sensibilisation du public en vue de réduire les situations conflictuelles entre les ours noirs et la population humaine.
6. Examiner les possibilités de réintroduire l'ours noir dans des secteurs qu'il habitait autrefois.

Personnes-ressources

Canada

Eleanor Zurbrigg, Service canadien de la faune, Environment Canada; courriel : eleanor.zurbrigg@ec.gc.ca

Mexique

Ariel Rojo, Dirección General de Vida Silvestre, INE; courriel : arojo@ine.gob.mx

Julio Carrera, Director de la Reserva de la Biosfera Maderas del Carmen; courriel : maderas@interclan.net

Rodrigo Medellín L., Instituto de Ecología, UNAM, México, D.F.
medellin@miranda.ecologia.unam.mx

États-Unis

Theresa Rabot, Division of Endangered Species, USFWS, 4401 N. Fairfax Drive, Room 420, Arlington, VA 22203; courriel : theresa_rabot@fws.gov

Nom scientifique : *Canis lupus*

Nom commun : Loup gris

Statut officiel

Canada

Non inscrit. Géré comme animal à fourrure, espèce indésirable et espèce-gibier, et protégé dans les parcs nationaux et autres aires protégées.

Mexique

En voie de disparition. Protégé en vertu de la *Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente* (Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement).

États-Unis

En voie de disparition depuis 1967. La population du Minnesota est menacée depuis 1978, et les populations réintroduites sont considérées comme expérimentales. Le loup gris est inscrit sur la liste des espèces en péril de la totalité des 48 États continentaux.

Aire de dispersion

Historiquement, le loup gris occupait toute l'Amérique du Nord, depuis le centre-nord du Mexique jusqu'à l'océan Arctique. Il reste de 50 000 à 60 000 loups au Canada, répartis sur 86 % environ de leur territoire historique. Les populations canadiennes de loups revêtent une importance extrême pour la conservation de l'espèce, qui a été décimée dans la plus grande partie de son aire d'occupation en Amérique du Nord.

Aujourd'hui, le loup a disparu du Mexique et de certaines parties des États-Unis, dont le nord-est et le sud-ouest. L'Arizona héberge une petite population réintroduite de loups mexicains, tandis qu'on trouve dans l'Idaho et au Wyoming une autre population réintroduite de loups gris. Au début des années 1980, certains loups du Canada sont descendus au Montana et y ont formé une population. En tout, on dénombre environ 400 loups dans l'Ouest américain. Le Minnesota, le Wisconsin et le Michigan abritent quelque 3 000 loups.

Motifs de collaboration

Le loup gris est une espèce transfrontalière au territoire très étendu, dont l'aire de dispersion historique englobait la majorité du continent. Cependant, il a disparu d'une grande partie de son territoire historique. Une concertation internationale serait essentielle à sa réintroduction dans une bonne partie du territoire d'antan. Cette collaboration est déjà bien établie, plusieurs initiatives de conservation canado-américaines et américano-mexicaines étant déjà en marche pour diverses populations de loups gris.

Des loups du Canada ont servi à des programmes de réintroduction au Wyoming et en Idaho, et d'autres loups provenant du Canada ont d'eux-mêmes migré au Montana. Le rétablissement de l'espèce et le maintien de sa viabilité génétique dans ces trois États américains suppose un échange constant d'individus avec les populations canadiennes voisines. Le rétablissement de la population du Midwest américain est en partie attribuable à la dispersion des populations canadiennes voisines. Si jamais on tente de rétablir une population lupine dans le nord-est américain, la population-source serait probablement celle du Québec. La viabilité à long terme

des populations de loups aux États-Unis dépendra probablement des efforts de conservation mis en œuvre au Canada et des initiatives concertées.

Le rétablissement du loup mexicain et sa réintroduction dans son territoire historique au Mexique nécessiteront une collaboration internationale. Actuellement en voie de disparition, le loup mexicain est la sous-espèce la plus méridionale du loup gris. Les derniers loups mexicains sauvages ont été capturés au Mexique et acheminés dans des centres de captivité au Mexique et aux États-Unis. Ils ont constitué l'assise d'un effort d'élevage en captivité et de rétablissement de la sous-espèce. Les États-Unis et le Mexique doivent continuer de coopérer pour réintroduire avec succès le loup dans la nature.

Contexte

Les loups occupaient autrefois la plus grande partie de l'Amérique du Nord. Aujourd'hui, seule la population canadienne est stable. Le Midwest américain abrite une population sauvage menacée. L'espèce a disparu du nord-est et de l'ouest des États-Unis, ainsi que du Mexique. Cependant, on a réintroduit des loups dans l'ouest des États-Unis, et un certain nombre de loups canadiens ont migré d'eux-mêmes dans certaines régions américaines.

Des programmes actifs de rétablissement sont en cours aux États-Unis et au Mexique. Aux États-Unis, l'USFWS avait formé trois équipes de rétablissement. L'équipe pour l'Idaho, le Wyoming et le Montana a été dissoute après avoir formulé un plan de rétablissement. Les populations de loups gris du Midwest sont en hausse. Des équipes de rétablissement demeurent en activité pour le Minnesota, le Wisconsin et le Michigan, ainsi que pour le loup mexicain. On pense qu'une équipe de rétablissement sera créée pour le nord-est des États-Unis en 2001.

Le rétablissement de l'espèce aux États-Unis et au Mexique représente un défi complexe et difficile. Dans certains secteurs, et pour des espèces comme le loup gris mexicain, le rétablissement exige des programmes d'élevage en captivité et de réintroduction. Le succès nécessite également l'acceptation publique de ce grand prédateur. Il faudra aussi prévoir des programmes de sensibilisation du public et d'indemnisation pour les dommages causés au bétail. La survie à long terme dans toute son aire de dispersion historique de ce grand carnivore, qui est une espèce commune aux trois pays, exigera une collaboration trinationale.

Facteurs touchant le statut de cette espèce

La forte mortalité imputable aux humains constitue le facteur primordial. Le loup est un prédateur qui s'en prend occasionnellement au bétail. Pour cette raison, il suscite généralement l'antipathie dans les régions rurales, où l'on peut chercher à l'empoisonner, à l'abattre ou à le piéger. La déprédation du bétail peut devenir problématique dans les secteurs où le bassin de proies du loup est réduit. C'est pourquoi il est préférable de rétablir le loup dans de vastes territoires d'habitat naturel où il n'y a pas de bétail en liberté, un type de territoire qui se raréfie de plus en plus dans les portions méridionales de l'aire de dispersion historique de l'espèce.

Une cohabitation loup-bétail occasionnera toujours une certaine prédation. Il est donc essentiel de prévoir des programmes de contrôle des loups problématiques et d'indemnisation des dommages qu'ils causent pour rallier l'appui du public aux efforts de protection et de rétablissement de l'espèce. De tels programmes de contrôle et d'indemnisation sont déjà bien établis aux États-Unis, particulièrement dans les États de l'ouest.

Au Mexique, il existe un grave problème de piégeage illégal, de chasse et d'empoisonnement des loups, qui est probablement en partie imputable à l'absence de programmes d'indemnisation et à une méconnaissance généralisée de l'espèce. De telles attitudes ne peuvent manquer de se répercuter sur les efforts de conservation, et elles devront être combattues avant l'adoption de tout programme de réintroduction. L'habitat naturel convenant au loup recule rapidement devant l'occupation et le développement du territoire par les humains, spécialement au Mexique.

L'hybridation du loup avec le coyote constitue une autre menace possible aux tentatives de rétablissement du loup dans certaines portions de son territoire historique.

Possibilités de collaboration

1. Mettre sur pied une équipe internationale de rétablissement qui se penchera sur la possibilité de réintroduire l'espèce dans le nord-est des États-Unis. Les États du Maine et de New York possèdent encore de bons habitats pouvant convenir au loup, mais tout effort de réintroduction doit être soigneusement évalué.
2. Élaborer une initiative concertée États-Unis–Mexique de rétablissement du loup mexicain, assortie d'un programme d'élevage en captivité et de réintroduction. Il faut répertorier les habitats de part et d'autre de la frontière pour déterminer les endroits propices à la remise en liberté des loups.
3. Collaborer pour accroître l'appui à la conservation et au rétablissement du loup mexicain, particulièrement au Mexique mais aussi dans le sud-ouest des États-Unis, en instaurant des programmes de sensibilisation du public et d'indemnisation des propriétaires fonciers. Ce type de programmes, qui ont prouvé leur efficacité dans l'Ouest américain, n'existent pas au Mexique. Aux États-Unis, ce sont surtout des organisations non gouvernementales qui ont fait la promotion de tels programmes. Il serait également fort utile que les gouvernements et la CCE encouragent les organisations non gouvernementales et les autres intervenants à faire profiter le Mexique de l'expérience acquise aux États-Unis.

Personnes-ressources

Canada

Eleanor Zurbrigg, Service canadien de la faune, Environnement Canada; courriel :

eleanor.zurbrigg@ec.gc.ca

Paul Paquet, professeur, Faculté du design environnemental, Université de Calgary (Alberta);

C.P. 150, Meacham (Saskatchewan) S0K 2V0; téléphone : 306-376-2065; télécopieur : 306-376-2015; courriel : ppaquet@sk.sympatico.ca

Mexique

Alberto Aldama, Instituto Nacional de Ecología; courriel : aaldama@ine.gob.mx

José Bernal Stoopan, Director General de Vida Silvestre, INE; courriel :

josebernalstoopan@hotmail.com

Julio Carrera, Director de la Reserva de la Biosfera Maderas del Carmen; courriel :

maderas@interclan.net

Oscar Moctezuma, Naturalia; courriel : naturalia@servidor.unam.mx

Jorge Servin, Instituto de Ecología, A.C., Centro Regional Durango, Apdo. Postal 632, C.P. 34100, Durango, Durango; courriel : loboservin@omanet.com.mx

États-Unis

Ed Bangs, USFWS, 100 N. Park #320, Helena, MT 59601; téléphone : 406-449-5225, poste 204; courriel : ed_bangs@fws.gov

Ron Refsnider, USFWS, Federal Bldg., 1 Federal Drive, Ft. Snelling, MN 55111; téléphone : 612-725-3536, poste 241; courriel : ron_refsnider@fws.gov

Wendy Brown, USFWS (loup mexicain), Albuquerque, NM; téléphone : 505-248-6664; courriel : wendy_brown@fws.org

Paul Nickerson, USFWS (loup du nord-est), 300 Westgate Center Drive, Hadley, MA 01135; téléphone : 413-253-0615; courriel : paul_nickerson@fws.gov

David Mech, téléphone : 612 649-5231; courriel : mech@usgs.gov

Steve Fritts, téléphone 303-236-8155, poste 265

III. Conclusions générales

Même si le Canada, le Mexique et les États-Unis interviennent et collaborent depuis longtemps dans la conservation des espèces transfrontalières ou migratrices menacées ou en voie de disparition, on ne doit pas conclure à l'égalité ou à la similitude de leurs régimes de conservation. Cela dit, cette hétérogénéité ne doit pas être perçue comme un problème, mais comme une occasion d'apprendre mutuellement de nos différences, de mettre en commun nos réussites et de travailler ensemble à sauvegarder efficacement les espèces dont la survie nous tient à cœur. Le temps n'est plus à la description de ces différences, mais bien à l'action concrète en dépit et à cause de ces différences. Un nouveau paradigme doit émerger, un paradigme où nous mettrons à profit nos divergences et nos diverses forces pour bâtir une stratégie commune. Nous espérons que les conclusions issues de ce rapport et présentées dans les quinze profils d'espèce, à la lumière des initiatives passées et actuelles et des régimes de conservation en vigueur au Canada, au Mexique et aux États-Unis, seront envisagées comme des possibilités futures d'agir au profit de la conservation.

Nous devons conserver une vision à grande échelle et à long terme quant à la préservation de la biodiversité en Amérique du Nord et au rôle que nous jouons tous. Une bonne partie des interventions recensées dans ce rapport relèvent du mandat de la CCE. Cependant, comme il s'agit d'un document visant à accentuer la collaboration et à promouvoir l'action, il nous faut broser un tableau complet où tous ceux qui interviennent dans la conservation de la biodiversité peuvent contribuer dans leur champ de responsabilité respectif.

D'emblée, dans ce projet, nous avons mis en lumière les contrastes, où les différences les plus évidentes résidaient dans la législation respective des trois pays sur les espèces en péril. La maturité de la législation, les ressources financières consacrées aux plans de rétablissement, l'infrastructure institutionnelle existante, le cadre des lois et des politiques mis en place et la décentralisation des processus décisionnels et des activités d'application de la loi, de gestion et de protection juridique : voilà des différences qui s'accompagnent toutes de conséquences positives et négatives pour la conservation des espèces en péril. En outre, pour mieux préserver les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation, il faudrait généraliser le recours à ces intéressants nouveaux mécanismes que constituent les programmes d'incitation économique, les servitudes de conservation et les *fideicomisos* (fiducies), et instaurer de fructueux partenariats [*Partners in Amphibian and Reptile Conservation* (PARC, Partenaires de la conservation des amphibiens et des reptiles), ICOAN, etc.] entre les trois pays.

Les quinze espèces visées par ce rapport, et les autres espèces aux caractéristiques similaires qui viendront s'ajouter ultérieurement, peuvent être considérées comme *des espèces « clés de voûte » pour la collaboration*. Tout comme les clés de voûte écologiques supportent le bon fonctionnement global d'un écosystème, ces *espèces « clés de voûte » pour la collaboration* soutiendront une conservation à l'échelle continentale. En général, la collaboration semble le mieux développée dans le cas des espèces en péril dans au moins deux pays, comme pour la grue blanche d'Amérique. On constate sans surprise qu'à ce jour les mécanismes de collaboration semblent moins solides pour les espèces transfrontalières ou migratrices qu'un seul pays considère menacées ou en voie de disparition, ou qui ne sont encore inscrites dans aucun pays mais semblent décliner.

Les fonctionnaires et les experts en gestion faunique avec lesquels on a communiqué durant ce projet ont suggéré de nombreuses mesures d'action concertée. Voici quelques exemples : collaborer à des initiatives de conservation des habitats; bonifier les voies de communication pour mettre en commun les expériences et le savoir; collaborer à l'évaluation des populations et des habitats dans l'ensemble des aires de dispersion; élaborer des initiatives de recherche concertée; former des équipes internationales pour élaborer des stratégies de gestion; mettre au point un système de détection précoce des espèces en péril. Le Canada est en train d'élaborer un système de surveillance de toutes les espèces sauvages; la situation de ces dernières sera évaluée tous les cinq ans. L'idée, ici, consiste à repérer les espèces en déclin et à intervenir avant qu'elles ne risquent de disparaître. On pourrait arrimer ce programme à des initiatives similaires dirigées par les États-Unis et le Mexique pour les espèces partagées, sous la coordination de la CCE.

Les autres besoins communs, au chapitre du rétablissement des espèces, comprennent un financement plus adéquat, une meilleure compréhension de la situation des espèces (particulièrement au Mexique) et l'amélioration des stratégies de protection de l'habitat. Dans la conservation des quinze espèces préoccupantes décrites ici, la prochaine étape devrait consister à élaborer une stratégie cadre assurant une collaboration permanente entre les responsables des initiatives de protection des diverses espèces.

Pour les espèces transfrontalières, comme l'antilope et la chouette tachetée, où la viabilité des populations dépend de populations voisines, il y avait un besoin manifeste d'établir des équipes internationales de rétablissement et des initiatives de gestion concertée. Pour les espèces migratrices comme le pluvier siffleur, la paruline à dos noir et la buse rouilleuse, il est nécessaire d'organiser des conférences internationales et de mettre en place d'autres moyens de communication permettant aux gestionnaires des aires de reproduction de mieux comprendre ce qui se passe dans les aires d'hivernage, et vice versa.

Durant la préparation des profils d'espèce, on a constaté que la perte d'habitat constituait une menace commune, ce qui ne surprendra personne s'intéressant aux espèces sauvages et à leur gestion. Bien qu'il soit absolument essentiel de continuer de planifier la conservation et de faire des recherches sur les espèces et les sous-espèces, il appert qu'une concertation à l'échelle des écosystèmes ou des écorégions serait également profitable. À cet égard, l'établissement de programmes d'incitation financière ou la désignation de servitude de conservation, spécialement entre deux pays ou plus, pourrait apporter une contribution notable.

La région des prairies et des terres arides est un choix évident pour une intervention à l'échelle de l'écosystème, des prairies ou de l'écorégion. Pour sauvegarder les espèces visées par le présent rapport, il faut en priorité et de toute urgence préserver le maximum de ce qu'il reste de cet écosystème, et en particulier les chiens de prairie et leurs colonies. On devrait toutefois envisager de confier la gestion de cette région à une instance de plus haut niveau, à l'instar des huit pays arctiques qui ont formé des instances supérieures de gestion et élaboré des stratégies et des plans d'action pour préserver la biodiversité de l'écorégion de l'Arctique. De la même façon, l'ICOAN a permis d'obtenir des résultats analogues grâce à sa vision consistant à mettre en place « des partenariats régionaux axés sur la biologie et l'habitat, en vue de réaliser l'éventail complet des mesures de conservation des oiseaux sur l'ensemble du continent nord-américain ». On pourrait créer de nouveaux organismes, ou encore intégrer dans les mécanismes existants de niveau supérieur, comme l'ICOAN ou les plans conjoints découlant du Plan nord-américain de

gestion de la sauvagine, les constatations visant les espèces de cette région. Ces initiatives pourraient servir de modèles pour la préservation des prairies de l'Amérique du Nord et des autres écorégions, ainsi que d'autres groupes d'espèces sauvages.

Le problème du régime foncier et de la répartition des responsabilités pour la conservation de la biodiversité représentera peut-être le défi le plus complexe à relever s'il devient une constante dans les stratégies nord-américaines. Là aussi, il faut cerner les différences, en tirer des enseignements et tirer parti de ces enseignements pour préserver les espèces suscitant des préoccupations communes en Amérique du Nord. Par exemple, au Canada et dans l'Ouest américain, le territoire domanial (terres publiques) est abondant et représente plus de 30 % de la superficie terrestre. Au Mexique par contre, moins de 2 % du territoire est de propriété publique, le reste étant à peu près également réparti entre les terres privées traditionnelles et les terrains communaux (des terrains appartenant autrefois à l'État et qui constituent maintenant des *ejidos*). Et alors qu'une bonne partie des travaux menés aux États-Unis et au Canada visent la protection stratégique de corridors et d'attributs écologiques qui accroissent la valeur de conservation d'un paysage, au Mexique les réserves (lorsqu'il en existe dans un secteur) sont d'une étendue minuscule et, dans le meilleur des cas, sont enclavées dans un tissu de terrains privés. En outre, ces réserves ne sont assujetties qu'à des restrictions d'usage limité, dont l'application relève des propriétaires terriens privés.

Au Mexique, les activités de conservation sont plus courantes sur les terrains privés. Dans ce contexte, on ne doit certainement pas s'attendre à ce que *tous* les propriétaires fonciers concernés acceptent de participer concrètement à la conservation et à la gestion des espèces préoccupantes. De toute évidence, il y aura des cas où des endroits essentiels à la conservation ne se prêteront pas aux mesures incitatives, ou il n'y aura tout simplement pas d'utilisations compatibles. Dans de telles situations, il pourrait être bon d'acquérir les terrains en question et de les incorporer à des fiducies foncières publiques. Par ailleurs, comme le Mexique consacre relativement peu d'argent aux mesures de conservation comparativement au Canada et aux États-Unis, alors que ces mesures profitent à l'ensemble de la société nord-américaine, il importe d'aider le Mexique à établir des mécanismes tels que les fiducies foncières conjointement financées. Depuis dix ans par exemple, on a affecté plusieurs millions de dollars par année à l'établissement du corridor faunique de la vallée inférieure du Río Bravo, un projet fort valable. Cependant, la viabilité de cet écosystème et des espèces en péril qu'il abrite demeure précaire, car il n'est pas raccordé aux aires écologiquement importantes du Mexique. Les situations du genre abondent, aussi bien à la frontière américano-mexicaine qu'à la frontière canado-américaine. Pour conserver efficacement les espèces migratrices et transfrontalières, il faut « dénationaliser » au maximum l'information et les ressources. Tout comme les animaux sauvages de l'Amérique du Nord ne reconnaissent pas les frontières, leur conservation ne devrait pas non plus se heurter à des questions de frontière.

En général, il faudrait évaluer l'efficacité des stratégies de protection de l'habitat, tant sur le territoire domanial que sur les terres privées, et partager cette information entre les trois pays. Une évaluation concertée de ces diverses stratégies aidera à mieux comprendre celles qui donnent les meilleurs résultats, et ce, dans divers contextes. Au Mexique, par exemple, l'initiative gouvernementale UMA a contribué grandement à améliorer la gestion des espèces sauvages ciblées et à sensibiliser la population à leur égard, tout en ayant des retombées positives indirectes pour de nombreuses autres espèces et en profitant directement aux propriétaires

fonciers. Un des grands avantages de l'approche incitative et d'une collaboration avec les propriétaires fonciers est que ces derniers sont les mieux placés pour gérer les mesures d'incitation, et les meilleurs chiens de garde contre les resquilleurs. En même temps, de nouveaux problèmes se font jour avec l'émergence de conflits entre la conservation de la biodiversité et l'optimisation du territoire pour le gibier.

Il existe encore un fort préjugé favorable envers la conservation des « superespèces vedettes » et/ou des espèces potentiellement « profitables », spécialement au Mexique. Cela se comprend, dans un scénario de ressources limitées où la coopération et l'argent du secteur privé sont nécessaires aux initiatives de conservation. Bien que cela constitue une première étape utile, il faut prendre soin de ne pas verser dans la philosophie d'une nécessaire commercialisation (conserver uniquement les espèces à valeur marchande). Comme de nombreuses espèces migratrices dépendent d'habitats situés sur des terres privées, les terrains couverts par les corridors migratoires — et par conséquent les trois pays — pourraient grandement profiter des programmes d'incitation économique ou d'autres stratégies (atténuation des effets d'un aménagement privé par compensation). Il faudrait engager des ressources financières dans cette voie. Il serait également bon de prévoir des mesures spéciales d'incitation fiscale transfrontalière.

On devrait instaurer des mécanismes pour intensifier l'échange d'information et d'aide technique, de façon à accroître la circulation du savoir et des compétences parmi les gestionnaires de la faune des trois pays. La mise sur pied de conférences internationales, de programmes d'échange et d'ateliers de formation, par exemple, permettrait aux gestionnaires d'une espèce d'en apprendre davantage sur elle et sur la situation de l'habitat dans les autres portions de l'aire de dispersion, et aussi de rencontrer d'autres experts s'intéressant à l'espèce. En particulier, il semble nécessaire de mieux étudier la situation des espèces et de leurs habitats au Mexique. La mise en commun de l'information faciliterait également l'échange de données de recherche et la mise en commun d'expériences avec diverses stratégies de gestion. Par exemple, la Conférence nord-américaine de 1997 sur le papillon monarque a regroupé en un même lieu des experts de tous les secteurs de la société et de toute l'aire de dispersion de l'espèce.

Pour la majorité des espèces, il s'est avéré nécessaire de recommander des évaluations sur l'ensemble de leur aire de distribution, soit pour déterminer la situation de l'espèce parce qu'on l'ignore en partie dans son aire de dispersion (p. ex., pour le faucon pèlerin), soit pour mieux connaître l'habitat. Dans certains cas, comme pour le condor de Californie, de telles évaluations sont nécessaires pour répertorier les sites propices à la réintroduction. Dans d'autres cas, comme pour la pie-grièche migratrice, c'est pour mieux comprendre les causes du déclin.

Une uniformisation de la collecte des données profiterait à la fois au partage de l'information et à la réalisation des évaluations couvrant toute l'aire de dispersion. De nombreux profils d'espèce prônent une surveillance sur toute l'aire de dispersion, laquelle fait appel aux trois pays dans la majorité des cas. L'élaboration de protocoles de base standardisés pour la collecte des données dans les trois pays favoriserait une meilleure compréhension des espèces dans tout leur territoire et faciliterait la conception de stratégies globales de rétablissement.

Ces activités de surveillance doivent être simples et d'un bon rapport coût-efficacité, leurs résultats étant soumis à une instance nord-américaine. La recherche scientifique est et demeurera toujours nécessaire, mais, conformément aux principes de la biologie de la conservation, le

manque d'information ne doit pas freiner l'action constante. Le total des dépenses consacrées à la recherche et à la surveillance par toutes les parties concernées pourrait représenter une fraction des montants alloués aux mesures concrètes de conservation et/ou des « économies d'opportunité » engendrées par une action précoce. Il importe de se rappeler que la recherche et la surveillance à elles seules ne sont pas des gages assurés de conservation et peuvent de fait perdre leur signification en ne devenant que des registres historiques de tendances, si elles ne visent pas à mesurer l'application de la conservation ou à promouvoir l'action.

On pourrait également envisager l'établissement d'un réseau de détection précoce des espèces en déclin, qu'il s'agisse d'espèces inscrites ou d'espèces préoccupantes encore non désignées. Un tel réseau ne devrait pas être assimilé à une liste officielle qui nuirait à l'établissement des priorités nationales de conservation; il devrait plutôt servir à faciliter une collaboration trilatérale dans la formulation des plans de conservation. Il pourrait devenir un mécanisme de sensibilisation de la population nord-américaine aux espèces en péril et en déclin. En effet, si l'on souhaite rétablir les espèces en péril et appliquer des mesures visant à prévenir le déclin et la mise en péril d'autres espèces et écosystèmes, il faudra pouvoir compter sur une meilleure conscientisation des gens et un appui populaire. Outre un système de détection précoce, il faut mettre en place un mécanisme favorisant la création d'équipes et de plans de rétablissement trinational pour les espèces transfrontalières et migratrices, même quand une espèce n'est pas inscrite dans les trois pays. La mise sur pied d'équipes internationales de rétablissement permettra de mettre à profit la plus récente information. Par ailleurs, la présence de membres provenant de pays où l'espèce se porte bien facilitera la conception de stratégies efficaces dans les autres pays. Les efforts actuellement déployés en vue d'établir des équipes d'experts, comme le groupe de coordination pour le pluvier siffleur, devraient être encouragés et élargis pour assurer une représentation trilatérale. Selon toute vraisemblance, une collaboration avec tous les secteurs de la société augmenterait les chances de succès d'une telle initiative.

La sensibilisation du public est un autre domaine qui s'avère nécessiter une plus grande attention. Plusieurs des espèces étudiées aux fins du présent rapport, dont les chauves-souris, le condor de Californie et le pluvier siffleur, sont vulnérables aux perturbations humaines. Il faut sensibiliser les gens pour mieux protéger les habitats situés sur les terres privées et pour réduire le braconnage et les mesures d'éradication. Encore une fois, une mise en commun des connaissances et des techniques entre les trois pays pourrait soutenir les efforts de sensibilisation du public dans son ensemble et pourrait également permettre de gagner du temps et d'économiser de l'argent dans la refonte du matériel et des programmes scolaires. La collaboration devrait s'étendre non seulement aux experts en gestion faunique des trois pays, mais aussi aux éducateurs et aux communicateurs professionnels. On pourrait s'inspirer par exemple du programme *Monarch Watch* (Surveillance du monarque), un réseau concerté d'étudiants, d'enseignants, de bénévoles et de chercheurs voués à l'étude du papillon monarque, auquel participent actuellement le Canada et les États-Unis, et de plus en plus le Mexique.

L'éducation ne doit pas se limiter aux programmes d'étude de tous les niveaux, mais transcender la salle de classe et viser loin. Pour que la conservation de la biodiversité obtienne le niveau de volonté politique et d'acceptation et de participation publiques dont elle a besoin dans les trois pays et parmi ceux-ci, on doit informer le grand public et rallier son appui. Lorsqu'il s'agit de voter, d'approuver et d'exiger des mesures concrètes, c'est le public qui décide du sort de la biodiversité.

En général, la façon dont un message est communiqué et appliqué est aussi importante que le message lui-même. Encore une fois, il faut bien saisir les différences entre les trois pays pour tenter d'expliquer la valeur des espèces sauvages aux différents secteurs et aux diverses sociétés composant l'Amérique du Nord. Il en est de même pour l'élaboration des mesures de protection. Ainsi, une stratégie efficace dans un secteur où une bonne partie du territoire est de propriété publique ne donnerait pas de bons résultats dans une autre région où la majorité des terres sont privées.

Il faudrait également mettre en place des mécanismes assurant que la concrétisation du mandat public de conservation ne soit ni irréalisable, ni payée par un petit secteur de la société. Si nos solutions ne sont pas pratiques et enracinées dans la réalité sur le plan politique, biologique, financier et social, elles se résumeront à des vœux pieux et ne profiteront pas concrètement à la biodiversité.

On ne se surprendra pas d'apprendre que le besoin d'un meilleur financement était un autre thème commun. Toute collaboration permettant d'éliminer le dédoublement des efforts et, par conséquent, de réduire les coûts, serait profitable. En outre, il faudrait explorer de nouveaux mécanismes pour financer davantage le rétablissement trilatéral des espèces, comme les fonds de fiducie consacrés à une espèce. Ces mécanismes doivent en outre reposer sur des horizons de planification à moyen et à long termes, pour être à l'abri des transitions politiques. Les principes d'atténuation ou de compensation, en termes écologiques et financiers, doivent être renforcés dans le cadre juridique des trois pays et contribuer à l'incitation comme à la dissuasion.

Un autre obstacle très important à reconnaître et à surmonter est celui des ressources humaines. Quand les effectifs sont trop faibles et très dispersés, les ministères et les organisations se chevauchent sans communiquer beaucoup. En outre, les animaux et les écosystèmes de nos pays ne profitent aucunement des fréquents changements de personnel qu'on observe régulièrement chez les responsables des espèces sauvages et qui modifient et perturbent l'orientation et le point de mire des efforts de conservation. C'est là un immense défi à relever.

Ce rapport met au jour plusieurs possibilités d'améliorer les communications trilatérales, de mieux sensibiliser la population au déclin de la biodiversité nord-américaine et de partager davantage les données et l'information, tout en abordant divers incitatifs financiers et autres qui profiteraient grandement à la conservation des espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation. Pour protéger nos espèces migratrices et transfrontalières les plus menacées, nous devons faire en sorte de chercher et d'emprunter les voies les plus efficaces et d'y cheminer ensemble.

Ouvrages à consulter

- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. (Ébauche de 1999). *Status Update Report on the Northern Spotted Owl (Strix occidentalis caurina) in Canada*. Aquila Applied Ecologists, C.P. 47 Wakefield (Québec) J0X 3G0. David A. Kirk.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. (Sans date.) *Status Update Report on the Ferruginous Hawk Buteo regalis in Canada*. Ottawa (Ontario) KIA 0H3. Josef K. Schmutz.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. (Sans date.) *Status Report on the Whooping Crane Grus americana in Canada*. Ottawa (Ontario) KIA 0H3. M.A. Gollop.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. (Sans date.) *Status Update Report on the Piping Plover Charadrius melodus in Canada*. Ottawa (Ontario) KIA 0H3. Susan Haig.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. (Sans date.) *Status Report on the Mountain Plover Charadrius montanus in Canada*. Ottawa (Ontario) KIA 0H3. C.R. Wershler and C.A. Wallis.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. (Sans date.) *Status Update Report on the Burrowing Owl Speotyto cunicularia in Canada*. Ottawa (Ontario) KIA 0H3. Troy I. Wellicome and Elizabeth A. Haug.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. (Sans date.) *Status Report on the Loggerhead Shrike Lanius ludovicianus in Canada*. Ottawa (Ontario) KIA 0H3. Michael D. Cadman.
- RESCAPÉ. 1999. *Rapport n° 9, 1998–1999*. Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada. N° de cat. CW70-3/1999F.
- University of Saskatchewan. 1997. *Update of Status Report on the American Peregrine Falcon (Falco peregrinus anatum) in Canada*. University of Saskatchewan, 52 Campus Drive, Saskatoon (Saskatchewan) S7N 5B4. Robin M. Johnstone.
- University of Saskatchewan. (Sans date.) *Updated Status Report on the Black-tailed Prairie Dog Cynomys ludoviciana in Canada*. University of Saskatchewan, 112 Science Place, Saskatoon (Saskatchewan) S7N 5E4. David L. Gummer.

Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril

Oiseaux						
Nom commun	Nom scientifique	Statut attribué au Canada (COSEPAC)	Population visée au Canada	Statut attribué aux États-Unis (ESA)	Population visée aux États-Unis	Statut attribué au Mexique (NOM-059)
Épervier de Cooper	<i>Accipiter cooperi</i>					M
Autour des palombes des îles de la Reine-Charlotte	<i>Accipiter gentilis laingi</i>	C (V)				
Épervier brun	<i>Accipiter striatus</i>			s.-esp. dés.		M
Épervier brun de Porto Rico*	<i>Accipiter striatus venator</i>			VD	Porto Rico	esp. dés.
Bruant de Henslow	<i>Ammodramus henslowii</i>	VD				
Pipit des Prairies	<i>Anthus spragueii</i>	M				
Grand héron du Pacifique	<i>Ardea herodias fannini</i>	C (V)				s.-esp. diff. dés.
Grand héron du Pacifique, s.-esp. <i>occidentalis</i>	<i>Ardea herodias occidentalis</i>	s.-esp. diff. dés.				C (R)
Grand héron du Pacifique, s.-esp. <i>santilucae</i>	<i>Ardea herodias santilucae</i>	s.-esp. diff. dés.				C (R)
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	C (V)				M
Guillemot marbré (ou alque marbrée)	<i>Brachyramphus marmoratus</i>	M		s.-esp. dés.		
Guillemot marbré (ou alque marbrée)	<i>Brachyramphus marmoratus marmoratus</i>	esp. dés.		M		
Bernache du Canada, pop. des îles Aléoutiennes*	<i>Branta canadensis leucopareia</i>			M		C (PS)
Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>					C (PS)
Buse à épaulettes	<i>Buteo lineatus</i>	C (V)				
Buse rouilleuse	<i>Buteo regalis</i>	C (V)				
Grive de Bicknell	<i>Catharus bicknelli</i>	C (V)				
Grive à tête noire	<i>Catharus mexicanus</i>					C (R)
Gélinotte des armoises	<i>Centrocercus urophasianus phasio</i>	D	pop. de la CB			
Gélinotte des armoises, pop. des Prairies*	<i>Centrocercus urophasianus urophasianus</i>	VD	pop. des Prairies			
Gravelot à collier interrompu de l'Ouest*	<i>Charadrius alexandrinus nivosus</i>			M		

Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril

Nom commun	Nom scientifique	Statut attribué au Canada (COSEPAC)	Population visée au Canada	Statut attribué aux États-Unis (ESA)	Population visée aux États-Unis	Statut attribué au Mexique (NOM-059)
Pluvier siffleur	<i>Charadrius melodus</i>	VD	AB, MB, NB, TN, NE, ON, IPE, QC, SK	VD	pop. du bassin des Grands Lacs dans les États suivants : IL, IN, MI, MN, NY, OH, PA, WI	M
Pluvier siffleur	<i>Charadrius melodus</i>	VD	AB, MB, NB, TN, NE, ON, IPE, QC, SK	M	pop. entière sauf celle du bassin des Grands Lacs dans les États suivants : IL, IN, MI, MN, NY, OH, PA, WI	M
Pluvier montagnard	<i>Charadrius montanus</i>	VD		C (TM)		M
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>					M
Colin de Virginie	<i>Colinus virginianus</i>	VD		s.-esp. dés.		s.-esp. dés.
Colin de Virginie, s.-esp. Ridgway*	<i>Colinus virginianus ridgwayi</i>			VD		VD
Râle jaune	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	C (V)				VD
Paruline azurée	<i>Dendroica cerulea</i>	C (V)				
Paruline à dos noir	<i>Dendroica chrysoparia</i>			VD		
Paruline de Kirtland	<i>Dendroica kirtlandii</i>	VD		VD		VD
Albatros à queue courte	<i>Diomedea albatrus</i>			VD		
Moucherolle des saules, pop. du sud-ouest*	<i>Empidonax traillii extimus</i>			VD		
Moucherolle vert	<i>Empidonax virescens</i>	VD				
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>					M
Faucon aplomado septentrional*	<i>Falco femoralis septentrionalis</i>			VD		VD
Faucon des Prairies	<i>Falco mexicanus</i>					M
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	s.-esp. dés.				M
Faucon pèlerin <i>anatum</i>	<i>Falco peregrinus anatum</i>	M				esp. dés.
Faucon pèlerin <i>paelei</i>	<i>Falco peregrinus paelei</i>	C (V)				esp. dés.
Faucon pèlerin <i>tundrius</i>	<i>Falco peregrinus tundrius</i>	C (V)				esp. dés.
Buse rouilleuse	<i>Glaucidium brasilianum</i>			s.-esp. dés.		M
Buse rouilleuse des cactus*	<i>Glaucidium brasilianum cactorum</i>			VD		esp. dés.

Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril

Nom commun	Nom scientifique	Statut attribué au Canada (COSEPA)	Population visée au Canada	Statut attribué aux États-Unis (ESA)	Population visée aux États-Unis	Statut attribué au Mexique (NOM-059)
Grue blanche d'Amérique	<i>Grus americana</i>	VD		VD	pop. entière, sauf celle de FL, où elle est désignée XN	VD
Condor de Californie	<i>Gymnogyps californianus</i>			VD	pop. entière, sauf des portions de AZ, NV et UT, où l'espèce est désignée XN	VD
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>			M		VD
Canard arlequin	<i>Histrionicus histrionicus</i>	VD	pop. de l'Est			
Paruline polyglotte, pop. de la Colombie-Britannique	<i>Icteria virens auricollis</i>	M	pop. de la CB			
Paruline polyglotte, pop. de l'Est	<i>Icteria virens virens</i>	C (V)	pop. de l'Est			
Petit butor	<i>Ixobrychus exilis</i>	C (V)				M
Pie-grièche migratrice, pop. des Prairies	<i>Lanius ludovicianus excubitorides</i>	M	pop. des prairies	s.-esp. diff. dés.		
Pie-grièche migratrice de San Clemente	<i>Lanius ludovicianus mearnsi</i>	s.-esp. diff. dés.		VD		
Pie-grièche migratrice, pop. de l'Est	<i>Lanius ludovicianus migrans</i>	VD	pop. de l'Est	s.-esp. diff. dés.		
Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	C (V)				
Pic de Lewis	<i>Melanerpes lewis</i>	C (V)				
Tantale d'Amérique	<i>Mycteria americana</i>			VD		M
Courlis à long bec	<i>Numenius americanus</i>	C (V)				
Courlis esquimau	<i>Numenius borealis</i>	VD		VD		VD
Moqueur des armoises	<i>Oreoscoptes montanus</i>	VD				
Petit-duc maculé	<i>Otus asio</i>					M
Petit-duc nain	<i>Otus flammeolus</i>	C (V)				
Mouette blanche	<i>Pagophila eburnea</i>	C (V)				
Bruant des prés de Belding*	<i>Passerculus sandwichensis beldingi</i>	s.-esp. diff. dés.				M
Bruant des prés, s.-esp. Ipswich	<i>Passerculus sandwichensis princeps</i>	C (V)				s.-esp. diff. dés.

Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril

Nom commun	Nom scientifique	Statut attribué au Canada (COSEPA)	Population visée au Canada	Statut attribué aux États-Unis (ESA)	Population visée aux États-Unis	Statut attribué au Mexique (NOM-059)
Bruant des prés, pop. du Mexique*	<i>Passerculus sandwichensis rostratus</i>	s.-esp. diff. dés.				C (R)
Pélican brun	<i>Pelecanus occidentalis</i>			VD	pop. entière, sauf celle de la côte Atlantique des É.-U., de FL et AL	
Pic à tête blanche	<i>Picoides albolarvatus</i>	M				
Gobe-moucheron de Californie, pop. côtière*	<i>Polioptila californica californica</i>			M		
Caracara huppé d'Audubon*	<i>Polyborus plancus audubonii</i>			M		
Eider de Steller	<i>Polysticta stelleri</i>			M		
Paruline orangée	<i>Protonotaria citrea</i>	VD				
Puffin de Townsend	<i>Puffinus auricularis</i>			s.-esp. dés.		M
Puffin de Townsend, s.-esp. Newell*	<i>Puffinus auricularis newelli</i>			M		esp. dés.
Râle élégant	<i>Rallus elegans</i>	VD				C (R)
Râle gris	<i>Rallus longirostris grossi</i>			s.-esp. diff. dés.		C (R)
Râle gris, s.-esp. <i>levipes</i> *	<i>Rallus longirostris levipes</i>			VD		VD
Râle gris, pop. de la Californie*	<i>Rallus longirostris obsoletus</i>			VD		s.-esp. diff. dés.
Râle gris	<i>Rallus longirostris pallidus</i>			s.-esp. diff. dés.		C (R)
Râle gris de Yuma*	<i>Rallus longirostris yumanensis</i>			VD		VD
Mouette rosée	<i>Rhodostethia rosea</i>	C (V)				
Milan des marais*	<i>Rostrhamus sociabilis</i>			s.-esp. dés.		M
Milan des marais, pop. des Everglades*	<i>Rostrhamus sociabilis plumbeus</i>			VD		esp. dés.
Paruline hochequeue	<i>Seiurus motacilla</i>	C (V)				C (R)
Eider à lunettes	<i>Somateria fischeri</i>			M		
Chouette des terriers	<i>Speotyto cunicularia</i>	VD				M
Petite sterne	<i>Sterna antillarum</i>			VD	(É.-U., dont TX sauf à l'intérieur d'une bande de 80 km de la côte)	VD
Petite sterne, pop. de la Californie*	<i>Sterna antillarum browni</i>			VD		esp. dés.
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	VD		s.-esp. dés.		

Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril

Nom commun	Nom scientifique	Statut attribué au Canada (COSEPAC)	Population visée au Canada	Statut attribué aux États-Unis (ESA)	Population visée aux États-Unis	Statut attribué au Mexique (NOM-059)
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii dougallii</i>	esp. dés.		VD	côte Atlantique vers le sud jusqu'à NC	
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii dougallii</i>	esp. dés.		M	pop. entière sauf celle de la côte Atlantique vers le sud jusqu'à NC	
Chouette tachetée	<i>Strix occidentalis</i>	s.-esp. dés.		s.-esp. dés.		M
Chouette tachetée septentrionale	<i>Strix occidentalis caurina</i>	VD		M		esp. dés.
Chouette tachetée du Mexique	<i>Strix occidentalis lucida</i>			M		esp. dés.
Guillemot à cou blanc (ou alque à cou blanc)	<i>Synthliboramphus antiquus</i>	C (V)				
Grande poule-des-prairies	<i>Tympanuchus cupido</i>	D		s.-esp. dés.		
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	VD	pop. de l'Est			
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	C (V)	pop. de l'Ouest			
Viréo à tête noire	<i>Vireo atricapillus</i>			VD		M
Petit viréo de Bell*	<i>Vireo bellii pusillus</i>			VD		VD
Paruline à capuchon	<i>Wilsonia citrina</i>	M				M

Mammifères

Nom commun	Nom scientifique	Statut attribué au Canada (COSEPAC)	Population visée au Canada	Statut attribué aux États-Unis (ESA)	Population visée aux États-Unis	Statut attribué au Mexique (NOM-059)
Antilope d'Amérique	<i>Antilocapra americana</i>			s.-esp. dés.		VD
Antilope du Sonora	<i>Antilocapra americana sonoriensis</i>			VD		esp. dés.
Chauve-souris blonde	<i>Antrozous pallidus</i>	C (V)				
Castor de montagne	<i>Aplodontia rufa</i>	C (V)		s.-esp. dés.		
Castor de montagne, s.-esp. <i>nigra</i>	<i>Aplodontia rufa nigra</i>	esp. dés.		VD		
Otarie à fourrure de Townsend	<i>Arctocephalus townsendi</i>			M		VD
Baleine boréale	<i>Balaena mysticetus</i>	VD	pop. de l'Arctique de l'Est	VD		

Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril

Nom commun	Nom scientifique	Statut attribué au Canada (COSEPAC)	Population visée au Canada	Statut attribué aux États-Unis (ESA)	Population visée aux États-Unis	Statut attribué au Mexique (NOM-059)
Baleine boréale	<i>Balaena mysticetus</i>	VD	pop. de l'ouest de l'Arctique	VD		
Rorqual boréal	<i>Balaenoptera borealis</i>			VD		C (PS)
Rorqual commun	<i>Balaenoptera musculus</i>	C (V)		VD		C (PS)
Rorqual bleu (océans Atlantique et Pacifique)	<i>Balaenoptera physalus</i>	C (V)		VD		C (PS)
Bison des bois	<i>Bison bison athabascae</i>	M		VD		s.-esp. diff. dés.
Bison des plaines	<i>Bison bison bison</i>	s.-esp. diff. dés.				C (PS)
Loup gris	<i>Canis lupus</i>	indéterminé	pop. de l'Est et pop. de l'Arctique	VD	Mexique et les 48 États méridionaux, sauf là où l'espèce est désignée M (MN) et XN (WY et portions de ID, MT, AZ, NM et TX)	VD
Loup gris	<i>Canis lupus</i>	indéterminé	pop. de l'Est et pop. de l'Arctique	M	MN	VD
Chauve-souris à longue langue du Mexique*	<i>Choeronycteris mexicana</i>					M
Chauve-souris à grandes oreilles d'Ozark*	<i>Corynorhinus (=Plecotus) townsendii ingens</i>			VD		
Chauve-souris à grandes oreilles de Virginie*	<i>Corynorhinus (=Plecotus) townsendii virginianus</i>			VD		
Chien de prairie	<i>Cynomys ludovicianus</i>	C (V)		C (EC)		M
Béluga	<i>Delphinapterus leucas</i>	VD	pop. du S-E de l'île de Baffin et du détroit de Cumberland			
Béluga	<i>Delphinapterus leucas</i>	VD	pop. du fleuve St-Laurent			
Béluga	<i>Delphinapterus leucas</i>	VD	pop. de la baie d'Ungava			

Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril

Nom commun	Nom scientifique	Statut attribué au Canada (COSEPAC)	Population visée au Canada	Statut attribué aux États-Unis (ESA)	Population visée aux États-Unis	Statut attribué au Mexique (NOM-059)
Béluga	<i>Delphinapterus leucas</i>	M	pop. de l'est de la baie d'Hudson			
Béluga	<i>Delphinapterus leucas</i>	C (V)	pop. du haut-Arctique et de la baie de Baffin			
Rat-kangourou géant*	<i>Dipodomys ingens</i>			VD		
Rat-kangourou*	<i>Dipodomys merriami mitchelli</i>			s.-esp. diff. dés.		M
Rat-kangourou de San Bernardino*	<i>Dipodomys merriami parvus</i>			VD		s.-esp. diff. dés.
Rat kangourou d'Ord	<i>Disodomys ordii</i>	C (V)				
Chauve-souris à queue en fourreau*	<i>Emballonura semicaudata</i>			C		
Loutre de mer	<i>Enhydra lutris</i>	M		s.-esp. dés.		VD
Loutre de mer, pop. du Sud	<i>Enhydra lutris nereis</i>	esp. dés.		M	pop. entière, sauf celle au sud de Point Conception, CA, où elle est désignée XN	esp. dés.
Porc-épic	<i>Erethizon dorsatum</i>					VD
Baleine grise de Californie	<i>Eschrichtius robustus</i>	D	pop. de l'Atlantique	VD	pop. entière, sauf celle du nord-est du Pacifique — portion côtière de la mer de Béring, mer de Beaufort et mer de Chukchi	C (PS)
Baleine noire (océans Atlantique et Pacifique)	<i>Eubalaena (=Balaena) glacialis</i>	VD		VD		
Oreillard maculé	<i>Euderma maculatum</i>	C (V)				C (R)
Lion de mer de Steller	<i>Eumetopias jubatus</i>			VD	segment de pop. à l'ouest de 144° de longitude O.	
Lion de mer de Steller	<i>Eumetopias jubatus</i>			M	pop. entière, sauf un segment à l'ouest de 144° de longitude O.	

Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril

Nom commun	Nom scientifique	Statut attribué au Canada (COSEPAC)	Population visée au Canada	Statut attribué aux États-Unis (ESA)	Population visée aux États-Unis	Statut attribué au Mexique (NOM-059)
Petit polatouche	<i>Glaucomys volans</i>	C (V)				M
Carcajou	<i>Gulo gulo</i>	VD	pop. de l'Est			
Carcajou	<i>Gulo gulo</i>	C (V)	pop. de l'Ouest			
Jaguarondi	<i>Herpailurus (=Felis) yagouarondi</i>			s.-esp. dés.		M
Jaguarondi de la côte du Golfe*	<i>Herpailurus (=Felis) yagouarondi cacomitli</i>			VD		esp. dés.
Jaguarondi du Sinaloa*	<i>Herpailurus (=Felis) yagouarondi tolteca</i>			VD		esp. dés.
Baleine à bec commune	<i>Hyperoodon ampullatus</i>	C (V)	pop. du ravin sous-marin au bord du plateau			
Chauve-souris argentée	<i>Lasionycteris noctivagans</i>					C
Chauve-souris cendrée d'Hawaii*	<i>Lasiurus cinereus semotus</i>			VD		
Ocelot	<i>Leopardus (=Felis) pardalis</i>			VD		VD
Petite chauve-souris à long nez	<i>Leptonycteris curasoae yerbabuena</i>			VD		M
Chauve-souris à long nez du Mexique*	<i>Leptonycteris nivalis</i>			VD		M
Loup-cervier (ou lynx du Canada)	<i>Lynx canadensis</i>			C (TM)	pop. des États contigus	
Rorqual à bosse	<i>Megaptera novaeangliae</i>	M	pop. du Pacifique Nord	VD		C (PS)
Rorqual à bosse	<i>Megaptera novaeangliae</i>	C (V)	pop. du nord-ouest de l'Atlantique	VD		C (PS)
Dauphin du Havre	<i>Mesoplodon bidens</i>	C (V)				
Campagnol de Californie*	<i>Microtus californicus</i>			s.-esp. dés.		VD
Campagnol d'Amargosa*	<i>Microtus californicus scirpensis</i>			VD		esp. dés.
Campagnol hualapai du Mexique*	<i>Microtus mexicanus hualpaiensis</i>			VD		
Campagnol des champs	<i>Microtus pennsylvanicus</i>			s.-esp. dés.		VD

Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril

Nom commun	Nom scientifique	Statut attribué au Canada (COSEPAC)	Population visée au Canada	Statut attribué aux États-Unis (ESA)	Population visée aux États-Unis	Statut attribué au Mexique (NOM-059)
Campagnol des marais salés de la Floride*	<i>Microtus pennsylvanicus dukecampbelli</i>			VD		esp. dés.
Campagnol sylvestre	<i>Microtus pinetorum</i>	C (V)				
Éléphant de mer du Nord	<i>Mirounga angustirostris</i>					M
Phoque moine des Indes occidentales	<i>Monachus tropicalis</i>			VD		
Hermine	<i>Mustela erminea haidarum</i>	C (V)	pop. des îles de la Reine-Charlotte			
Putois d'Amérique	<i>Mustela nigripes</i>	D		VD	pop. entière, sauf des portions de AZ, CO, MT, SD, UT et WY, où l'espèce est désignée XN	
Vespertilion à longues oreilles	<i>Myotis evotis</i>					C
Chauve-souris de Keen	<i>Myotis keenii</i>	C (V)				
Chauve-souris à queue frangée	<i>Myotis thysanodes</i>	C (V)				
Musaraigne du désert*	<i>Notiosorex crawfordi crawfordi</i>			M		
Cerf à queue blanche	<i>Odocoileus virginianus clavium</i>			VD		
Cerf à queue blanche de Colombie*	<i>Odocoileus virginianus leucurus</i>			VD		
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>					M
Épaulard	<i>Orcinus orca</i>	C (V)	pop. « migratrice » du Pacifique			C (PS)
Épaulard	<i>Orcinus orca</i>	M	pop. « résidentes » du Pacifique			
Oryzomis de Cozumel*	<i>Oryzomys palustris cozumelae</i>			s.-esp. diff. dés.		M
Oryzomis, s.-esp. <i>critinus</i> *	<i>Oryzomys palustris crinitus</i>			s.-esp. diff. dés.		M
Oryzomis argenté*	<i>Oryzomys palustris natator</i>			VD		s.-esp. diff. dés.
Oryzomis, s.-esp. <i>peninsulae</i> *	<i>Oryzomys palustris peninsulae</i>			s.-esp. diff. dés.		M
Mouflon d'Amérique	<i>Ovis canadensis</i>			VD	Montagnes péninsulaires de CA	C (PS)

Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril

Nom commun	Nom scientifique	Statut attribué au Canada (COSEPAC)	Population visée au Canada	Statut attribué aux États-Unis (ESA)	Population visée aux États-Unis	Statut attribué au Mexique (NOM-059)
Mouflon d'Amérique	<i>Ovis canadensis</i>			C (TVD)	pop. de la Sierra Nevada	C (PS)
Mouflon de la Californie	<i>Ovis canadensis californiana</i>			VD	Sierra Nevada	esp. dés.
Jaguar	<i>Panthera onca</i>			VD		
Souris à bajoues épineuse*	<i>Perognathus amplus rotundus</i>					C (R)
Souris à bajoues du Pacifique*	<i>Perognathus longimembris pacificus</i>			VD		
Phoque commun	<i>Phoca vitulina mellonae</i>	C (V)	pop. des lacs des Loups marins			C
Marsouin commun	<i>Phocoena phocoena</i>	M	pop. du nord-ouest de l'Atlantique			
Cachalot à grosse tête	<i>Physeter catodon (=macrocephalus)</i>			VD		C (PS)
Puma (lion de montagne)	<i>Puma (=Felis) concolor (toutes les s.-esp., sauf coryi) [S/A]</i>			M (S/A)		
Panthère de la Floride	<i>Puma (=Felis) concolor coryi</i>			VD		
Cougar de l'Est	<i>Puma (=Felis) concolor cougar</i>	indéterminé		VD		
Caribou des bois	<i>Rangifer tarandus caribou</i>	VD	îles de la Reine-Charlotte			
Caribou des bois	<i>Rangifer tarandus caribou</i>	M	pop. de Gaspé			
Caribou des bois	<i>Rangifer tarandus caribou</i>	C (V)	pop. de l'Ouest	VD	É.-U. (WA, ID), Canada (portion du S.-E. de la CB)	
Souris des moissons	<i>Reithrodontomys megalotis megalotis</i>	C (V)	pop. des Prairies (CB)			
Souris des moissons des marais salés*	<i>Reithrodontomys raviventris</i>			VD		
Taupe à queue glabre	<i>Scalopus aquaticus</i>	C (V)				VD
Taupe à larges pieds*	<i>Scapanus latimanus</i>					M
Taupe de Townsend	<i>Scapanus townsendii</i>	M				
Écureuil fauve de l'Arizona*	<i>Sciurus arizonensis</i>					M

Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril

Nom commun	Nom scientifique	Statut attribué au Canada (COSEPAC)	Population visée au Canada	Statut attribué aux États-Unis (ESA)	Population visée aux États-Unis	Statut attribué au Mexique (NOM-059)
Écureuil fauve de la péninsule Delmarva*	<i>Sciurus niger cinereus</i>			VD	pop. entière, sauf celle du comté de Sussex, DE, où l'espèce est désignée XN	
Musaraigne de Bendire	<i>Sorex bendirii</i>	M				
Musaraigne de Gaspé	<i>Sorex gaspensis</i>	C (V)				
Musaraigne ornée*	<i>Sorex ornatus ornatus</i>					C
Musaraigne errante	<i>Sorex vagrans monticola</i>					C
Lapin de Nuttall	<i>Sylvilagus nuttallii nuttallii</i>	C (V)	pop. de la CB			
Blaireau d'Amérique	<i>Taxidea taxus</i>					M
Lamantin de l'Amérique du Nord	<i>Trichechus manatus</i>			VD		VD
Renard gris	<i>Urocyon cinereoargenteus</i>	C (V)				
Ours noir de la Louisiane	<i>Ursus americanus luteolus</i>			M		esp. dés.
Ours noir	<i>Ursus americanus</i>					VD
Grizzli	<i>Ursus arctos</i>	C (V)	pop. entière, sauf celle des Prairies, désignée D	M		s.-esp. dés.
Grizzli	<i>Ursus arctos</i>	D	pop. des Prairies	M		s.-esp. dés.
Grizzli, s.-esp. <i>horribilis</i> *	<i>Ursus arctos horribilis</i>	esp. dés.		esp. dés.		VD (esp. considérée disparue)
Ours blanc	<i>Ursus maritimus</i>	C (V)				
Renard nain	<i>Vulpes macrotis</i>			s.-esp. dés.		M
Renard de San Joaquin	<i>Vulpes macrotis mutica</i>			VD		esp. dés.
Renard véloce (six sous-espèces inscrites au Mexique)	<i>Vulpes velox</i>	VD		C (EC)	pop. des É.-U.	M
Otarie de Californie	<i>Zalophus californianus</i>					C (PS)
Souris sauteuse des champs de Preble*	<i>Zapus hudsonius preblei</i>			M		

* Nom établi à partir de la traduction du nom latin ou du nom commun attribué à l'espèce en anglais ou en espagnol.

Annexe – Listes nationales d'espèces considérées en péril

D – Disparue	C (--) = dont la conservation soulève des préoccupations [où V = vulnérable	s.-esp. diff. dés. – sous-espèce différente
VD – En voie de disparition	(Canada); R = rare ou PS = nécessitant une protection spéciale (Mexique); EC =	désignée
M – Menacée	espèce candidate à une désignation; (TVD) taxon que l'on se propose de désigner en	esp. dés. – espèce désignée
XN – Pop. expérimentale, non essentielle	voie de disparition, (TM) taxon que l'on se propose de désigner menacé (États- Unis).	s.-esp. dés. – sous-espèce désignée

Autres abréviations

AB = Alberta; AL = Alabama; AZ = Arizona; CB = Colombie-Britannique; CO = Colorado; DE = Delaware; É.-U. = États-Unis; FL = Floride; ID = Idaho; IL = Illinois; IN = Indiana; IPE = Île-du-Prince-Édouard; MB = Manitoba; MI = Michigan; MN = Minnesota; MT = Montana; NB = Nouveau-Brunswick; NC = Caroline du Nord; NÉ = Nouvelle-Écosse; NM = Nouveau-Mexique; NV = Nevada; NY = New York; OH = Ohio; ON = Ontario; PA = Pennsylvanie; QC = Québec; S.-E. = sud-est; SD = Dakota du Sud; SK = Saskatchewan; TN = Terre-Neuve; TX = Texas; UT = Utah; WA = Washington; WI = Wisconsin; WY = Wyoming